

LA MÉTÉO: NEIGE, VENTS DE L'EST DE 30-50 KM/H.
MINIMUM: -12°, MAXIMUM: -3°.
DEMAIN: CHUTES DE NEIGE. DÉTAILS PAGE A 2

SEARS
Joyeux Noël
à tous

35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Sept-Îles et Baie Comeau: 50 cents

RADIO-CANADA DÉFEND SON ADMINISTRATION

Les «fuites» déclenchent une guerre ouverte Masse-Juneau

OTTAWA — La sourde hostilité qui couvait entre le ministre des Communications,

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

M. Marcel Masse, et le président de Radio-Canada, M. Pierre Juneau, un libéral, s'est transfor-

mée hier en lutte ouverte entre les deux hommes.

Piqués au vif par les fuites orchestrées d'informations discréditant l'administration de la société, les cadres supérieurs de Radio-Canada ont décidé de donner la réplique.

Dans une interview d'une heu-

re, le vice-président exécutif, M. Bill Armstrong, son collègue aux finances, M. Ronald Fournier, et le premier vice-président, M. Franklin Delaney, ont longuement défendu le bilan du réseau d'Etat.

Chiffres à l'appui, ils ont réfuté les allégations de mauvaise gestion véhiculées dans la pres-

se depuis quelques jours à partir de rapports préparés à l'intention du ministre par ses trois conseillers spéciaux.

Ceux-ci, qu'on surnomme à Ottawa les «trois corbeaux», MM. Tom Gould, Paul Audley et Jean Paquin, ont scruté les états financiers du diffuseur.

Ils ont ensuite transmis ces

renseignements aux ministres pour lui permettre de discuter à armes égales avec l'état-major de Radio-Canada avant l'imposition des compressions budgétaires de \$75 millions.

Petit à petit cependant, les informations confidentielles glanées par le trio ministériel se re-
voir JUNEAU en A 2

BILLET

Les mots

Il en va des mots comme des vêtements. Les uns révèlent le caractère de ceux qui les utilisent et d'autres, au contraire, masquent la réalité toute nue.

Pour l'heure, le mot à la mode à Ottawa est «l'universalité» des programmes sociaux.

Un concept au nom duquel on s'investit à qui mieux mieux à la Chambre des communes. Toujours, bien sûr, en voulant donner l'impression qu'on n'a à l'esprit que l'intérêt des plus démunis de la société.

On pourrait s'émouvoir d'une telle sollicitude s'il ne s'agissait pour les libéraux et les néo-démocrates d'une lutte farouche pour s'imposer comme l'opposition réelle en Chambre. Et pour le gouvernement d'une question strictement économique.

Mais on oublie peut-être qu'à trop en discuter on augmente l'angoisse des principaux intéressés. Et que ce mot qu'on galvaude touche beaucoup de personnes malades pour lesquelles c'est une triste réalité que l'univers... alité».

PIERRE GRAVEL

AMBULANCIERS

Une loi impose le retour à la normale

QUÉBEC — Le ministre des Affaires sociales a déposé hier soir à l'Assemblée nationale un projet de loi spécial décrétant les conditions de travail des techniciens-ambulanciers de la région de Montréal.

L'opposition avait déjà fait savoir en fin d'après-midi qu'elle voterait en faveur de ce projet de loi qui devait être adopté en fin de soirée.

M. Guy Chevrette répond ainsi à la demande formulée plus tôt dans la journée par le Conseil de la santé et des services
voir LOI en A 2



La position du premier ministre Lévesque, qui écoute, en compagnie des ministres nouvellement assermentés, les remarques du lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne, en dit long sur les maux de dos dont il souffre. **téléphoto UPC**

Lévesque crée quatre ministères et quatre députés accèdent au cabinet

QUÉBEC — Le premier ministre Lévesque a procédé hier au deuxième remaniement en importance de son conseil des ministres depuis la prise de pouvoir du Parti québécois en novembre 1976.

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

Quatre nouveaux venus font leur entrée au conseil des ministres cependant que cinq ministres changent de portefeuille.

Quatre nouveaux ministères sont créés:

■ Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, dont hérite M. Yves Bérubé;
■ Emploi et Concertation, sous la gouverne de M. Robert Dean;
■ Forêts, poste confié à M. Jean-Pierre Jolivet;
■ Développement et Voirie des régions, dont le titulaire est M. Henri LeMay.

Outre MM. Jolivet (Lavoilet-

te) et LeMay (Gaspé), les nouveaux ministres assermentés hier sont: M. Elie Fallu (Groulx), qui devient ministre délégué aux Relations avec les citoyens en remplacement du démissionnaire, M. Denis Lazure, et M. Maurice Martel, qui succède à Robert Dean au Revenu.

M. François Gendron quitte son poste de ministre délégué à

l'Aménagement et au Développement régional pour assumer celui de l'Éducation. Le ministère de l'Aménagement est aboli et les responsabilités en sont confiées au ministère des Affaires municipales. Quant à M. Marcel Léger, il est officiellement nommé au Tourisme. M. Gerald Godin reprend le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, cependant que le ministère délégué aux Affaires linguistiques est aboli.

Le premier ministre conserve sous sa tutelle la Condition féminine
voir MINISTÈRES en A 2

■ Lévesque dément la rumeur de sa démission/page A 4

LES COMMISSIONS SCOLAIRES CRIENT VICTOIRE

Des articles de la loi sur le financement des municipalités sont inconstitutionnels

OTTAWA — Les modifications apportées par le gouvernement du Québec en 1979 au financement des commissions scolaires sont inconstitutionnelles, a statué hier la Cour suprême du Canada.

MICHEL C. AUGER
de la Presse Canadienne

Le plus haut tribunal du pays a donc déclaré «ultra vires» les articles de la loi québécoise sur le financement des municipali-

tés, qui limitaient considérablement le droit des commissions scolaires d'imposer des taxes.

Dans un jugement rédigé par le juge Julien Chouinard, la Cour donne donc raison à plusieurs commissions scolaires, tant francophones qu'anglophones, qui contestaient la loi en affirmant qu'elle violait la protection que leur accorde la constitution.

À Québec hier soir, M. Jacques Chagnon, président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec,

a déclaré que ce jugement constituait une très grande victoire pour l'autonomie fiscale des commissions.

Selon le juge Chouinard, si l'article 93 de la Constitution de 1867 donnait aux provinces le droit exclusif de légiférer en matière d'éducation, il contenait également une protection des droits relatifs aux écoles confessionnelles.

Or, les 11 articles litigieux de la loi sur le financement des municipalités violent les garanties

constitutionnelles contenues à l'article 93, estime la Cour.

La loi de 1979 visait, en pratique, à faire sortir les commissions scolaires du champ de l'impôt foncier, qui devenait réservé aux municipalités.

La presque totalité du financement des commissions scolaires était assurée par une subvention du ministère de l'Éducation.

Les commissions scolaires perdaient leur droit de taxer
voir ARTICLES en A 2

AUJOURD'HUI



• VENTES

Les consommateurs québécois, qui auront dépensé près de \$3 milliards dans les magasins en décembre, semblent plus rassurés par la conjoncture économique que ceux des autres provinces.

page C 1

• INTÉRÊT

Les banques à charte baissent leur taux d'intérêt d'un demi-point, l'amenant à à peine un peu plus d'un point du taux d'escompte de la Banque du Canada.

page C 1



• MÉTRO

L'invasion des couloirs du métro de Montréal par une multitude de marchands ambulants embarrasse fort la CTCM, qui est, pour l'instant, impuissante à la repousser.

page A 3

DITES, J'AI UNE IDÉE... SI ON SITUAIT LA SALLE DE CONCERT À L'INTÉRIEUR D'UN CENTRE COMMERCIAL, EN PLEIN MONTREAL! PAS FOU, HEIN?! ALLEZ, HOP!... J'ATTENDS VOS PROPOSITIONS AVEC PLANS DÉTAILLÉS... LES COÛTS, ETC... ETC... DÉPÊCHEZ-VOUS, ON N'A PAS DE TEMPS À PERDRE.



SOMMAIRE

Annonces classées	C 2, C 7 à C 10
Arts et spectacles	
— Informations.....	B 1 à B 7
— Horaires.....	A 12, A 13
Décès, naissances, etc.....	C 11
Économie.....	C 1 à C 6
Editorial.....	A 6
Êtes-vous observateur?.....	C 7
FEUILLETON	
«Elisabeth d'Autriche».....	C 8
Horoscope.....	C 9
Le monde.....	A 10
Météo.....	A 2
Mots croisés.....	C 10
«Mot mystère».....	C 10
Quoi faire aujourd'hui.....	A 12
Télévision.....	B 4
Tribune libre.....	A 7
TARLOD SPORTS	
Bandes dessinées.....	12, 13
Mots croisés.....	18

DÉPÔT GARANTI TRUST GENERAL

DOUBLEMENT AVANTAGEUX
PORTEFEUILLE-PLACEMENTS GRATUIT

SUCCURSALES

Mtl University: 1 100, University, 871-7200
Mtl Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-3383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Ville Mont-Royal Centre Rockland: Niveau 2, 341-1414

CONSEILLERS

Mtl Ahuntsic: 382-8000
Laval Chomedey: 687-6780
Rive-sud, St-Hubert: 462-1880
Granby: 378-8461

11 1/2% (5 ans) **11 1/4%** (3 ans) **10 5/8%** (15 mois)
Intérêt annuel Intérêt à l'échéance

7 1/2% de +
sur nos REER
jusqu'au 31 déc. '84
période de 1, 2, 3, 4 et 5 ans

JUNEAU

SUITE DE LA PAGE A 1

trouvent sur la place publique. L'une après l'autre, ces fuites viennent miner la confiance du public dans l'administration de la Société, dit-on au siège social.

« Nous avons été stupéfiés de voir nos documents sur la place publique », a dit hier M. Delaney. « Nous nous posons maintenant la question, pourquoi et par qui sont-ils dévoilés ? » a-t-il demandé.

Selon lui, tous ces dossiers ont été remis « en toute confiance » aux conseillers du ministre. « On a donné une foule de documents complexes sur les finances de la Société », a ajouté M. Delaney. « Si vous en avez déjà quelques pages, vous en aurez bientôt d'autres », a-t-il lancé.

Après avoir expliqué aux journalistes les rapports étalés devant lui sur la table, M. Delaney s'étonne de l'interprétation qu'on en fait au ministère des Communications.

« Je ne sais pas s'ils ont compris mais nous, nous sommes en mesure de défendre nos données », a-t-il dit.

Citant ses dossiers, M. Fournier affirme catégoriquement: « Il est faux de dire que Radio-Canada a ajouté la majorité de l'argent neuf reçu du Parlement dans l'administration ».

« Il est faux de dire aussi que 3 000 personnes travaillent dans ce secteur de la Société », a-t-il dit. « Pour en arriver à ces conclusions, les conseillers du ministre ont fait des déductions qui ne tiennent pas debout », a-t-il ajouté.

« Ils ont, par exemple, pris pour acquis que les sommes confiées au vice-président aux communications étaient autant de moins de disponible pour la programmation, or il n'en est rien », a-t-il dit.

Selon les cadres de Radio-Canada, les conseillers du ministre ont pourtant profité de longues sessions d'informations avec les administrateurs de la Société.

La complexité des états financiers de Radio-Canada s'explique par le fait que la Société est un véritable géant en son genre. Elle administre 98 stations de radio ou télévision, compte 12 000 employés réguliers et voit 40 000 contractuels participer à sa production à chaque année.

Elle est de plus liée par 29 conventions collectives et travaille dans deux langues.

« Il n'est pas étonnant alors que l'administration soit aussi importante », a dit pour sa part M. Armstrong.

Dans l'entourage du ministre, on soutient que les fuites ont commencé à Radio-Canada et qu'elles provenaient sans doute de personnes qui tentaient de se prémunir contre les restrictions financières du ministre des Finances.

Le ton a monté il y a deux jours lorsque de nouvelles informations publiées à Toronto affirmaient que la direction de la Société aurait préféré réduire la programmation et fermer des stations.

« Pure invention. Nous avons préparé différentes options en prévision des compressions budgétaires annoncées depuis des mois. Au début les rumeurs faisaient état de compressions de \$200 millions, ensuite de \$150 et plus tard \$138. Il était bien normal que nous envisagions toutes ces possibilités », a soutenu M. Fournier.

Au cabinet de M. Masse, on semble un peu embarrassé par la tournure des événements. Nous n'avons jamais demandé la démission de M. Jumeau, a dit un adjoint du ministre.

Au moment de son accession au pouvoir, le premier ministre, M. Brian Mulroney, a cependant été très clair, les hauts fonctionnaires qui ne sont pas « à l'aise » sous le nouveau gouvernement peuvent toujours partir.

À la cantonade, un adjoint de M. Mulroney disait récemment que si Jumeau ne veut pas partir, on va lui donner de bonnes raisons de s'en aller.

VENTES DES CONCESSIONS DE LA RONDE

Le RCM critique l'AMARC

La gestion de La Ronde par l'AMARC inquiète le RCM qui a longuement interrogé son président, M. Luc Beuregard, lors de l'étude du budget.

MARIANE FAVREAU

« On est en train de vendre le site avec des concessions de 10 ou 15 ans », accuse le conseiller Pierre-Yves Melançon. « On pourra désormais assumer le renouvellement des actifs de La Ronde à même les surplus d'exploitation », assure de son côté M. Beuregard.

L'AMARC (Association mont-réalaise d'action récréative et culturelle) a le mandat d'administrer et d'exploiter, à Terre des Hommes (il ne reste pratiquement que La Ronde), des activités à caractère récréatif, culturel et touristique. Le conseil a approuvé son budget de quelque \$18 millions pour 1985.

L'AMARC gèrera également l'exposition de Ramsès II pour la

quelle on prévoit des revenus et dépenses de \$3 millions.

Pour la première année, la Ville n'aura pas à combler le déficit d'opération de l'AMARC. En 1984, la contribution prévue de la Ville était de \$2 millions, mais l'AMARC croit pouvoir lui remettre \$288 000.

En somme, les activités de Terre des Hommes, et de La Ronde en particulier, ne semblent pas remplir les coffres de la Ville, jusqu'ici. Tout au plus, Montréal en perçoit-elle les taxes d'amusement. L'AMARC estime avoir ainsi retourné à la Ville environ \$1 million en taxe d'amusement en 1984, ce qui ne rembourse même pas la contribution de Montréal au déficit.

Les questions de l'opposition, au conseil municipal, ont surtout porté sur l'octroi de contrats ou des concessions sans appel d'offres, ainsi que sur des concessions à long terme.

Ainsi, le conseiller Auf der Maur a parlé d'un contrat d'entretien accordé pour une douzaine

de d'années; le conseiller Melançon, du contrat de 10 ans avec McDonald.

Ce contrat qui accorde la concession au géant du hamburger n'aurait pas été précédé d'appel d'offres. M. Melançon assure aussi que le loyer exigé de McDonald est inférieur à celui des autres concessionnaires en regard du chiffre d'affaires. (Leur loyer fixe est basé sur le chiffre d'affaires de 1982, explique le conseiller.) M. Beuregard n'a pas voulu confirmer ou infirmer les chiffres avancés par M. Melançon, à cause de négociations en cours avec d'autres concessionnaires possibles.

Quant aux glissoires d'eau, qui devraient constituer l'attraction principale de la Ronde, l'été prochain, elles soulèvent aussi les questions de l'opposition.

Il n'y aurait eu aucun appel d'offres, là encore. L'AMARC cède le terrain à l'entreprise pour 12 ans, avec option de 5 ans. Les visiteurs devront payer un prix d'entrée spécial aux glissoires.

Et ce complexe comprendra aussi bar, restaurant, casse-croûte. Si bien, croit l'opposition, qu'elles pourraient faire concurrence aux manèges et restaurants de La Ronde.

« Pourquoi laisser partir ce morceau, pourquoi ne pas avoir acquis les glissoires comme les autres manèges? Notre investissement aurait facilement été amorti en 12 ans », assure M. Melançon. Les promoteurs investissent \$5 millions dans la construction du complexe des glissoires. Si le coût d'entrée y est de \$6, à raison d'un million de visiteurs par an, on comptera \$72 millions de revenus en 12 ans, calcule-t-il.

Au contraire, c'est un moyen intéressant d'avoir cette attraction à La Ronde sans déboursier un sou: ce sont les propriétaires qui font la dépense, explique pour sa part le président de l'AMARC. Dans ce cas, comme dans celui de McDonald, « l'AMARC s'est réservé des revenus substantiels sous forme de loyer et de pourcentage des ventes ».

MINISTÈRES

SUITE DE LA PAGE A 1

nine jusqu'à ce que, espère-t-il, Francine Lalonde, ancienne vice-présidente de la CSN, accepte l'offre qui lui a été faite ces deux derniers jours, de rejoindre les rangs du gouvernement.

Interrogé à sa sortie des bureaux du lieutenant-gouverneur, où avait lieu l'assermentation des nouveaux ministres, M. Lévesque a confirmé avoir eu deux entretiens avec Mme Lalonde. Il devrait la revoir à Montréal avant son départ pour les Antilles.

« On doit se revoir entre Noël et le Jour de l'An », a dit le premier ministre. « J'espère très fortement qu'elle va accepter. Devant des décisions comme celle-là, je pense qu'on doit y penser », a-t-il ajouté.

Selon des informations obtenues par LA PRESSE hier, Mme Lalonde, lors de ses rencontres avec M. Lévesque, se serait dite intéressée par le poste qui lui a été offert. Mais, ajoute-t-on, elle a l'habitude de bien réfléchir avant de prendre une décision.

D'autre part, M. Lévesque a avoué que l'idée de scinder le ministère de l'Éducation « traîne

dans le paysage » depuis un certain nombre d'années. Maintenant que la réforme scolaire se concrétise avec l'adoption de la Loi 3, l'occasion lui était offerte de concrétiser son projet.

Ainsi, M. Yves Bérubé aura maintenant sous sa responsabilité tout le secteur collégial et universitaire, en plus des corporations professionnelles, alors que M. Gendron aura la gouverne de l'enseignement primaire et secondaire.

La principale nouveauté qui se dégage de ce ramaniement, est encore la création d'un ministère de l'Emploi et à la Conciliation. Cela représente en même temps une marque de confiance de M. Lévesque à l'égard de Robert Dean, un syndicaliste, malgré le fait que ce dernier ait été du groupe des « Douze » orthodoxes qui ont dénoncé vertement la position du premier ministre de mettre l'option de son parti en veilleuse en vue des prochaines élections.

Essentiellement, M. Dean a maintenant pour mission de développer des programmes qui permettront d'en arriver au plein-emploi pour tous les Québécois. Il a aussi l'intention de réactiver ce qu'il qualifie de plus beau fleuron du gouvernement,

soit la formule des sommets national et régional.

« C'est le défi de ma vie, déclare d'abord M. Dean. Il me faut mettre sur pied des programmes qui permettront à tous les Québécois qui veulent travailler de se trouver un emploi ».

Quant à la deuxième partie de son mandat, il estime qu'elle complète la première. « Elles sont liées parce que les pays qui ont réussi leur politique de plein-emploi, ont réussi cette nécessaire concertation patronale-syndicale ».

D'autre part, la création d'un ministère délégué aux Forêts respecte à la fois un vœu maintes fois répété par le milieu concerné et une demande du nouveau ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Jean-Guy Rodrigue, de qui dépendait ce secteur d'activité.

Pour l'instant, le ministre délégué aux Forêts, M. Jolivet, entend étudier ses dossiers et plus particulièrement la politique forestière du gouvernement présentée le printemps dernier.

M. Jolivet était jusqu'à hier, vice-président de l'Assemblée nationale. Il a été élu pour la première fois sous la bannière péquiste en 1976 et réélu aux élections d'avril 1981. Depuis les

dernières années, son nom était mentionné parmi les ministres de la députation gouvernementale.

Même chose d'ailleurs pour le nouveau ministre du Revenu, M. Maurice Martel. Dans ce dernier cas, son entrée tardive au cabinet est peut-être due au fait, qu'en 1976, il avait refusé le poste de président de l'Assemblée nationale. Le premier ministre avait alors opté pour M. Clément Richard, aujourd'hui ministre des Affaires culturelles.

Quant à M. Henri LeMay, député de Gaspé et nouveau ministre délégué au Développement et à la Voirie régionale, sa nomination en a surpris plus d'un. D'abord connu comme partisan du départ de M. Lévesque — il était d'ailleurs chez Maurice Dupré en août dernier avec ceux qui souhaitaient que M. Lévesque cède sa place à quelqu'un d'autre — le député de Gaspé a toujours été, pour le reste, d'une discrétion exemplaire.

Comme ministre, M. LeMay sera responsable de l'Office de planification et de développement du Québec et du Fonds régional de développement. Sous la direction du ministre des Transports, il s'occupera de la voirie régionale.

ARTICLES

SUITE DE LA PAGE A 1

pour une somme qui dépasserait six p. cent de leurs dépenses nettes ou pour un taux d'imposition excédant 25 cents par \$100 d'évaluation, à moins que cette taxe soit approuvée par référendum.

Selon le juge Chouinard, ces dispositions violent les garanties contenues à l'article 93 de la Constitution pour deux raisons.

D'abord, parce que les subventions ne reconnaissent pas le principe « d'une répartition équitable et sans discrimination » et parce que tous les électeurs d'une région auraient droit de vote lors d'un référendum, peu importe leur religion.

La Cour affirme que, pour établir les garanties contenues à l'article 93, il faut se référer aux droits qui étaient ceux des commissions scolaires au moment de la Confédération, plus particulièrement en matière de financement, de taxation et de subventions.

En 1867, affirme le juge Chouinard, « le droit des protestants et des catholiques de diriger et de contrôler leurs propres écoles confessionnelles était reconnu par la loi ».

En particulier, le juge Chouinard fait remarquer qu'en 1867 la loi prévoyait que les subventions étaient données aux commissions scolaires en proportion du nombre d'élèves.

La loi de 1979 ne fait pas mention de ce critère de proportionnalité, indique la Cour, et cela ne reconnaît donc pas « le principe d'une répartition équitable et sans discrimination ».

Le juge Chouinard affirme qu'il ne doute pas que ce soit l'intention du gouvernement québécois de respecter cette proportionnalité, mais sa loi ne le stipule pas expressément, alors qu'il s'agit d'un droit protégé par l'article 93.

D'autre part, le juge Chouinard soutient que les modalités du référendum nécessaire pour faire accepter une hausse de taxes scolaires sont inconstitutionnelles.

En fait, affirme-t-il, tout électeur aurait droit de vote lors de cette consultation, « peu importe qu'il soit de la dénomination religieuse ou non de la commission scolaire concernée ».

Si les règles prévues par la loi de 1979 étaient appliquées, une commission scolaire pourrait « voir sa décision rejetée ou approuvée par l'effet du vote d'électeurs qui ne sont pas administrés. C'est là, à mon avis, une atteinte préjudiciable aux pouvoirs garantis par l'article 93 ».

Mais les juges Antonio Lamer et Gerald Le Dain vont encore plus loin et affirment, dans une opinion minoritaire, que le seul fait d'imposer un référendum constitue une violation des garanties de l'article 93.

« C'est ce pouvoir de gestion locale autonome relativement aux écoles confessionnelles qu'à mon avis (l'article 93) protège et auquel l'obligation de tenir un référendum pour obtenir une approbation porte préjudice », écrit le juge Le Dain.

Il ajoute que « dans certains cas, le coût de la tenue d'un référendum pourrait largement absorber le revenu additionnel provenant des taxes proposées ».

moins de pression exercés par les ambulanciers ».

Le décret impose le retour au travail dès la sanction de la loi et prévoit de sévères sanctions pour ceux qui y désobéiraient.

« Ce n'est pas un décret punitif mais un décret qui les rapproche des autres conditions de travail des employés des secteurs public et parapublic », a déclaré M. Chevette.

LOI

SUITE DE LA PAGE A 1

sociaux de la région du Montréal métropolitain.

Le directeur général du CSSRMM, M. Gérard Marcoux, a fait savoir dans une lettre au ministre que « la santé ou la sécurité de la population est gravement compromise par les comportements et les

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

079

à quatre chiffres

0828

LA MÉTÉO

DATE: Vendredi 21 décembre
Aujourd'hui: Min.: -12° Max.: -3°
ENJAUAGEMENT EN MATINÉE,
SUIVI DE NEIGE
DEMAIN: AVERSES DE NEIGE

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-23	-10	Ennu, neige
Outouais	-12	-3	Ennu, neige
Laurentides	-17	-4	Ennu, neige
Cantons de l'Est	-12	-3	Ennu, neige
Mauricie	-19	-10	Ensl, p. nuu.
Québec	-16	-4	Ensl, p. nuu.
Lac-Saint-Jean	-19	-7	Ensl, p. nuu.
Rimouski	-16	-7	Dég., neige
Gaspésie	-16	-7	Dég., neige
Bas-Caraïbe	-18	-7	Ensoleillé
Sept-Îles	-18	-7	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-1	0	
Edmonton	-5	2	
Regina	-17	-6	
Winnipeg	-22	-9	
Toronto	-2	2	
Fredericton	-5	2	
Halifax	-1	0	
Charlottetown	-3	1	
Saint-Jean	-5	1	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	2	7	N.-Orléans	15	29
Buffalo	1	2	Pittsburgh	-1	9
Chicago	-8	-1	S. Francisco	4	12
Miami	16	26	Washington	6	13
New York	4	8	Dallas	6	13

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	3	8	Madrid	0	10
Athènes	10	16	Moscou	-4	2
Acapulco	22	32	Mexico	6	21
Berlin	3	6	Oslo	-1	2
Bruxelles	3	8	Paris	8	9
Buenos Aires	14	22	Rome	10	16
Copenhague	3	4	Séoul	-3	3
Genève	-3	6	Stockholm	0	9
Hong Kong	15	17	Tokyo	5	9
Le Caire	10	21	Trinidad	23	31
Lisbonne	6	14	Vienne	-4	4
Londres	9	11			

JUSTE
À TEMPS

Il vous reste seulement 4 jours... et encore 4 nièces à combler! Venez vite à notre Boutique Jeunesse, pour des idées-cadeau bien mode...



Pull junior... Tricot de charme à point ajouré. Citron, mangue, bleuets ou blanc. P.M.G.

24⁹⁹ ch.

Pantalon junior... Ample pour le bien-être. En pur coton. Mangue, bleuets ou blanc. Tailles 5 à 13.

24⁹⁹ ch.

Coordonnés confort... Hauts en pur coton avec empiècements tricot. Pantalon en fin molleton de polyester/coton. Jaune, bleu, rose ou blanc cassé. P.M.G.

29⁹⁹ ch.

Magasinez de 9 h à 21 h au centre-ville Montréal jusqu'au 22 décembre. Succursales: de 9 h 30 à 21 h du lun. au ven.; de 9 h à 21 h le sam.

Achats en magasin seulement. Boutique Jeunesse. En vigueur jusqu'au 24 décembre.

la Baie

Enquête scientifique et policière sur l'explosion de la rue Poincaré

■ C'est un ingénieur de l'École polytechnique de Montréal qui sera appelé à faire des expertises sur une partie de la conduite de gaz naturel éventrée, mardi, rue Poincaré. Et c'est le commissaire aux incendies, Me Cyrille Delage, qui sera saisi du dossier de la police relativement à l'explosion qui a fait cinq morts et détruit trois maisons.

RAYMOND GERVAIS

Joint à son bureau de Québec, Me Delage a déclaré qu'il tiendra une enquête publique dans la métropole sur cette affaire dès que les enquêteurs lui auront soumis leur rapport. Il ne croit pas pouvoir tenir l'enquête avant la fin du mois de janvier en raison des congés de la période des fêtes.

Par ailleurs, plusieurs enquêteurs de la police, de Gaz Métropolitain, des compagnies d'assurances et de la Ville de Montréal se sont réunis hier matin au quartier général de la police de la Communauté urbaine de Montréal, afin de s'entendre sur la façon de procéder à une coupe d'une section de la conduite de gaz dans laquelle on a découvert une fuite mardi.

Les experts ont d'abord convenu de procéder à des tests de compacité du sol : on veut déterminer ainsi si une pression exercée à la surface peut avoir un effet sur la conduite.

Aujourd'hui, Gaz Métropolitain doit effectuer une excavation qui permettra de mettre à nue la conduite de gaz. On fera ensuite une coupe, puis on procédera en laboratoire à diverses expertises pour tenter de déterminer ce qui a bien pu se passer mardi.

École polytechnique

Cette section de la conduite maitressée sera transportée à l'École polytechnique de Montréal, où un spécialiste en génie métallurgique tentera de déterminer si la conduite a été brisée par l'explosion ou si la fissure existait déjà.

M. Ahmed Galipeau, de Gaz Métropolitain, a expliqué que l'École polytechnique a été le choix unanime de tous les intervenants à cause de sa neutralité dans le dossier. C'est M. Jean-Marie Dorla, dont la compétence est reconnue dans le domaine de la métallurgie, qui dirigera les expertises.

A cause de la période des fêtes, ces tests n'auront vraisemblablement pas lieu avant la deuxième semaine de janvier.

M. Galipeau a précisé que le prélèvement d'une section de la conduite de gaz ne privera pas pour longtemps les abonnés de Gaz Métropolitain, puisqu'une nouvelle conduite sera immédiatement installée.

Du côté de la police, on sait d'ores et déjà que l'enquête de la section des incendies criminels est à peu près terminée. L'explosion qui a fait cinq morts et qui a violemment secoué tout le secteur, aurait été purement accidentelle.

Communiqué incohérent

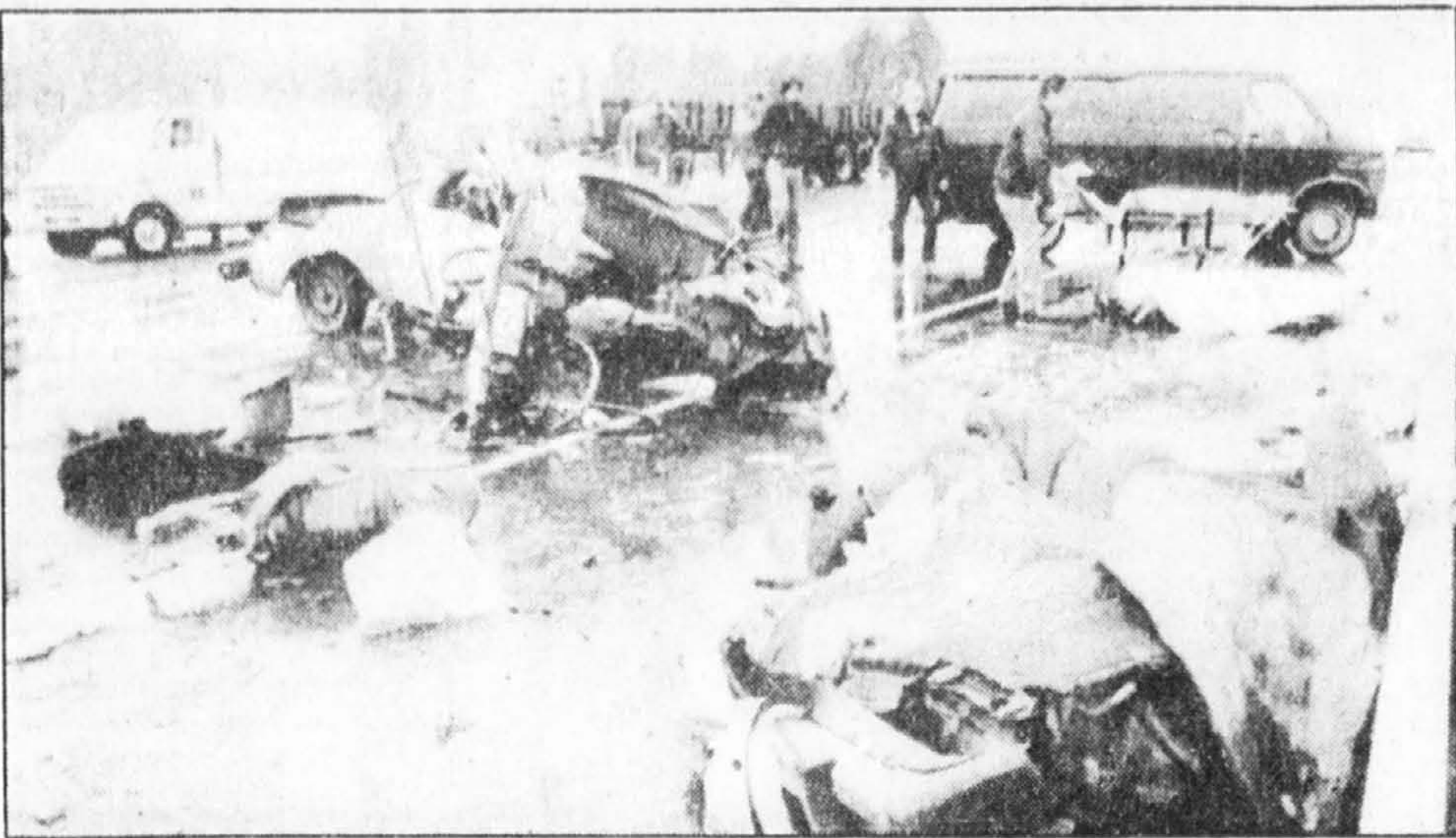
Par ailleurs, la police de la CUM n'accorde pas plus d'importance qu'il n'en faut au communiqué trouvé mardi soir dans la rue, en face des trois maisons démolies.

Deux hommes ont en effet trouvé un exemplaire du *Journal The Gazette*, sur lequel était rédigé un communiqué incohérent. Il y était notamment question de l'explosion de la Gare centrale, de Thomas Brigham, qui subit actuellement son enquête préliminaire à ce sujet, du « boucher » de la rue Milton et de la CIA.

Le communiqué dénonçait également les politiques américaines et soviétiques en matière d'armement. Il était rédigé en langue anglaise et en lettres moulees. Son auteur avait utilisé un crayon feutre noir.

Le communiqué a été remis aux policiers de la section liaison et sécurité de la police de la CUM. Bien qu'on ne voie pour le moment aucun lien direct ou indirect avec l'explosion de la rue Poincaré, le lieutenant Claude Gagné a fait savoir que ses hommes effectueraient néanmoins certaines expertises sur le document.

« Nous allons comparer les caractéristiques, l'écriture et la forme avec ceux des communiqués que nous avons dans nos dossiers afin de voir s'il n'y aurait pas similitude. Il semble bien cependant qu'il n'y ait rien à comprendre là-dedans », a conclu le lieutenant.



Sous la force du choc, le train arrière de l'automobile a été arraché.

photo PC

Le vent serait responsable de quatre morts sur la route

■ ULVERTON (PC) — Une bourrasque d'une violence inaccoutumée pourrait être à l'origine d'une collision qui a causé la mort de quatre personnes, hier, sur l'autoroute 55, à environ cinq kilomètres de Richmond, en Estrie.

La tragédie s'est produite vers 11 heures, à deux pas de l'entrée de la halte routière aménagée par le ministère des Transports à mi-chemin entre Richmond et L'Avenir, à la hauteur d'Ulverton.

L'identité, l'âge et le sexe des victimes n'avaient pas encore été dévoilés en début de soirée. Elles circulaient dans une automobile compacte de fabrication japonaise portant une plaque d'immatriculation ontarienne. Elles auraient toutes été tuées sur le coup.

Blessé grave

Le conducteur d'une fourgonnette servant au transport du courrier, M. Marc Roger, de Drummondville, a été blessé assez grièvement dans la collision. Il aurait subi une fracture ouverte à une jambe de même que des contusions au visage. Il a été transporté au centre hospitalier Ste-Croix, à Drummondville. Son état n'inspirerait toutefois aucune crainte.

Tout porte à croire que l'automobile qui transportait les victimes et qui se dirigeait vers Drummondville aurait échappé à la maîtrise de son conducteur lors d'une soudaine bourrasque qui l'a fait dévier légèrement de sa route et l'a déportée contre une camionnette qui roulait en sens inverse.

Le choc, quoique peu violent, aurait été suffisant pour faire tourner l'automobile sur la chaussée puis la projeter contre une fourgonnette qui, elle aussi, arrivait en sens inverse et que son conducteur a été incapable d'immobiliser avant l'impact.

Choc à l'arrière

L'avant de la fourgonnette a donné contre une portière avant de la voiture, du côté du conducteur,

mais c'est l'arrière de l'automobile qui a subi le choc le plus violent car le train arrière a été arraché.

L'impact a fait ouvrir les portières de la voiture, du côté opposé au conducteur, et deux des occupants ont été projetés sur la chaussée. Les cadavres de leurs compagnons de voyage ont été tirés sans trop de difficultés de l'amas de ferraille.

Le conducteur de la fourgonnette est venu à un cheveu d'être tué, lui aussi. Une barre de métal arrachée à la voiture a pénétré dans le pare-brise de la fourgonnette, à une dizaine de centimètres tout au plus de l'endroit où il a donné de la tête contre le pare-brise. Le grillage métallique qui retenait la cargaison de la fourgonnette a été déformé mais il a tenu le coup, malgré le poids des colis qui ont été projetés à la suite du choc et de l'arrêt brusque de la fourgonnette.

Enquête

A l'arrivée des ambulanciers et des policiers du détachement de Richmond de la Sûreté du Québec, les cadavres des deux occupants qui avaient été projetés sur la chaussée gisaient au milieu de débris de toutes sortes. Des patins, des piles sèches, des havresacs, des chaussures, des brancards de métal comme en utilisent les campeurs, des bas et des vêtements jonchaient le pavé et une bise sournoise feuilletait un roman de James Clavell, *Tai-Pan*, qu'une des victimes était peut-être en train de dévorer quand la tragédie s'est produite.

Une enquête sur les circonstances de la tragédie a été ouverte par le coroner Marcel Bernier.

Les cadavres des victimes ont été transportés à la morgue de la maison Fleury, à Richmond, puis à la morgue de la maison Houle et Frères, à Drummondville, où on doit procéder à leur identification formelle aujourd'hui.

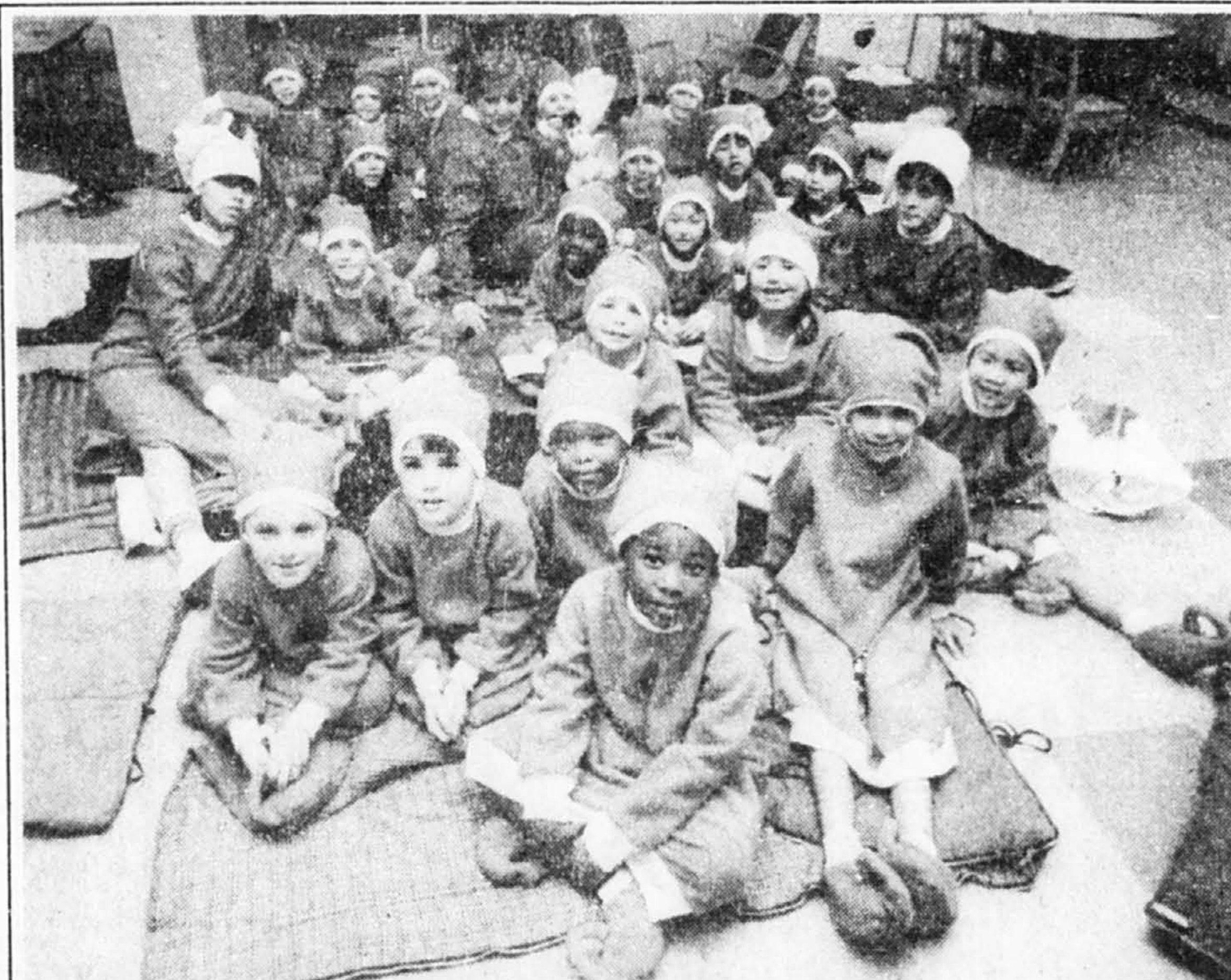


photo Pierre Côté, LA PRESSE

Une fête de Noël bien spéciale

L'école Saint-Bernardin, dans le quartier Saint-Michel, a organisé une fête de Noël bien spéciale pour ses 350 élèves de l'élémentaire. Petits et grands, en pyjama, ont passé la soirée d'hier et la nuit dernière à l'école où ils ont dormi en classe après avoir fêté dans le gymnase avec le Père Noël. Ce matin la fête s'est terminée par un petit déjeuner communautaire. Et on part en vacances! La photo montre les petits lutins de la classe de maternelle de Mme Rita Coderre.

Les marchands ambulants profitent d'un jugement pour envahir le métro

■ C'est la fête dans le métro de Montréal. Une multitude de marchands ambulants ont envahi les corridors souterrains et la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal (CTCUM) est incapable de les expulser.

RONALD WHITE

Dans le corridor d'accès de la station McGill, à proximité des Terrasses, de quarante à cinquante artisans de tout acabit ont installé leur marchandise à même le sol. La plupart sont de jeunes créateurs marginaux, qui ont décidé d'exploiter leur talent manuel.

« Je ne sais pas pour quelle raison les autorités nous tolèrent ici », dit Lucie, 30 ans, qui vend ses cravates de cuir à la station McGill depuis deux semaines. « Mais c'est vraiment un beau cadeau de Noël qu'elles nous font en nous laissant exposer nos produits », ajoute-t-elle.

Lucie est satisfaite car le public se montre intéressé à ses cravates, dont les motifs sont forts variés et peints de toutes les couleurs de l'arc en ciel. La période de Noël aidant, elle en vend facilement pour plus de \$100 par jour.

Elle est étudiante en enseignement des arts et chef de famille monoparentale. « Je tiens à remercier les policiers du métro qui tolèrent notre présence ici », dit la jeune femme.

Un peu de tout

On trouve un peu de tout dans le corridor du métro McGill, des t-shirts « punks » aux bijoux d'argent, en passant par les montres, les photos, les peintures et les posters.

La CTCUM est cependant fort embarrassée par la présence de ces marchands ambulants, qui s'installent sur sa propriété au gré de leur fantaisie. « Nous faisons notre possible pour nous en débarrasser mais nous éprouvons certaines difficultés pour ce

faire », a confié à LA PRESSE un porte-parole autorisé de la Commission.

« Soyez assuré que la CTCUM va prendre des mesures dans les plus brefs délais afin que le métro redevienne aussi beau qu'avant », a ajouté le porte-parole, précisant que des changements pourraient survenir dès aujourd'hui.

La CTCUM est présentement dans l'impossibilité d'appliquer son règlement numéro 18, qui interdit notamment la présence de marchands, de flâneurs et de colporteurs dans le métro de Montréal. Il y a un peu moins d'un mois, un juge a statué que la Commission ne peut pas arrêter un contrevenant à ce règlement.

« Nous sommes allés en appel de cette décision, mais entre-temps, nous avons dû nous y conformer, ajoute le porte-parole. Mais nous trouverons dans les heures qui viennent une façon légale d'appliquer le règlement et, ce faisant, d'expulser les artisans du métro ».

Québec ne parvient pas à faire bouger Marine

■ La direction de Marine Industrie refuse de se plier à la décision prise tard mercredi soir au Conseil des ministres, lui ordonnant d'accepter le cadre de discussion proposé jeudi dernier par le conciliateur Normand Gauthier en vue de mettre un terme à la grève des 1 050 employés en cours depuis le 7 août.

MADELINE BERTHAULT

De plus, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Biron, et son collègue du ministère du Travail, M. Raynald Fréchette, étaient en grandes discussions encore tard hier soir, pour préparer une éventuelle intervention directe du ministère du Travail par le biais d'un médiateur qui aurait des pouvoirs spéciaux.

C'est ce que déclarait hier soir à LA PRESSE M. François Lamoureux, président du Syndicat des travailleurs des chantiers maritimes de Sorel (CSN). Aussitôt après avoir appris le refus de Marine Industrie, le syndicat est entré en contact avec le nouveau ministre du Revenu et député de Richelieu, M. Maurice Martel, et avec le cabinet du ministre du Travail, M. Raynald Fréchette.

Lorsqu'un pasteur pêche dans la bergerie, on a le droit de crier au loup!

■ On n'est pas curé, pasteur ou rabbin comme on est vendeur d'arachides. Ce sont des ministères qu'on ne peut exercer sans que soit impliquée la caution morale des gens les plus respectés du milieu. Et lorsqu'un pasteur se conduit comme un loup dans la bergerie, eh bien, on est certainement justifié de crier « Au loup! ».

LÉOPOLD LIZOTTE

C'est avec ces expressions quelque peu inhabituelles que la Cour d'appel vient d'annuler une décision d'un magistrat de la Cour supérieure accordant à la fois une injonction et une somme de \$3 000 à l'ex-pasteur d'une communauté pastorale de l'Eglise évangélique libre, en Estrie.

Le révérend Jean-Luc Vermet avait été écarté de son poste après avoir vécu pendant quatre ans une liaison adultère avec l'une de ses ouailles, épouse et mère de deux autres fidèles. Cette liaison condamnable, selon la preuve, le requérant dit l'avoir nouée dans le cours de ses fonctions sacerdotales. A la fin, il n'aurait réussi à retenir sa « brebis captive » qu'en lui faisant, ainsi qu'à ses enfants et même à son mari, des menaces prises avec d'autant plus de sérieux qu'il disait pouvoir faire appel à la pègre, milieu dont il serait lui-même sorti à la faveur d'une soudaine conversion.

Dix ans de prison au «maniaque au tournevis»

■ Celui que les Montréalais ont appris à connaître sous la désignation du « maniaque au tournevis » a été condamné à dix ans de pénitencier, hier, par le juge Bernard Grenier, de la Cour des sessions. Il sera interné à l'Institut Philippe-Pinel, spécialisé dans le traitement psychiatrique des criminels.

Pierre Bouthat, 26 ans, a reconnu être l'auteur d'une kyrielle de 18 actes criminels allant de l'agression sexuelle armée à la tentative de meurtre, en passant par le vol, la séquestration et l'indélicence. La dernière de ses sept victimes (dont l'âge varie entre

Le syndicat demande que le Conseil des ministres se penche à nouveau sur le dossier et partiellement sur ce refus de Marine Industrie pour obliger et même imposer à la direction le cadre de discussion en sept points proposé par le conciliateur.

Pour le syndicat, « toute la crédibilité du gouvernement est en jeu dans cette affaire car on ne peut concevoir que Marine Industrie se moque ainsi du Conseil des ministres ». Rappelons que Marine Industrie est propriété à 65 p. cent de la Société générale de financement, une société appartenant au gouvernement du Québec.

Le syndicat, de son côté, a accepté les sept points du cadre de discussion. Or, il semble que pour Marine Industrie, il n'y ait qu'un seul point noir dans ce texte, soit la question des heures de travail qui passeraient de 10 heures à 37 heures et demie par semaine. Là-dessus, la compagnie ne veut pas s'engager. « Economiquement on ne peut tout simplement pas céder à une telle demande », a déclaré il y a quelques jours, son porte-parole, M. Guy Sarrazin. De plus, ça créerait probablement un précédent dans ce secteur industriel et les conséquences peuvent être difficiles à évaluer.

Mis au courant de ces activités peu sacerdotales, les Anciens de la communauté l'amenèrent, non sans peine, à démissionner, sans se préoccuper du schisme qui risquait de se produire. Mais en annonçant son départ, ils eurent le geste impardonnable, selon le pasteur fautif, d'en donner les raisons.

Il se rebiffa donc, et, dans un premier temps, la Cour supérieure lui accorda \$2 000 des \$42 000 qu'il avait réclamés pour la honte qu'il avait dû subir.

Mais les juges Valleraud, Kaufman et Chouinard viennent d'annuler cette décision. Ils rejettent la prétention de l'intime selon laquelle sa liaison adultère relevait de sa vie privée et ne devait aucunement intéresser l'Eglise, ses dirigeants et ses membres. Ils jugent cette prétention aussi fallacieuse que si elle venait d'un commis de banque aller dévaliser une succursale du voisinage à l'heure du dîner.

Les magistrats écartent en même temps sa théorie toute personnelle de l'immunité relative dont devraient jouir les membres, du clergé. Ils estiment que les ouailles avaient bel et bien le droit de révéler pourquoi le pasteur ne montait plus en chaire et déclarent que celui-ci n'a droit à aucune indemnité.

19 et 63 ans) a été blessée de huit coups de pic à glace au dos.

Marié, père de deux enfants, Bouthat menait une vie familiale et professionnelle irréprochable lorsqu'en 1982, il a commencé ses étranges escapades nocturnes dans les secteurs de Verdun, de Ville-Emard et de Côte-Saint-Paul.

Les spécialistes qui l'ont examiné ont retenu que Bouthat tentait ainsi d'affirmer sa masculinité. L'agresseur se voyait comme un « tombeur de femmes » et, après les avoir assaillies, demandait à ses victimes si « elles avaient aimé ça?... »

Refusé à l'université, un étudiant se suicide

■ Un étudiant congolais de 29 ans, Kapajika Ndala, a qui on venait de refuser l'admission à une université montréalaise, a mis fin à ses jours d'une façon horrible hier matin.

A peine arrivé à son domicile 4009 de la rue Drolet, le jeune homme a provoqué une explosion à l'aide d'essence.

Lorsque les pompiers sont arrivés sur les lieux, ils ont dû enfoncer la porte de l'appartement. Le cadavre calciné était au milieu des flammes, près du lit.

La déflagration s'est produite au deuxième étage de l'édifice qui en compte trois.

La police de la Communauté urbaine de Montréal demande la collaboration du public afin de rejoindre les parents ou amis de la victime. Toute personne qui connaît Kapajika Ndala est priée de communiquer avec la section des incendies criminels de la police de la CUM à 934-6031 et de demander le sergent-détective Martin Naud.

EN BRIEF

L'amende plutôt que la prison

■ M. John Crosbie s'est dit prêt, hier, à étudier la possibilité d'imposer une peine de prison dès la première infraction de conduite d'un véhicule en état d'ébriété, mais il a ajouté qu'il doutait que le public favorise une telle mesure. Participant au débat sur les amendements au Code pénal qu'il a déposés aux Communes, le ministre de la Justice a noté que des sondages d'opinion indiquaient plutôt qu'une majorité de Canadiens croyaient préférables d'imposer des amendes de \$100 à \$500.

L'héroïne légalisée

■ Le ministre de la Santé Jake Epp a informé les Communes hier que le gouvernement fédéral légalisera bientôt l'usage de l'héroïne comme narcotique analgésique chez les grands souffrants et les malades en phase terminale. Il a émis l'espoir de présenter au début de mars un ensemble de lignes de conduite, élaborées avec les provinces, des spécialistes de la santé et la population, concernant la surveillance et l'usage sécuritaire de cette drogue. Plus tard, il n'a pu préciser quand exactement il déposerait son projet de loi. Mais, selon lui, la question devrait être résolue au printemps.

Le plan Biron: 30 000 emplois

■ Des investissements de \$1.1 milliard impliquant la création de 30,000 emplois ont été réalisés dans l'industrie manufacturière depuis la mise en place du plan de relance, a soutenu hier le ministre de l'Industrie et du Commerce Rodrigue Biron. Répondant à l'Assemblée nationale à une question du député de Beauharnois, M. Laurent Lavigne, M. Biron a soutenu que ces chiffres établissaient hors de tout doute le succès du plan. Ce plan visait à susciter des investissements manufacturiers de \$2 milliards au cours d'une période de 27 mois. Après 11 mois, on a maintenu une moyenne d'investissements mensuels de \$100 millions, a dit M. Biron.

Les travailleurs du verre plat

■ Le nouveau projet de règlement sur la qualification professionnelle des travailleurs de l'industrie du verre plat n'entrera pas en vigueur avant que les principaux intéressés ne soient entendus, a assuré hier la ministre Pauline Marois. Répondant à l'Assemblée nationale à des questions du député de Portneuf Michel Page, Mme Marois, qui est ministre de la Main-d'oeuvre, a affirmé que la consultation sera « transparente », bien qu'elle n'ait pas encore décidé si ce sera par le biais d'une commission parlementaire.

Le coût de la visite du pape

■ La visite du pape au Québec a coûté \$3 millions au Commissariat général à la visite du pape, c'est-à-dire \$447, 000 de moins que prévu. Ces dépenses ne comprennent pas les dépenses encourues par la Sûreté du Québec pour la sécurité ni le budget de \$825,000 affecté à l'exposition « Le Grand Héritage ». C'est ce que révèle le rapport du commissaire général Jacques Vallée déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Relations internationales Bernard Landry. Les deux postes de dépenses les plus importants ont été le transport, avec \$752,113, et les communications, avec \$696,747.

Le métrique: pas avant Noël

■ Le ministre de la Consommation a fait savoir, hier, que le cabinet n'a pas encore discuté de la demande de plusieurs députés conservateurs de révoquer les règlements de l'ancien gouvernement libéral qui rendent obligatoire l'usage du système métrique dans certains secteurs de l'économie. La question ne sera d'ailleurs pas soulevée au conseil des ministres avant Noël, a précisé M. Michel Côté, « parce qu'il n'y aura pas de réunion du cabinet avant ce temps ».

D'autres coupures?

■ Mme Suzanne Blais-Grenier a refusé de donner l'assurance, hier, qu'il n'y aura pas de coupures additionnelles dans le budget du service de la faune de son ministère de l'Environnement. « Je n'ai pas de boule de cristal », a répondu la ministre au député néo-démocrate Bill Blaikie, qui lui a posé la question au comité parlementaire des pêches et forêts. Selon M. Blaikie, des coupures de \$13 millions seront ajoutées à celles de \$44.1 millions prévues pour 1985-86. Le sous-ministre de l'Environnement, M. Jacques Gérin, a déjà déclaré que \$13 millions vont être enlevés des coûts d'administration du ministère.

Le député Chartrand s'excuse

■ Un député conservateur a soumis des excuses à la National Citizens Coalition (Coalition nationale des citoyens) pour avoir laissé entendre que ce groupe de pression sert de couverture à des individus aux intentions dangereuses. Le député montréalais Gilbert Chartrand s'est excusé pour avoir dit que l'organisation faisait songer à une autre coalition, le Front de Libération du Québec (FLQ). Mais un autre député, John Nunziata, un libéral, a affirmé pour sa part qu'il n'avait pas l'intention de se rétracter après avoir qualifié l'organisme d'imposture et de couverture pour les conservateurs.

Lévesque nie toute démission

■ QUÉBEC - René Lévesque paraissait hier dans une meilleure forme qu'en début de semaine. Pour le moment, pas question pour lui de passer la main.

YVON LABERGE
de notre bureau de Québec

À moins que son état de santé ne se détériore, il sera là pour diriger son parti à des élections générales qui, prévoit-il maintenant, devraient se tenir avant la fin de la prochaine année.

Hier, le premier ministre faisait sa première sortie officielle depuis que lundi, il eut mal paru à l'Assemblée nationale.

À la sortie de l'assermentation de ses nouveaux ministres, il a quelque peu levé le voile sur ses malaises persistants au dos. À

certains moments, il s'est même permis de blaguer avec les journalistes. Ce qu'il ne fait pas depuis belle lurette.

Ainsi, a-t-il expliqué, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il souffre de maux de dos. Cela remonte à plus de 20 ans. Et est dû à l'hérédité maternelle. À chaque fin-novembre-début-décembre, a-t-il rappelé, cela se produit. « C'est comme une conjonction des éléments. »

En fait, ce qui ne tombe pas encore en neige - l'humidité - lui frappe, cette espèce de faiblesse, qu'il a dans le dos.

Pour le reste, le premier ministre le met au compte de la fatigue. Sans, bien sûr, escamoter les eaux troubles qu'a dues traverser son partie au cours des dernières semaines.

« Pas question de demander à Ottawa de reconnaître le droit du Québec à l'autodétermination »

■ QUÉBEC — Pierre-Marc Johnson n'a pas l'intention de demander qu'Ottawa reconnaisse le droit du Québec à l'autodétermination comme condition préalable à son adhésion à la nouvelle constitution canadienne.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

C'est ce qu'a affirmé hier le ministre de la Justice et des Affaires intergouvernementales canadiennes, Pierre-Marc Johnson, en réponse aux questions du chef de l'opposition, Gérard-D. Lévesque.

Sa réponse a surpris un peu tout le monde, car il avait semblé

dire le contraire, la veille, en répondant à la même question du même député. Ce droit est « un des fondements même de notre existence comme société sur le plan constitutionnel depuis 200 ans et cela continuera », avait-il dit alors.

Hier, il a bien répété que ce droit était « un des fondements de notre existence collective », mais il a précisé qu'il ne fallait pas le demander parce qu'il serait « extrêmement dangereux pour le Québec de se voir opposer un refus ».

« Le droit à l'autodétermination, pour les peuples, ça ne se négocie pas, a-t-il dit. Ça existe ou ça n'existe pas. Et je crois que ça existe pour le Québec. Il n'a donc pas à être reconnu par d'autres,

Une année fructueuse

■ À l'occasion de son message traditionnel des fêtes, le premier ministre René Lévesque souligne que cette période est propice à une réflexion sur ce qu'il convient de faire afin de se rapprocher davantage de la réalisation des idéaux qui nous tiennent tant à coeur. Selon M. Lévesque, 1984 aura été une année plutôt fructueuse, en ce sens qu'elle nous aura permis de reprendre beaucoup du chemin perdu, et, dit-il, c'est cette voie que nous poursuivrons de nouveau en 1985, pour faire en sorte que la vie meilleure qui se dessine au Québec atteigne véritablement chacun d'entre nous. « Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant, et nous pouvons avoir confiance en demain, dans la mesure où nous avons confiance en nous-mêmes », conclut le premier ministre.

Il avoue aussi ne pas consulter les médecins. Il y en a de passage, dit-il. Voir ici une allusion à Pierre-Marc Johnson, le seul qui

siège encore au conseil des ministres maintenant que Camille Laurin et Denis Lazure n'y sont plus...

Le nouveau régime de négociation dans le secteur public minimise la possibilité de grèves légales

■ QUÉBEC — En rendant public son avant projet de loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic, le gouvernement démontre sa ferme intention de réduire à sa portion congrue toute possibilité de grève légale dans ces secteurs.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

En effet, le projet déposé hier par le président du Conseil du trésor, Michel Clair, qui a annoncé une large consultation en commission parlementaire dès la fin de janvier prévoit d'exclure du champ d'exercice du droit de grève les différends relatifs à la rémunération et les objets locaux de négociation par l'obligation de recourir à un médiateur-arbitre.

M. Clair n'a pas retenu les objections des centrales syndicales, lors de leur dernière rencontre la

semaine dernière, selon lesquelles la revision du régime de négociations devrait se faire en même temps que la rouverture des décrets hérités de la dernière ronde de négociations.

« Cela fait deux ans que l'on discute de la modification du régime, il est maintenant le temps de discuter à partir d'un texte concret. Lors de notre dernière rencontre, j'ai pu constater qu'il n'y avait pas de braquage idéologique. Il est vrai que l'on ne s'est pas entendu sur la démarche parallèle de renégocier le régime de négociation et la rouverture des décrets mais les centrales auront toujours la possibilité de négocier à l'intérieur des comités mixtes prévus par les décrets », a affirmé le ministre.

L'avant projet de loi déposé par le ministre prévoit les dispositions suivantes :

-la création d'un Institut de re-

cherche sur la rémunération qui devra publier chaque année un rapport, fin novembre, sur l'état et l'évolution de la rémunération des employés du secteur public par rapport à d'autres salariés québécois ;

-de permettre au gouvernement, après la publication de ce rapport et de négociations avec les centrales, de déposer devant l'Assemblée nationale un projet de règlement fixant la rémunération ;

-de décentraliser une partie de la négociation en prévoyant une liste de sujets concernant l'organisation du travail, les mouvements de personnel et les droits syndicaux qui seront négociés localement à moins d'entente entre les parties ;

-d'exclure du champ d'exercice du droit de grève les différends relatifs à la rémunération et de remplacer la grève ou le lock-out

par la possibilité de recourir à un médiateur-arbitre pour solutionner les différends relatifs à des objets de négociation locale ;

-d'assujettir l'exercice du droit de grève à l'exigence de recourir à une médiation préalable ;

-de confier au Conseil des services essentiels le pouvoir d'ordonner aux parties de prendre des mesures de redressement lorsqu'une grève ou un lock-out peut affecter la prestation d'un service auquel un usager a droit.

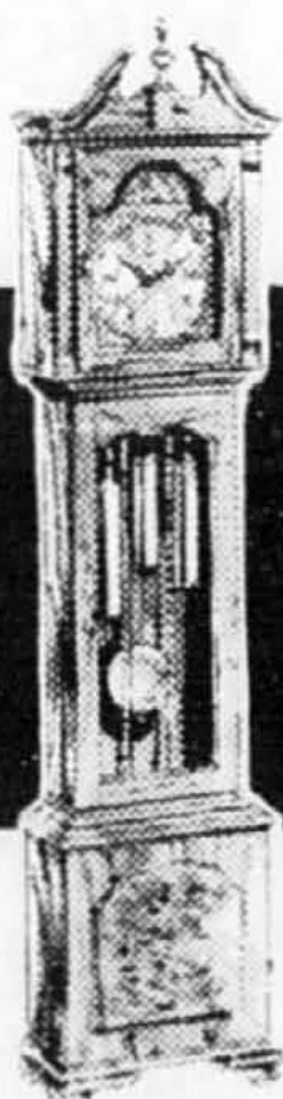
Selon ce projet, les centrales syndicales pourraient négocier chaque année les salaires annuels entre le 30 novembre et la mi-mars, date ultime où le gouvernement dépose ses offres finales.

Les groupes de salariés n'auraient la possibilité de faire la grève, et encore après avoir épuisé divers mécanismes, qu'à tous les trois ans comme maintenant.

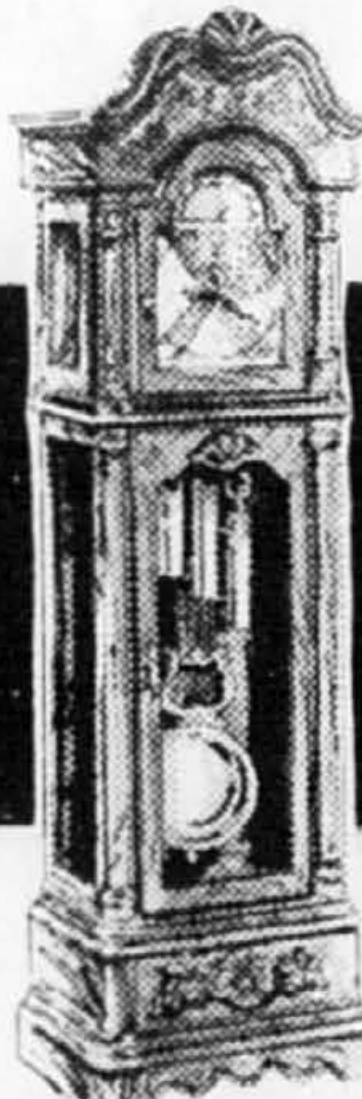
Grandes économies... Horloges à 20% de rabais

Ces horloges comtoises deviendront des souvenirs précieux de famille. Carillons Westminster, une pendule en lyre, et finis en bois de fruit. Faites au Canada par Craftline.

Modèle # 511XL 100710
Prix régulier 1258.88



#507
Prix rég. 910.88
72870



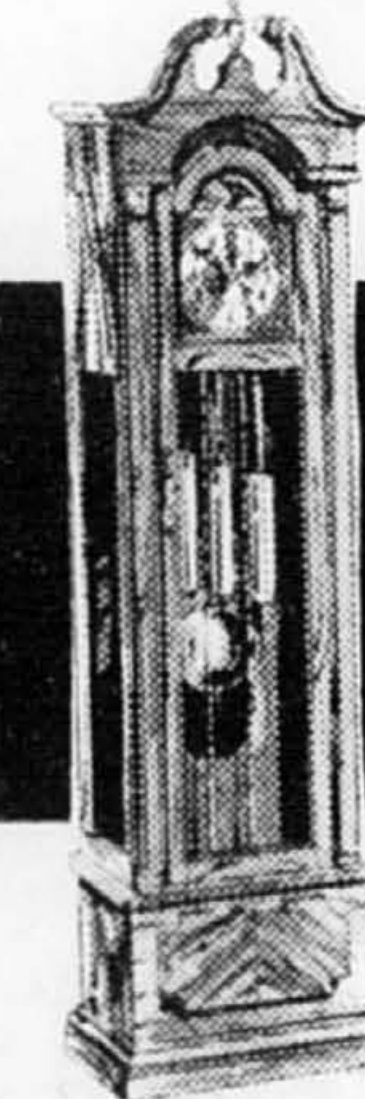
#412LM
Prix rég. 2817.88
225430



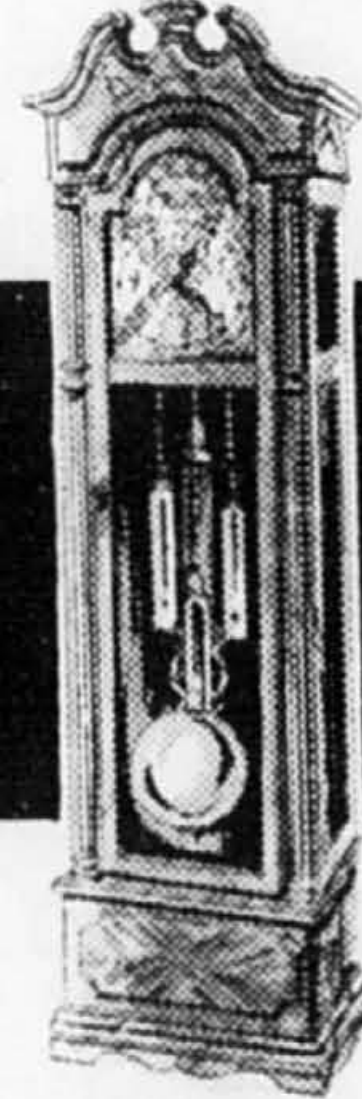
#540MT
Prix rég. 1728.88
138310



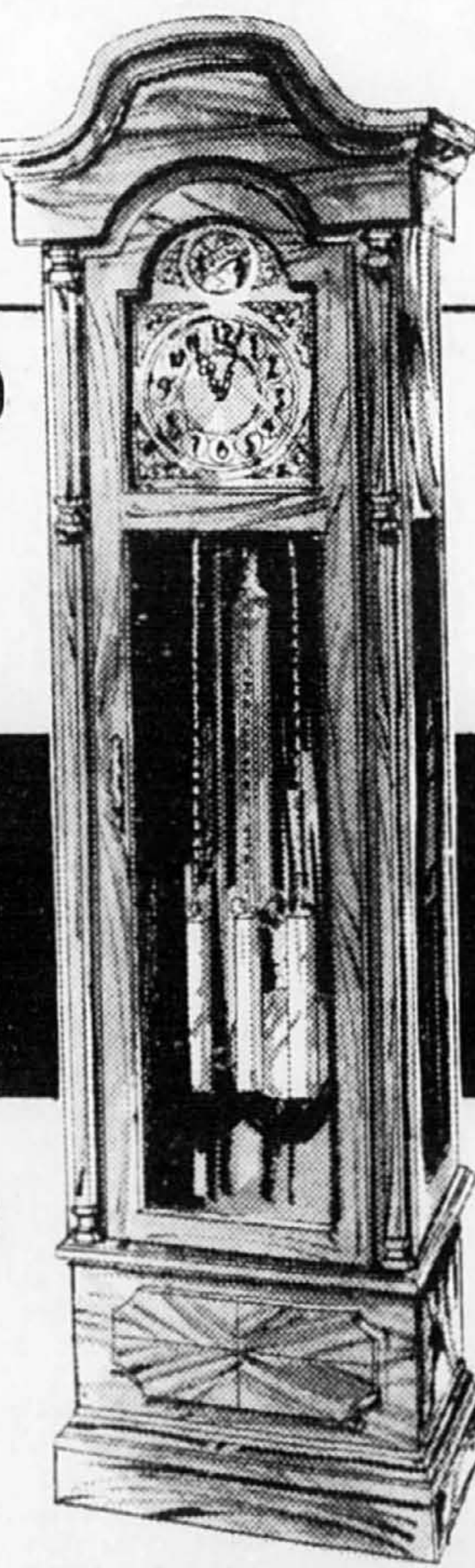
#528LY
Prix rég. 3011.88
240950



#576LY
Prix rég. 1454.88
116390



#586LM
Prix rég. 2065.88
165270



Meubles
Pascal

Plus Personnel

Pascal à l'ouest 3600, Côte-Vertu — 336-7170. Centre commercial Le Bazar

Pascal à l'est 6800, Jean-Talon Est 254-4971 À l'ouest des Galeries d'Anjou

Réforme du Code

■ QUÉBEC (PC) — L'Assemblée nationale a été saisie hier du projet de loi 20, portant réforme au Code civil du Québec, qui a été déposé par le ministre de la Justice, Pierre-Marc Johnson.

Le projet de loi vise à réformer le droit des personnes, le droit des successions et celui des biens et à ajouter au Code civil du Québec trois livres sur ces sujets ainsi qu'une disposition préliminaire pour situer le code dans l'ensemble législatif.

Le livre premier, qui comprend cinq titres, s'ajoute au Code civil du Québec et a pour objet de réformer le droit des personnes. Le Code civil comprend déjà le livre deuxième qui porte sur la famille.

Le livre troisième, qui comprend six titres, a pour effet de réformer le droit des successions.

Le livre quatrième compte sept titres et a pour objet de réformer le droit des biens.

En réponse aux questions du député libéral de D'Arcy-McGee, Herbert Marx, M. Johnson a expliqué que l'ensemble de ces dispositions législatives ont fait l'objet de consultations par des avant-projets de loi.

Pulsar
30% DE RÉDUCTION
BIJOUTERIE le roy
AU 2^e ÉTAGE 7139 ST-HUBERT MONTREAL TEL.: 277-3127
Ouvert de 9h30 à 21h tous les jours

SEIKO
40% DE RÉDUCTION
NOUVEAU: GARANTIE 3 ANS
BIJOUTERIE le roy
AU 2^e ÉTAGE 7139 ST-HUBERT MONTREAL TEL.: 277-3127

UHX 14
Rég. \$350
VENTE \$210
PILE: 5 ANS

Bédard n'est pas intervenu pour empêcher l'écoute électronique de deux députés, affirme Johnson

■ QUÉBEC — S'appuyant sur la version du directeur général de la SQ et de son adjoint, Jacques Beaudoin et Tancrède Paquette, le ministre de la Justice Pierre-Marc Johnson, a affirmé hier qu'il n'avait jamais été

ception électronique de conversations », a dit M. Johnson qui fut pour une troisième journée la cible de la majorité des questions de l'opposition.

Le ministre a même dit que l'article 178.20 du code criminel stipulait que l'interception d'une communication privée au moyen d'un dispositif technique ou autres sans le consentement de son auteur constituait un acte criminel. Il faisait référence au fait que l'on ait intercepté la conversation téléphonique d'un député concerné.

M. Johnson pensait que l'immunité parlementaire empêchait cette disposition mais il s'est fait dire par le député Harry Blank qu'il n'existait pas d'immunité parlementaire concernant des actes criminels.

La voûte

Le leader parlementaire de l'opposition, Michel Gratton, a alors demandé s'il était exact que

l'inspecteur-chef Réal Turner de la SQ s'était rendu, au cours de la rencontre du 2 mars, à la voûte de la SQ chercher la transcription de l'enregistrement accumulé dans le dossier et qu'à son retour le ministre Bédard en ait pris connaissance.

Le ministre Johnson a de nouveau invoqué le témoignage des deux principaux dirigeants de l'état-major selon lequel il n'a pas été question d'écoute électronique lors de cette rencontre.

Le député Gratton est revenu à la charge en demandant à M. Johnson d'aller vérifier dans le registre de la SQ si durant la période où la réunion s'est tenue M. Turner n'était pas allé chercher la transcription des enregistrements.

Il s'en suivit un brouhaha indescriptible où les députés ministériels lancèrent les mots de « justice fasciste » à l'intention des libéraux alors que ceux-ci

qualifièrent M. Johnson de « ministre putschiste ».

En aucun moment, M. Johnson n'a mentionné la présence de Réal Turner lors de la rencontre entre M. Bédard et l'état-major de la SQ.

Comme l'opposition lui redemandait avec insistance s'il allait vérifier le registre de la SQ, le ministre a laissé entendre que le député Gratton associait peut-être deux types d'événements séparés. Il a promis qu'à titre de procureur général, il ferait tout ce qu'il a à faire pour s'assurer de la poursuite de ses objectifs en terme de maintien des institutions et en terme d'efficacité des enquêtes policières.

L'opposition avait menacé un peu plus tôt de nommer le ministre et le député péquiste concernés par la demande d'écoute électronique mais elle ne l'a pas fait. Le député Gratton a aussi mentionné le fait que l'opposition n'avait pas en main le dossier de police mais qu'elle posait ses questions à partir d'informations privilégiées.

Fondation pour le oui

Par ailleurs, suite à des questions du député libéral Marc-Yvan Côté, le ministre de la Justice a expliqué que l'enquête en cours au sujet de la Fondation des québécois pour le « oui » n'était pas terminée.

M. Johnson a réfuté les allégations voulant que le sous-ministre Jacaby retienne des mandats de perquisition dans cette affaire mais il a ajouté que le substitut au procureur général au bureau de Montréal en était venu à la conclusion qu'il n'y avait pas matière à poursuites criminelles.

Il a cependant précisé qu'il faudrait que la SQ consulte le bureau du président du financement des partis politiques puisque ce dernier était responsable des clauses pénales prévues dans le financement des fondations à l'occasion d'un référendum.

Enfin, il a émis le souhait que l'on procède avec célérité. Dans ce dossier, le député Côté avait évoqué dans ses questions l'hypothèse que l'argent de la Fondation provenait en partie de syndicats qui ont obtenu « de Jean-Roch Boivin et du premier ministre un règlement hors cour dérisoire dans le saccage de la Baie James ».



Robert Bourassa durant la conférence de presse hier.

se du gouvernement qui en est réduit à faire accéder 43 p. cent de sa députation au Conseil des ministres.

Enfin, il s'en est pris à l'incompétence du ministre Johnson à titre de négociateur constitutionnel qui refuse de demander que le droit à l'autodétermination du Québec soit inscrit dans la Canada Bill de crainte que le Canada anglais le refuse.

Bourassa : l'opposition ne fait que son devoir

■ QUÉBEC — « L'opposition a le devoir élémentaire d'obtenir des garanties de non intervention dans l'administration de la Justice pour être certain que le gouvernement ne la politise pas », a affirmé le chef du Parti libéral, Robert Bourassa, pour justifier l'utilisation par des députés de son parti de l'immunité parlementaire afin de faire la lumière dans des dossiers policiers à connotation politique.

CLAUDE-V. MARSOLAI
de notre bureau de Québec

M. Bourassa qui avait convoqué une conférence de presse afin de faire le bilan de la session parlementaire de l'automne s'en est pris durement au ministre Pierre-Marc Johnson qui invoque souvent le respect des droits individuels mais qui n'a pas été capable de faire la lumière sur la divulgation des rapports d'impôt de députés libéraux fédéraux au mois d'août.

« Le rapport de police dans cette affaire a démontré que la fuite venait du cabinet du ministre du Revenu et tout ce que le ministre

Johnson est venu nous dire, c'est qu'il n'avait pas trouvé les coupables et qu'il n'avait pas d'accusations à porter. Il ne s'est pourtant pas gêné de commander des perquisitions chez les journalistes, des bouc-émissaires de premier ordre, pour faire semblant qu'il faisait quelque chose. »

Un rappel

Le chef libéral a rejeté les accusations voulant que son parti encourage par la divulgation de rapports d'enquête la création d'un État policier. « Lorsque les péquistes étaient dans l'opposition, ils ont utilisé des tactiques de barbarie intellectuelle pour assouvir leur fins politiques. Nous, de notre côté, n'avons pas hésité à former des commissions d'enquêtes et à y nommer des adversaires politiques pour faire la lumière sur des cas précis. »

M. Bourassa a par ailleurs qualifié l'année 1981 de « pire année dans l'histoire politique du Québec » en raison de l'impéritie et de l'incohérence du gouvernement.

Pour lui, le remaniement ministériel d'hier reflète la faibles-

PIERRE
PASCAU

collaboration spéciale



Du jello à l'apartheid

■ Dès mon arrivée en Afrique du Sud, on m'a prévenu contre les méchants journalistes étrangers, perfides et malhonnêtes, qui racontent les pires horreurs sur ce beau pays, où l'apartheid fait pourtant régner la paix et le bonheur sur toutes les races.

Il y a même un caméraman tordu qui a caché les bonbons dans une poubelle pour attirer des petits enfants noirs. Il les a ensuite filmés fouillant dans les poubelles, pour faire croire qu'ils cherchaient à manger.

Loin de moi l'idée d'écrire de telles ignominies, et si les censeurs examinent ce texte avant de l'expédier à Montréal, ils n'y trouveront rien à redire, c'est sûr. Ma conscience est pure, je ne travaille pas pour les communistes, et je ne suis pas à la solde de tous ces pays étrangers qui veulent déstabiliser l'Afrique du Sud.

Non, il y a déjà assez de gens dans le monde qui salissent ce beau pays, notamment les Nations unies, les États socialistes de toute sorte, le Conseil mondial des Églises, les groupes de pression divers qui manifestent un peu partout contre l'apartheid, notamment devant l'ambassade sud-africaine à Washington. Tous ces détracteurs ne sont que des méchants et des ignorants.

Du jello à l'apartheid

L'idée de l'apartheid est née, semble-t-il, de façon très simple. Un jeune Afrikaner, ou Boer si vous préférez, observait sa mère qui préparait des jellos de plusieurs couleurs différentes. Elle eut la méchante idée de les verser tous ensemble dans un même bol. Il en est sorti un mélange ignoble et répugnant.

Notre jeune Afrikaner a vite conclu qu'il ne fallait pas mélanger les couleurs, et sa philosophie raciale, puisée dans le jello, a été appliquée aux citoyens de son pays. Il en est résulté : l'apartheid.

N'importe qui peut comprendre que, si on ne verse pas des jellos de différentes couleurs dans un même bol, c'est pour leur garder à chacun sa saveur et sa beauté, non pour permettre à la limette, par exemple, d'opprimer la fraise. Ceux qui prétendent le contraire sont des menteurs ou ils ne connaissent rien à la cuisine.

Elle refuse de se taire

Il y a par exemple cette journaliste qui dirigeait un journal dans la ville de Windhoek, et qui se laissait monter la tête par des révolutionnaires noirs. Or tout le monde sait que les révolutionnaires sont inspirés par les communistes et qu'ils ne veulent que la destruction de l'Afrique du Sud.

Dans son propre intérêt, le gouvernement a fait taire cette malheureuse folle en interdisant la publication de sa feuille de chou. Mais elle n'a rien voulu comprendre et elle s'est mise au service d'une autre puissance étrangère : la BBC de Londres.

Les autorités, en désespoir de cause, auraient demandé au service des postes d'ouvrir le courrier de la journaliste mais leur requête a été envoyée par erreur directement à la dame elle-même, à cause d'une malencontreuse gaffe bureaucratique qui peut arriver dans n'importe quel pays.

La dame en question en a fait tout un plat, ce qui a mis le gouvernement dans une position délicate, et maintenant elle doit répondre de ces actes et de ses opinions devant les tribunaux.

J'ai appris cette nouvelle à la première page des journaux, notamment du Star de Johannesburg, que la South African Airways a eu l'amabilité de me fournir dans l'avion.

Les choses sérieuses

En ce moment, de toute façon, ce qui préoccupe principalement les Sud-Africains, c'est l'inflation. Ils vivent ce que nous avons souffert il y a deux ou trois ans. Leurs taux d'intérêt ont atteint des sommets insensés. Le taux préférentiel est à 24 p. cent, le rand (leur monnaie) est constamment dévalué, et même le prix de l'or chute. Quand on sait que ce pays est un des principaux producteurs d'or au monde, on comprend l'alarme générale.

Il est difficile de savoir, pour moi qui ne fais que passer, qui souffrira le plus de cette inflation galopante. Logiquement, on peut s'attendre à ce que les pauvres écopent, comme ils l'ont fait chez nous, mais pas ici, à cause de la philosophie du jello.

La contestation intérieure

Il ne faut pas croire que la population blanche appuie aveuglément les politiques raciales du gouvernement. Certains se permettent de critiquer ouvertement M. Botha, le président, disant qu'il n'est pas réaliste, mais la cause de ces critiques n'est pas celle que vous pensez.

On lui reproche, par exemple, d'avoir créé deux parlements parallèles, l'un pour les Indiens, et l'autre pour les mulâtres, ce qui occasionne des abus. Les Indiens seraient en train de profiter de la situation pour se donner des pouvoirs exagérés.

Mes interlocuteurs les trouvent déjà trop riches et trop puissants, même que dans les rues, lorsqu'ils roulent au volant de leurs Mercedes, ils regardent d'un petit air narquois les pauvres Blancs dans leurs chétives Renault.

Dans les bureaux, les banques, les commerces, on ne voit que des Indiens. Lorsqu'on attend l'ascenseur à côté d'eux, ils vous bousculent pour passer en avant de vous. Même chose sur les trottoirs.

Et dire qu'il y a de méchants journalistes qui ont fait croire au monde entier qu'il y avait des trottoirs réservés exclusivement aux Blancs. Mon oeil...

Bien faire et laisser faire

On me raconte tout ça. Moi, je suis tout ouïe, j'écoute et j'enregistre, sans trop faire de remarques (pour une fois) car je suis ici en vacances, et je viens voir ma famille.

Il fait beau et chaud, la mer est juste à la bonne température, je me laisse bercer par les vagues, et j'évite de manger du jello. De toute façon, je n'aime pas ça.

Moins de diffusion pour le Journal des débats

■ QUÉBEC — Par mesure d'économie, le Journal des débats de l'Assemblée nationale a décidé de restreindre la publication des délibérations des députés en Chambre et dans les commissions parlementaires.

CLAUDE-V. MARSOLAI
de notre bureau de Québec

Depuis le 16 octobre, la distribution gratuite des compte rendus écrits des débats parlementaires est limitée aux seuls députés et membres de la tribune parlementaire. Cette mesure, selon le directeur général de l'information de l'Assemblée nationale, André Lavoie, devrait faire économiser \$200 000 au trésor québécois.

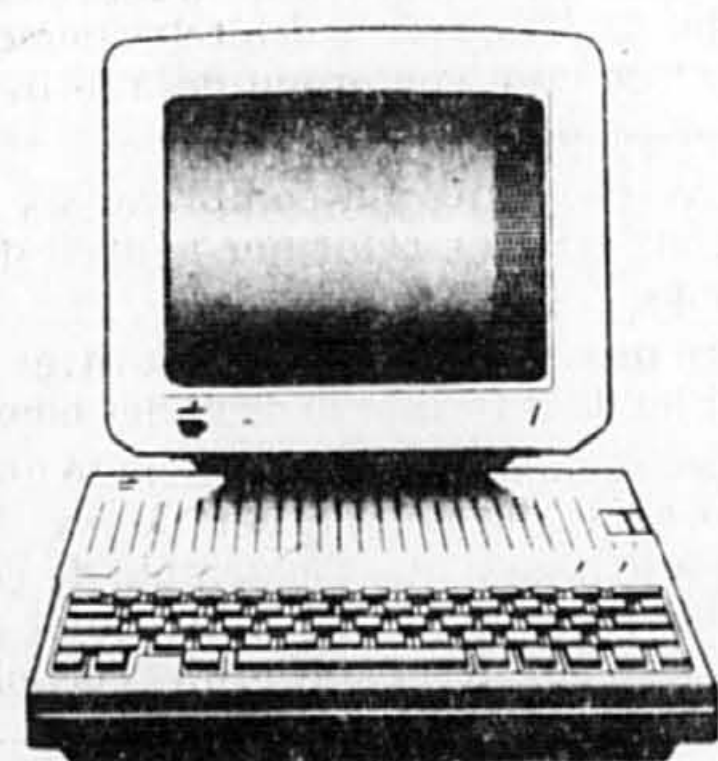
Antérieurement, le Journal des débats était publié à 1 500 exemplaires et était distribué gratuitement à diverses institutions, exception faite de 47 abonnés payants.

Dorénavant, les institutions et les individus devront acquitter des frais pour recevoir régulièrement les compte rendus des débats. Le prix annuel de l'abonnement n'a pas encore été fixé mais M. Lavoie indique que le Journal se vendra 75 cents l'exemplaire. Toutefois, on offrira aux institutions d'enseignement des micro-fiches qui se détailleront de 25 à 30 cents l'exemplaire.

Par ailleurs, il sera possible aux personnes de commander au Service de distribution des documents de l'Assemblée nationale un exemplaire des débats d'une séance particulière.

entendez le tintement de votre monnaie dans vos poches

grâce aux épargnes que vous pouvez réaliser avec nos spéciaux.

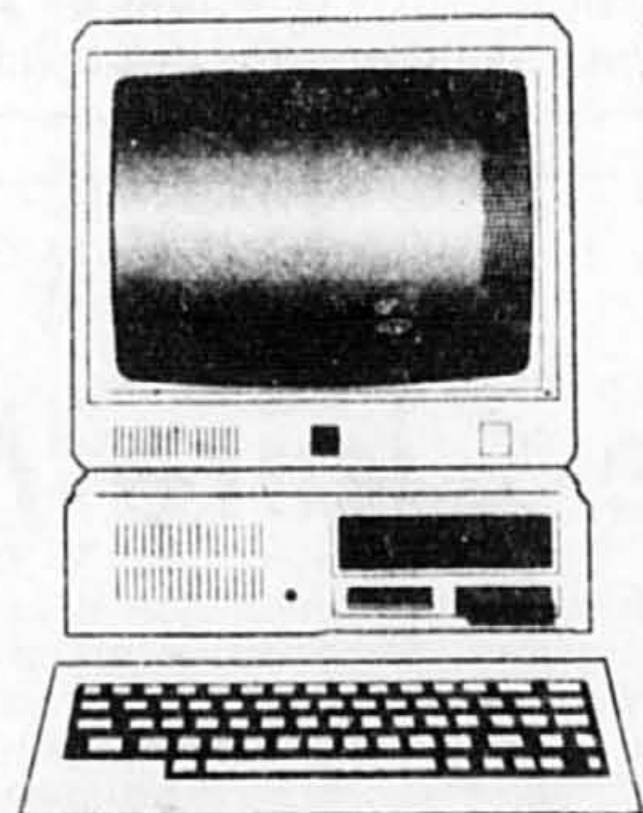


APPLE IIc

- Mémoire 128K
- Moniteur et support
- Unité de disquettes
- Sac de transport
- 4 disquettes d'entraînement
- Coupons de rabais de 300\$ sur Apple IIc

Épargnez
760\$

(incluant les coupons)



IBM PCjr.

- Mémoire 128K
- Unité de disquettes
- 200\$ en logiciels IBM
- 4 jeux
- Adaptateur pour télévision
- DOS 2.1

Épargnez
503\$

Prolongation des heures d'affaires.

L'offre se termine le 15 janvier 1985. Comprend les offres spéciales des fabricants. Demandez des détails à votre représentant. Le prix IBM PCjr Moniteur n'est pas compris dans le prix ci-dessus. PCjr est une marque déposée IBM Corp. Apple IIc est une marque déposée Apple Canada Inc. ComputerLand est le plus grand détaillant autorisé au monde des ordinateurs personnels IBM et Apple.

ComputerLand

magasins d'ordinateurs

Plus de 50 magasins au Canada.

QUÉBEC
888 rue St-Jean
(Entrée Aut. Dufresne)
(418) 524-5265

SHERBROOKE
2524 rue King ouest
(819) 564-1534

STE. FOY
Place Belle Cour
2600 Boul. Laurier
(418) 659-6540

ST-LAURENT
3402 Côte Vertu
(Près de Place Vertu)
(514) 337-6625

LAVAL
1 Place Laval
(Boul. St-Martin & des Laurentides)
(514) 667-5701

MONTRÉAL-CENTRE-VILLE
2075 rue University
(University & Kennedy)
(514) 845-0131

HULL
114 Promenade du Portage
(Ouverture bientôt)

WESTMOUNT
4160 rue Ste. Catherine ouest
(Ste. Catherine & Greene)
(514) 933-4208

Un remaniement et un réaménagement

Pour réaliser un remaniement ministériel et un réaménagement des structures d'une telle envergure, il fallait que le premier ministre y fût contraint par les événements. Sans y être forcé, M. Lévesque n'aurait pas, de lui-même, chambardé de la sorte son gouvernement. Mais il devait combler les vides nombreux et béants créés par la cascade des démissions récentes.

Si bien que le visage de ce gouvernement est méconnaissable. En quelques semaines, les vétérans chevronnés des luttes passées et les héros acclamés du PQ ont cédé la place à des personnalités moins connues, moins éprouvées surtout. L'ère des Jacques Parizeau, Camille Laurin et Denis Laizeur est révolue. Une autre génération prend la relève. Un autre esprit régnera dans ce Cabinet.

Il convient d'abord de noter que le remaniement n'est pas le seul fait marquant de cette fébrile journée de fin de session. Le retour d'un René Lévesque, apparemment remis du malaise physique qui l'éprouvait depuis quelques jours, n'est pas moins important.

Il est notoire que cet homme, doué d'une exceptionnelle résistance, ne fléchit pas sous la fatigue, l'épuisement et le surmenage. Mais voilà qu'à l'heure où toute une société, sans égard aux tendances politiques, l'exhorte à quitter son bureau et à se reposer, il reparait, souriant et détendu, parlant avec désinvolture d'un mal de dos qu'il tiendrait de sa mère et qu'aggravent les temps maussades de l'hiver. Mais, cette fois, M. Lévesque s'incline devant l'évidence: il partira fin décembre pour les Antilles. Des vacances sous le soleil ne changeront pas la situation très préoccupante dans laquelle se débat son régime; mais elles lui apporteront la force d'y faire face avec toutes ses ressources.

L'état de santé d'un homme public, surtout s'il est élu et dirige un gouvernement, relève de l'intérêt collectif et ne peut demeurer secret. Les citoyens surveilleront de près les moindres signes de défaillance et la presse sera désormais plus attentive aux comportements inattendus.

Le remaniement que vient d'effectuer le premier ministre s'accompagne de changements de structures qui répondent à des besoins identifiés. Ainsi, le gigantesque ministère de l'Éducation — véritable empire sur lequel un seul ministre ne peut régner seul — sera scindé. M. Yves Bérubé héritant de l'enseignement supérieur (à quoi s'ajoutent assez naturellement la Science et la Technologie), M. François Gendron se voyant confier les enseignements primaire et secondaire. C'est là une division qui s'imposait et qu'avait déjà effectuée M. Robert Bourassa dans les années 70.

M. Lévesque appelle avec raison M. Robert Dean à des fonctions plus exigeantes qui constituent un défi: l'Emploi et la Concertation. À la fois familier avec les milieux industriels et syndicaux, le nouveau titulaire s'efforcera de créer des emplois, peut-être au moyen de cette «concertation» qui, hélas, relève davantage jusqu'ici d'un idéal désincarné que de la réalité quotidienne.

D'autres ministères sont créés: Développement et Voirie des régions, de même que le portefeuille des Forêts, secteurs où le gouvernement se propose de réaliser des projets annoncés dans les discours inauguraux.

M. Lévesque confirme qu'il a prié Mme Francine Lalonde d'entrer au gouvernement. L'ancienne vice-présidente de la CSN, ex-communiée par les doctrinaires de sa centrale parce qu'elle avait osé attirer l'attention du mouvement syndical sur les problèmes de survivance des entreprises du secteur privé, apporterait un souffle de gauche à un Cabinet qui glisse délibérément vers le néo-libéralisme du centre, en même temps qu'un regain de ferveur pour la souveraineté au moment où le premier ministre veut précisément s'en éloigner. Mais on dit de Mme Lalonde que son pragmatisme la porte à saisir dans l'action toutes les chances du possible. N'étant pas convaincue que ce gouvernement lui offre encore, elle hésite et réfléchit. Car il lui faudrait aussi se faire élire un jour. Dans une partielle, sous l'étiquette du PQ, elle court des risques sérieux. À moins que le premier ministre ne lui ait annoncé des élections générales au printemps.

Michel ROY

Isolationnisme ou sage décision?

Ainsi donc, ce qui avait été prévu depuis longtemps est survenu. Les États-Unis, qui trouvaient depuis tant de mois à se plaindre de l'Unesco, confirment qu'ils se retireront le 31 décembre de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

Ils emportent avec eux une bonne part du gâteau: 25% du budget. Comme l'Angleterre annonce qu'elle pourrait bien imiter les États-Unis dans un an, que le Canada demande à réfléchir, que d'autres nations pourraient être fortement tentées de boudier à leur tour l'Organisation, on se demande sérieusement quel futur reste à l'Unesco.

Les raisons du mécontentement des États-Unis sont connues. Pour dire les choses dans un langage très peu diplomatique, ils en ont assez de payer pour se faire empoisonner. Ils estiment que l'Unesco dépense mal et trop, que l'Organisation s'occupe trop de politique et pas suffisamment de ses objectifs propres, que ses attitudes sont trop souvent hostiles aux démocraties libérales. Bref, trop, c'est trop.

Dans un article consacré à cette affaire dans les colonnes de ce journal (LA PRESSE du 14 décembre) il était rappelé, textes à l'appui, que, dès 1956, de bons observateurs estimaient que l'Unesco était mal partie. «Une des grandes faiblesses de l'Unesco», écrivait Henri Laugier en 1956, est qu'elle n'a pas réussi à prendre des contacts de collaboration réelle avec les représentants véritables de l'éducation, de la science et de la culture dans le monde.»

Le réquisitoire était puissant. On ne sache pas qu'à l'époque où les majorités «automatiques» jouaient en faveur des pays développés, les États-Unis aient menacé de se retirer de l'Organisation.

Il y a une trentaine d'années, 79 États appartenaient à l'agence. Ils sont aujourd'hui 161 et les majorités «automatiques» jouent en faveur des pays du tiers monde, quelquefois en faveur de pays carrément hostiles aux États-Unis.

Faut-il boudier ou participer, même quand la participation est éprouvante? Les Américains jugeaient naguère par trop «altier» le général de Gaulle quand il retirait la France de l'organisation militaire de l'OTAN ou quand il appelait l'ONU «ce machin». Comment vont-ils échapper aujourd'hui au jugement de ceux qui diront que Washington est isolationniste?

La position canadienne se résume d'un mot: attentisme. Tout en «compréhendant» les raisons du retrait des Américains Ottawa n'entend pas suivre leur exemple. Du moins, pas dans l'immédiat.

On entend de la sorte donner leur chance aux réformateurs. On fera le point dans un an, après la conférence générale de l'Unesco à Sofia, et on tirera des conclusions. Si le Canada décide de rester au sein de l'organisation, il sera l'œil et l'oreille du monde anglo-saxon à l'Unesco, en l'absence des États-Unis et de la Grande-Bretagne.

La punition infligée à l'Unesco sera peut-être salutaire. Les cures d'austérité sont quelquefois bienfaisantes. «Si de la pénitence on connaissait les douceurs, on s'effraierait moins de ses saintes rigueurs.»

C'est un poète qui a dit cela. Les poètes ont quelquefois des vues peu conformes à la réalité et il est possible qu'une agence porteuse de grandes espérances à l'origine vienne de recevoir son coup de mort.

Guy CORMIER

«...LE JOURNAL LA PRESSE EST DEVENU UNE POUBELLE AU SERVICE DES LIBÉRAUX.»

— M. GARON



(Droits réservés)



(Collaboration spéciale)

Jacques Dufresne

Cha cha missa est

Qu'ils soient croyants ou indifférents, pratiquants des grandes occasions ou de tous les dimanches, les Québécois qui envahiront bientôt les églises le feront au risque et au péril de leurs oreilles. Du moins s'il faut en croire le dernier numéro d'une revue musicale encore trop peu connue, *Sonances* (1) où l'on trouve ces lignes: «on a ainsi bazaré d'un même souffle le grégorien et ces trésors irremplaçables d'art populaire vrai que sont nos vieux chants de Noël, de l'Avent et de Pâques... À partir du moment où l'on veut être populiste, on verse dans la vulgarité, et la vulgarité est aux antipodes du sacré.»

Je précise tout de suite que je n'aime pas le rôle facile que se donne l'intellectuel qui, après avoir pourfendu l'Église pour son conservatisme, revient en esthète pour lui reprocher, toujours de l'extérieur, d'avoir renié ses traditions musicales.

Le témoignage auquel je fais écho n'est pas de cette espèce. Il émane d'un grand organiste, qui est d'abord un prêtre parlant de l'intérieur de l'Église, avec l'espoir d'y ramener les gens qui y viennent pour les concerts de l'OSM, mais semblent fuir ceux qu'ils se donnent à eux-mêmes pendant les messes. Dans l'interview qu'il a accordée à *Sonances*, ce pré-

tre, Antoine Bouchard, est allé au fond des choses dans un langage simple et direct.

Ce n'est pas seulement l'Église qui est en cause dans ce débat, c'est l'expérience esthétique de toute une population, et, par delà cette expérience, les questions les plus fondamentales. Des mots comme beauté et sacré ont-ils un sens, ou tout se réduit-il en cette matière à une affaire de classe sociale dominante ou de goût majoritaire? Des musiques ciselées pendant plus d'un millénaire par les esprits les plus fins ou émanant des peuples les plus authentiques méritent-elles plus ou moins de respect que les productions d'une spontanéité déterminée par le contenu et la forme des émissions de variétés? Incidemment ce sont des questions de cette nature qui passionnent le large public qui a vu ou qui verra le film *Amadeus*. S'il n'y a rien d'objectif ni de transcendant dans la beauté, la jalousie métaphysique de Salieri à l'égard de Mozart est sans fondement, et notre préférence pour la musique de ce dernier n'est elle-même qu'une illusion, qu'une affaire de goûts «qui ne se discutent pas».

Il va sans dire que les réponses apportées à ces questions ont des répercussions sur l'ensemble de la vie culturelle et même politique. Ce débat de-

vrait donc susciter autant de discussions que le projet de réforme scolaire, dont il est d'ailleurs indissociable. N'est-ce pas à la population qui réclame des valeurs pour ses écoles que l'on reproche de chanter n'importe quoi dans ses églises?

Antoine Bouchard note avec regret qu'au moment même où se produisait la dégringolade vers la vulgarité, beaucoup de jeunes musiciens étaient attirés par la musique religieuse. Ce qui fait que nous avons plus de bons organistes que jamais, sans emploi, cependant, poursuit Antoine Bouchard, «qu'on assiste à l'émergence de cet amateur omniprésent, dont le charisme essentiel est un microphone relié à un puissant amplificateur qui lui permet de vociférer, tout en gesticulant, d'un endroit où on est forcé de le voir».

À qui la faute? À l'Église et à la société d'ici, répond Antoine Bouchard. En Autriche et en Allemagne par exemple, il n'y a pas eu d'effondrement. Selon lui, le concile Vatican II serait hors de cause. Dans les textes qui en sont issus on trouve des lignes comme celles-ci: «Le trésor de la musique sacrée sera conservé avec la plus grande sollicitude (...). On estimera hautement dans l'Église latine l'orgue à tuyaux comme l'instrument traditionnel

dont le son peut ajouter un éclat admirable aux cérémonies de l'Église.»

Antoine Bouchard n'en reste pas à la critique. Il attend beaucoup des fidèles de la base: «Je pense, dit-il, que la situation va se redresser, mais par en bas. Dans certaines paroisses, ce sont les paroissiens qui ont imposé au curé l'achat d'un instrument digne du nom d'orgue, au lieu d'un instrument électronique aux relents douteux.»

Il souhaite également le rétablissement de la commission nationale de musique sacrée, laquelle était, selon lui, composée des plus éminents musiciens-liturgistes. Elle a été dissoute au moment précis où, suite au concile, elle aurait eu des décisions capitales à prendre.

Songeant à la façon dont pourraient être interprétées les grandes musiques si on les rappelait d'exil, certains soutiennent qu'une œuvre médiocre jouée de façon quelconque est préférable à une musique suprême jouée n'importe comment. J'ai posé cette question à un autre grand organiste de Québec, Claude Lagacé. Sa réponse: «Les œuvres suprêmes sont celles qui survivent le mieux à l'imperfection de l'interprétation. Il est très difficile d'écorcher Bach ou le Dies irae au point qu'il n'en reste plus rien. Mieux vaudrait donc être touché par ce qu'il en reste qu'anesthésié par ce qui les remplace.

(1) *Sonances*, 857, av. du Chanoine Martin, Sainte-Foy, Québec G1V 3P6.

POINT DE VUE

À propos de Claire Martin

Lors d'une entrevue récente, Mme Claire Martin nous rappelle, à supposer que nous l'ayons oublié, qu'elle n'a jamais été la femme de l'ambiguïté. Elle possède des idées bien arrêtées et elle s'y tient ferme. Nous serions malheureux

Roger DUHAMEL
collaboration spéciale

qu'elle dérogeât à une habitude aussi salubre. Si elle ne se livre pas aux tâches vaines du prosélytisme, elle entend que nous sachions à quelle enseigne elle loge.

Nous avons connu une période de crise dans l'expression littéraire. Il fut un temps pas tellement ancien où un certain nombre de nos écrivains affectaient de pratiquer une langue censément indigène, une langue humiliée à dessein afin de la rapprocher du monde ordinaire. C'était la recherche de l'égalité dans la médiocrité. Les partisans de cette écriture au rabais où la vulgarité faisait prime entretenaient l'illusion de cerner de plus près leur authenticité nationale! Heureusement que le Belge Maeterlinck et le Sénégalais Senghor en aient jugé différemment sans avoir le sentiment d'avoir trahi leurs origines ethniques...

Mme Martin, qui ne se veut, Dieu merci, ni écrivaine ni auteure, mais l'une des meilleures romancières de sa génération, réagit fortement contre cette pollution langagière. Après avoir avoué, ce qui va de soi, que son idéal d'écriture, c'est la recherche de la perfection, elle ajoute d'un ton agacé: «Je suis, mais alors là, profondément opposée au jodel, à la langue vernaculaire dans les livres... Je ne peux pas supporter ça. Et je ne le supporte pas non plus: c'est-à-dire que je l'ignore complètement. Je n'ai jamais lu un livre écrit en jodel.»

Quel courage de dire ouvertement ce que plusieurs professent tout bas! Il s'est toutefois produit une évolution qu'il y a lieu de retenir. Il y a dix ou quinze ans, peut-être sous l'influence du climat politique qui prévalait alors, des écrivains s'appliquaient à écrire comme des analphabètes et y puisaient une certaine vanité. Les choses ont un peu changé aujourd'hui. Nous comptons autant d'écrivains qui écrivent mal, mais ils ne le font plus délibérément. C'est qu'ils ne connaissent pas mieux! Ou et comment auraient-ils appris à maîtriser une langue qu'on n'a pas eu souci de leur enseigner? M. Yves Dubé, directeur littéraire

chez Leméac, constatait durement l'autre jour «la faillite totale du système d'éducation.»

Revenons plus sereinement à Claire Martin. Grâce à l'initiative littérairement louable et commercialement audacieuse prise par une grande amie de nos lettres, Mme Simone Bussières, quelques textes de cette écrivaine sont désormais inscrits dans une petite collection où voisinent quelques noms prestigieux (1). C'est plaisir de les relire et de noter comme ils n'ont pas vieilli. Ne serait-ce pas la démonstration éclatante qu'une œuvre ne résiste à l'érosion que par la magie du style et que seule triomphe la qualité?

Il est reconnu que la romancière a choisi de se réfugier dans le silence. Ceux qui demeurent sensibles à sa petite musique intérieure ont tout à fait raison de le regretter. Cependant, à la réflexion, n'est-ce pas elle qui s'est engagée dans la meilleure voie? Tant d'écrivains professionnels demeurent rivaux à la corvée du livre annuel, quand de toute évidence ils n'ont absolument plus rien de neuf à nous dire. Mieux vaut donc savoir fermer l'armoire aux sortilèges avant qu'ils aient épuisé leurs parfums ou leurs malédictions.

Pour ce petit recueil, Claire Martin a rédigé une préface-éclair: trois paragraphes qui résument son œuvre avec plus de justesse que ne l'ont fait les innombrables critiques dont elle a été l'objet. L'amour est le fil conducteur de ses récits où le discours amoureux «est souvent ironique, badin ou cruel.» Personne, me semble-t-il, ne saurait mieux définir ces personnages que celle qui leur a donné vie.

Ils pressentent que le meilleur temps de l'amour, ce sera plus tard. Ils se révoltent un peu, puis ils acceptent avec une sorte de reconnaissance. Ils ne mélangent pas l'aventure avec le durable. Ils savent que ce temps qui passe est leur ami et que le tissu amoureux réparera ses accrocs de lui-même. Ils devinent que s'en vient doucement la saison de l'extrême tendresse, du parfait dévouement, du désintéressement total.

Dans le concert littéraire, chaque voix conserve son timbre propre. Celui de Claire Martin est inimitable et ne lui sera pas ravi, ne nous sera pas ravi.

(1) Le choix de Claire Martin dans l'œuvre de Claire Martin, Les Presses laurentiennes, Charlesbourg, Québec 1984.

LETTRÉ OUVERTE À M. MARCEL MASSE Et les femmes à Radio-Canada ?

M. Marcel Masse, vous saluez-vous d'un certain débat des chefs télévisés pendant la dernière campagne électorale au cours duquel les trois chefs de parti ont promis mer et monde aux femmes s'ils étaient élus? Ce soir-là, votre chef de parti, aujourd'hui notre premier ministre, a juré ses grands dieux que l'amélioration de la situation de la femme était pour lui et son parti la priorité qui l'emportait sur toutes les autres priorités, indépendamment de la conjoncture économique, et bla bla bla, et bla bla bla. Peut-être n'avez-vous pas suivi le débat? Ou peut-être avez-vous le syndrome du politicien: la mémoire qui flanche? Lors de vos récents entretiens avec M. Juneau, avez-vous une seule fois discuté de la situation de la femme à Radio-Canada?

À Radio-Canada, en ce moment, il y a des compressions budgétaires, des coupures de postes, des pleurs et des grincements de dents. Cette période pénible et difficile ne doit pourtant pas manquer ni faire oublier une autre situation, tout aussi pénible et difficile mais permanente celle-là, qui affecte la grande majorité des femmes condamnées aux postes inférieurs et aux plus bas salaires. Quelle belle occasion de reléguer aux oubliettes un programme d'action positive qui est supposé être un objectif prioritaire de la Société depuis deux ans et dont on se gargarise en haut lieu sans qu'il ait produit le plus petit effet.

Les femmes représentent toujours les deux tiers des employés gagnant moins de 20,000\$, mais seulement 13% des employés gagnant 30,000\$ et plus. Les ghettos d'emploi sont plus solides que jamais. 100% des secrétaires et 98,6% des standardistes sont des femmes. Chez les employés de bureau, 84,4% des femmes se trouvent dans des classes à prédominance féminine; beaucoup de ces emplois exigent de dactylographier, classer ou répondre au téléphone, dit le mémoire du SFCP à la Commission Abella. Et ça n'est pas près de changer.

Les chefs de service qui sont réfractaires à l'avancement des femmes ont toute la latitude voulue pour maintenir les femmes dans les postes inférieurs, sans que personne leur en fasse grief. Par exemple, le service français de la vente, intouché par les compressions budgétaires, qui occupe tout le 19e étage de la tour de Radio-Canada à Montréal, est composé de 56 personnes, 24 hommes et 32 femmes. Chez les hommes, 14 sont cadres, 8 sont représentants des ventes groupe 9, pour un total de 22, ce qui laisse seulement 2 hommes dans tout le service qui ont (pour le moment!) un poste non cadre ou inférieur à un groupe 9. Chez les femmes, seulement 2 sur 32 ont un poste supérieur à un groupe 7!

Les postes qui, de coutume, amènent les hommes qui les détiennent à obtenir des promotions deviennent automatiquement et irrémédiablement des culs-de-sac quand ils sont occupés par des femmes. La formation et l'expérience sont des facteurs prépondérants dans les promotions seulement quand ce sont des hommes qui en ont le plus. Quand c'est l'inverse, ce sont d'autres facteurs qui l'emportent, des facteurs hautement subjectifs qui, bien entendu, ne font jamais pencher la balance du côté des femmes. Pouvez-vous deviner qui recevront les deux prochaines promotions dans le service de la vente? Bravo, vous avez tout compris. Pendant ce temps, M. Juneau s'engage devant le Comité permanent des communications et de la culture, le 17 mai 1984, à adopter un système de cibles et à juger la performance des cadres de la Société d'après l'atteinte de ces cibles.

La discrimination envers les femmes à Radio-Canada est un sujet bideon dont les cadres se tamponnent à qui mieux mieux. Les bureaux d'égalité des chances à Montréal et à Toronto ont été supprimés depuis belle lurette. Personne, du haut en bas de l'échelle des cadres, n'est au courant du

plus petit cas précis de discrimination basée sur le sexe, ni actuellement, ni de mémoire... d'homme! Certains, et non des moindres, vont même jusqu'à prétendre que les femmes sont satisfaites de leur sort. C'est faire vraiment trop bon marché de leur frustration, de leur rage impuissante, de leur écoeurément, de leur amertume. C'est vrai qu'elles expriment rarement ces sentiments publiquement parce que ça exige du courage, de l'audace, de la détermination et de l'énergie qui ne sont jamais requis des hommes pour lutter sans espoir contre une situation qui apparaît insoluble. Autant se battre contre des moulins à vent.

J'ai une autre devinette pour vous: qui devient aujourd'hui l'ennemi public numéro un à Radio-Canada? Certainement pas les hommes en place qui ont fait de la discrimination envers les femmes leur style de vie, mais ce pelé, ce galeux qui ose dénoncer la situation et pointer du doigt les coupables. Car coupables il y a. La discrimination ne tombe pas du ciel, comme les pluies acides. Elle a des causes et des effets bien tangibles, des agents et des objets en chair et en os.

N'allez surtout pas nommer une commission pour faire enquête. Assez d'enquêtes, d'études, de rapports pour découvrir des évidences qui crévent les yeux, assez de tergiversations! Quand il s'agit d'argent, vous savez parler haut et fort, et vous n'hésitez pas à mettre des couteaux sur les gorges, mais quand il s'agit de la situation des femmes, il n'y a plus personne. Vous avez perdu en chemin «la priorité qui devait l'emporter sur toutes les autres priorités», et en conséquence, la grande majorité des mises à pied affecteront des femmes.

M. Masse, l'amélioration de la situation de la femme est-elle une priorité pour votre gouvernement uniquement en campagne électorale?

Monique SAURIOL
Saint-Hubert

Cotisations payées à la CSST

M. Raynald Frénette
Ministre du Travail
Québec

Lors du dernier colloque de la Chambre de commerce de Saint-Hyacinthe, soit le 6 novembre 1984, nous avions, les membres de la Chambre de commerce, l'honneur de recevoir l'honorable ministre du Travail accompagné de notre député, M. Maurice Dupré.

Dans votre discours, qui soit dit en passant était bien intéressant, vous nous avez surtout parlé de nouvelles lois ou projets de lois du travail, mais aussi vous nous avez également entretenus sur la bonne gestion de la CSST.

Ainsi, au cours de cette allocution vous nous avez mentionné que dans la plupart des cas les coûts de la CSST avaient sensiblement diminué pour les entreprises du Québec et que la Commission de la santé et de la sécurité du Québec était dans une position avantageuse par rapport à l'Ontario.

Vous comprendrez sûrement à la lumière des documents ci-attachés, que je me sentais pour le moins que l'on puisse dire, non concerné par vos bonnes nouvelles. En effet, vous remarquerez que de 1982 à 1985 notre taux de cotisation à la Machinerie Omega aura passé de \$3.70 à \$5.52 soit 49 p. cent de plus en 4 ans, et ce malgré un état de réclamation vraiment bas par rapport aux primes payées.

Vous remarquerez sûrement aussi que les réponses à mes lettres du 28 août 1984 et du 25 février 1983 à la CSST sont pour le moins non satisfaisantes.

Il est à se demander Monsieur le Ministre si les méthodes de calcul vraiment complexes de la CSST ne porteraient pas préjudice à certaines entreprises soucieuses de la santé et de la sécurité de leurs employés, qui ont comme seul défaut de faire partie d'une unité qui les pénalise.

En effet, à la lumière du tableau «Relevé des dépenses de la CSST», vous remarquerez que les cotisations payées par la Machinerie Omega Litee se chiffrent à un impressionnant total de \$164,880.69 au cours des quatre dernières années, soit de 1980 à 1983, alors que les déboursés totaux (réclamations), eux, totalisent \$26,279.09. Il me semble que ce soit là payer bien cher l'administration d'un système de sécurité pour les accidents au travail!

En conclusion Monsieur le Ministre, ce qui est le plus inquiétant à la lumière de ces faits, lorsque l'on voit que le taux de cotisation est passé de \$3.70 en 1982 à \$4.25 en 1983, \$4.58 en 1984 et finalement \$5.52 en 1985, quand ces augmentations sans commune mesure vont-elles enfin cesser? Est-ce seulement lorsque les entreprises faisant partie de l'entité 31921 auront disparu? Soyez assuré que cela ne devrait pas trop tarder à ce rythme soutenu.

Si j'ai tenu à vous transmettre ces informations, ce n'est que dans le but de vous éclairer dans ce sombre dossier.

Denis TÉTRAULT
Directeur administratif
La Machinerie Omega
Saint-Hyacinthe

Une analyse confirmée

M. Jacques Dufresne

Je connais plusieurs personnes, pas seulement des Polonais, qui ont été frappées par la profondeur de votre chronique sur la Pologne. D'ailleurs j'en ai utilisée (en traduction) dans mon émission de radio pour les Polonais de Montréal (station CFMB). Et la RCI (Radio Canada International) a fait de même dans ses émissions en langue polonaise sur les ondes courtes dirigées vers la Pologne.

Quand j'ai mentionné votre article à M. Wojciechowski, d'Ottawa, il a dit: «Bah, Monsieur Dufresne est un philosophe» (!).

Un fait pourrait vous intéresser qui confirme votre analyse. Le 12 septembre 1984 l'Isivestia de Moscou a publié un article de son correspondant à Varsovie, sous le titre «La leçon». L'auteur rappelle septembre 1939 où la Pologne a reçu une leçon méritée. Cette tragédie historique pourrait se répéter si la résistance polonaise et des fanatiques comme l'abbé Popieluszko ne cessent pas leurs activités contre-révolutionnaires.

Michel SANGOWICZ
Groupe d'action
pour Solidarité

Incarnation spontanée

Dans sa lettre au Dr Camille Laurin, notre premier ministre propose un nouveau concept à l'intelligence québécoise, celui de l'incarnation spontanée.

Il nous apprend en effet que nous allons assister à un phénomène historique sans précédent qui va bouleverser toutes les données scientifiques acquises depuis des millénaires et renverser surtout le gros bon sens de la sagesse populaire.

Il nous assure que nous, Québécois, nous n'avons qu'à nous croiser les bras et à plier le genou pour attendre en toute sérénité tranquille l'avènement du «Messie-souveraineté».

Pour cela, nous n'avons pas à lever le petit doigt, ni à prononcer un seul mot; il s'agit tout simplement de se mettre la tête dans le sable du pouvoir.

Liette LEGAULT
Saint-Jean

Les vœux du premier ministre

Voici le message des vœux que le premier ministre, M. Lévesque, transmet à la population à l'occasion du Nouvel An:

Très bientôt, l'année 1984 ira rejoindre le domaine du souvenir, là où, désormais, il n'y a plus de modification possible à ce qui a été. Et le temps des Fêtes, c'est la période de transition nécessaire entre tout ça qui s'achève et ce qui est à la veille de commencer.

Une transition chaleureuse que la coutume nous invite à vivre d'abord et avant tout dans l'intimité avec les nôtres, avec notre famille, nos amis, nos collègues et nos voisins, pour célébrer le changement. Mais pour fêter aussi la solidité de ce qui dure et s'adapte sans cesse en résistant au temps — tous ces liens entre nous.

Et puis pour réfléchir ensemble sur ce qui nous est arrivé, bien sûr. Mais pour évoquer surtout ce qu'il convient de faire désormais pour se rapprocher davantage de la réalisation de ces projets, de ces rêves et de ces idéaux qui nous tiennent tant à cœur.

Tout compte fait, 1984 a été une année plutôt bonne. En ce sens qu'elle nous aura permis de reprendre beaucoup du chemin perdu auparavant, et même davantage. C'est ce succès que nous

poursuivrons en 1985, avec acharnement et de toutes nos capacités. Pour faire en sorte que la vie meilleure qui se déploie à nouveau au Québec atteigne véritablement tous et chacun de nous et nous permette de grandir comme société, en n'oubliant jamais ceux et celles, trop nombreux encore, qui attendent douloureusement leur tour.

C'est ainsi que nous nous donnons ensemble les meilleures chances d'exprimer cette vitalité, ce dynamisme, et cet esprit d'entreprise et d'invention qui, chez nous comme pour tous les peuples de la terre, restent notre meilleur guide dans l'action présente et vers l'avenir meilleur auquel nous aspirons.

Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli récemment, parce que nous avons bâti du solide. Nous pouvons avoir confiance en demain, dans l'exacte mesure où nous avons confiance en nous-mêmes.

C'est sur cette note d'espoir, qui sonne juste, j'en suis sûr, que je vous souhaite la meilleure des années 1985, en mon nom personnel et au nom du gouvernement, en formulant également le vœu que vous puissiez savourer pleinement ce précieux temps des Fêtes.

René LÉVESQUE

«Point et virgule, mon président»

Dr Augustin Roy

Heureusement que votre «Point sur l'avortement» (LA PRESSE, 26 novembre 1984) n'était pas décrié; ça me permet d'y mettre une virgule. Croyant parler en votre nom personnel vous avez témoigné durant quatre heures à Toronto. Personnellement je crois que votre témoignage entraînerait, pour les jurés et le public, l'accompagnement nécessaire du président de plus de 10000 médecins du Québec. Comme je compte pour un des 10000, je désire y mettre mon grain de sel.

Dans le «Courrier médical» (20 novembre 1984) vous déclarez que «le débat sur l'avortement est chose réglée au Québec». Je dois vous contredire: le débat sur l'avortement n'a pas encore été ouvert. Il y a des éléments très importants du débat qui ont été brassés en public, animés par deux groupes opposés: ceux qui veulent que cesse cette saloperie des avortements clandestins, une sorte d'hygiène sociale dont Morgentaler est le champion; et l'autre groupe, des opposants absolus et irréductibles à l'avortement: les «purs et les durs».

Ces deux groupes s'affrontent devant la loi du pays. Et ce sont les politiciens qui écopent de la «patate chaude». Avec le bill omnibus de M. Trudeau, la patate chaude était passée des hommes de loi à la profession médicale. Mais la patate demeure brûlante et la médecine est aussi embarrassée que l'était auparavant le législateur-politicien. La question de l'avortement n'est pas le problème d'une femme, ni d'un médecin, ni d'un politicien, ni d'un hygiéniste social, tout Morgentaler soit-il. C'est le problème total d'une société.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que toute personne qui réfléchit sérieusement est contre l'avortement. Mais dans la vie, il faut bien admettre que des individus face à une grossesse «refusée» soient humainement précipités à prendre une décision contraire à leur bon jugement. À ce moment, l'État doit aider à éviter le pire: les avortements clandestins comme ils se pratiquaient et se pratiquent, peut-être encore. Mais l'État devrait idéalement prévenir toute situa-

tion qui oblige un individu à «se sentir forcé» de prendre une telle décision.

Les raisons qui obligent les individus à décider de refuser «l'enfant à naître» sont beaucoup plus nombreuses et de qualité supérieure à des besoins contraceptifs ou des raisons économiques, raisons que la loi ne peut administrer.

Vous vous apitoyez sur la femme enceinte «d'une grossesse non désirée» comme si les naissances d'enfants n'étaient que le fruit de désirs (quand on sait combien fragile et mobile est la nature du désir!) d'une femme qui est seule, abandonnée, n'ayant pas planifié cette grossesse ni n'étant apte à planifier. Je m'apitoye aussi sur cette situation désolante. Mais de qui est-elle abandonnée cette femme isolée? De quel planificateur irresponsable est-elle la victime? Où se cachet-il ce mystérieux producteur de fertilité à l'indéfinit? Quand, comment, pourquoi est-il si ardent à ensemencer tant de femmes si bienveillantes pour ensuite s'enfuir dans l'ombre. Il n'est jamais dans le débat celui-là, ce mâle si compétent et responsable!

Mon cher docteur, je regrette de remarquer que vous surchargez cette pauvre femme, seule à être enceinte, seule à décider de son sort et de cet enfant magiquement introduit dans son utérus. Et vous lui suggérez d'attendre sa délivrance d'une loi de la société mâle: «On va l'arranger ça, ta situation d'abandon; les méchants gouvernants vont finir par comprendre tes souffrances et assumer ta sécurité, éliminer ta solitude, légaliser ta culpabilité».

M. le Président, ce n'est pas votre faute ni la mienne si nous vivons dans une société en complète débandade. Cependant, comme médecins, si nous devons porter secours aux souffrances individuelles, ça ne nous autorise pas à escamoter les vrais problèmes à soulager. Il faudrait au moins que le dossier médical au sujet de l'avortement soit intégralement ouvert avant de pouvoir affirmer que le débat est clos dans la province de Québec.

Marcel BOISVERT, m.d.
Psychiatre
Outremont

De l'authenticité

(...) Je pense qu'il existe, et heureusement, des femmes, dont Lyliane Gagnon, qui ne se prennent pas pour des hommes, qu'il existe des femmes avec une sensibilité de femme, des femmes qui ne recherchent pas leur modèle calqué sur celui des hommes.

Lyliane Gagnon, à l'instar de Lise Bissonnette, du journal Le Devoir, semble vivre très bien dans sa peau de femme. À chaque fois que je lis des éditoriaux écrits par des hommes et que, par la suite, je lis sur le même sujet, mais cette fois, écrit par des femmes, je m'étonne toujours de constater à quel point les femmes, surtout celles dont je viens de citer les noms (j'ajouterais Mme Solange Chaput Rolland) ont une percep-

tion tellement différente des hommes dans leur approche.

Et ce qui me fait d'autant plus plaisir, c'est qu'elles sont d'une perspicacité étonnante. Il y a un mélange de logique (qui n'est pas celle d'un cartésianisme outrancier) et de sensibilité qui va même jusqu'à l'émotion.

Que les hommes restent comme ils sont, soit! Mais que des femmes s'élèvent au rang de la hiérarchie masculine et parviennent à conserver leur authenticité et une pensée «féminisée», je lève fièrement la tête. Et cela n'a rien à voir avec l'égalité.

Ces femmes exercent leur pouvoir, leur tribune, pour dire et non pour prouver qu'elles ont raison.

Solange Elisabeth BOLDUC
Montréal

N.B.

- Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4300, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

La salle de concert de l'OSM

Après la rage et le dépit suscités par la récente décision du Comité exécutif de la ville de Montréal d'étudier un autre site pour la construction de la nouvelle salle de concert de l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM), je désire apporter à vos lecteurs quelques arguments rationnels pour qu'ils puissent comprendre cette décision et participer à un débat de fond sur ce projet.

Il y a d'abord lieu de dégonfler certains mythes et de rectifier les faits. Quoi qu'aient pu en dire certains, il s'agit d'une décision du Comité exécutif et non du seul maire Drapeau; d'autre part, cette décision ne s'explique ni par une saute d'humeur ou une vengeance de notre maire ni par une division territoriale et linguistique du centre-ville de Montréal. Il est plus juste de penser que le Comité exécutif a réservé son approbation définitive du projet de la société Cadillac-Fairview (C-F) jusqu'à la présentation de la version finale de ce projet, soit le 1er novembre 1984. Le Comité exécutif a donc le choix d'accepter ou de refuser le projet de C-F. D'autre part, même si le Comité exécutif a encouragé C-F à inclure une salle de concert dans son projet, il ne s'est jamais engagé à appuyer un mauvais projet, car c'est bien de cela qu'il s'agit.

Comme en Europe, cette nouvelle salle de concert sera construite pour les prochains 100 ans. Son coût de construction et son entretien sont entièrement à la charge du public. En effet, le gouvernement du Québec versera une subvention de \$30 millions pour la construction de la salle, alors que le public montréalais fournira des sommes additionnelles pour son entretien, lors de l'achat de billets pour les concerts de l'OSM et à l'occasion de campagnes de financement public. À cet égard, la générosité de C-F se limite à louer contre rémunération intérieure aux mélomanes qui viendront entendre les concerts de l'OSM, et à permettre la construction de la salle de concert au-dessus de son centre commercial.

Le public montréalais et le Comité exécutif de la ville de Montréal ont donc le droit d'être exigeants envers le projet C-F. Le site

choisi par cette société doit être rejeté parce qu'il est trop exigu et ne convient pas à la construction d'une salle de concert d'envergure internationale. En effet, le site de l'avenue McGill College (MGC) ne permet la construction que d'environ 350 espaces de stationnement automobile pour une salle de concert de 2600 sièges.

De plus, le projet de C-F ne prévoit pas l'aménagement d'une entrée appropriée à la cueillette et au dépôt de passagers qui descendent d'un véhicule automobile ou veulent y monter après un concert, ni la construction d'un quai d'attente pour les taxis et les autobus nolisés qui attendent la fin d'un concert avant de cueillir les mélomanes à leur sortie. À cet égard, C-F ne propose que de rétrécir la largeur du trottoir sis devant la salle de concert de l'OSM de façon à créer une voie de garage de huit pieds de largeur à l'usage exclusif des autobus nolisés.

L'intégration de la salle de concert de l'OSM à l'intérieur du centre commercial de C-F, ne permet donc de réaliser des économies de fonds publics qu'au détriment des infrastructures nécessaires à cette salle, ce qui se traduit par une accessibilité réduite de la salle de concert de l'OSM et un gaspillage plutôt qu'une économie de fonds publics.

Le projet de C-F a d'autre part le désavantage de rétrécir de 120 à 78 pieds la largeur de l'avenue MGC. Du même coup, c'est l'importance et le prestige de l'avenue qui sont compromis, de même qu'une partie de la perspective sur le versant est du Mont-Royal et sur la croix qui le surplombe. Les problèmes de circulation automobile et cycliste qui existent déjà à l'arrière des grands magasins de la rue Sainte-Catherine, sont amplifiés par ce projet qui limite à 42 pieds la largeur de la chaussée sur l'avenue MGC, soit une seule voie de circulation de 11 pieds de largeur dans chaque sens, doublée d'une voie de 10 pieds de largeur réservée au stationnement en bordure de l'avenue MGC.

Dans cette affaire, il y a eu une manipulation éhontée des faits qui a réussi à berner presque tout le monde. Il est difficile de croire à la bonne foi de C-F qui s'appuie sur

des études peu sérieuses de l'impact de son projet et sur une consultation publique ratée, puisque cette consultation a été boudée de la plupart des opposants de son projet. C-F utilise la salle de concert de l'OSM pour obtenir des privilèges exorbitants qui ont été refusés aux autres promoteurs immobiliers de l'avenue MGC, et qui lui permettront d'accroître ses profits en doublant la superficie de son centre commercial, soit l'expropriation de terrains qui appartiennent à d'autres personnes, la cession de terrains qui appartiennent à la ville de Montréal et que celle-ci réserve depuis 1956 à l'aménagement à 120 pieds de largeur de l'avenue MGC, la fermeture partielle de l'avenue MGC à une largeur de 78 pieds et, enfin, le changement des règlements de zonage applicables à ces terrains.

Lorsqu'il y a construction d'un équipement public de l'envergure de celle qui est proposée pour la nouvelle salle de l'OSM, et que son financement est assuré à même les fonds publics, il faut respecter la procédure normale d'inventaire et d'étude de tous les sites disponibles, et procéder à un appel d'offres publiques pour le choix de l'entrepreneur en construction, si l'on veut s'assurer de prendre les meilleures décisions et de respecter l'intérêt des citoyens. Par ses agissements, C-F a compromis ce processus normal et cherche à s'approprier un investissement qui est pourtant payé à même les fonds publics. La ville de Montréal se doit de choisir le meilleur site pour la salle de concert de l'OSM, se doit d'offrir une chance égale à tous les entrepreneurs intéressés par le projet, et se doit enfin de réduire les coûts de construction au moyen de la libre concurrence lors d'un appel d'offres public.

Afin de favoriser un usage maximal de la salle de concert construite à même les fonds publics, il faut enfin que la ville de Montréal et le gouvernement du Québec forment conjointement et sans délai une Régie qui sera propriétaire de la salle de concert et en assumera la gestion, comme cela existe déjà pour la Place des Arts et la salle Wilfrid-Pelletier où l'OSM ne constitue que le locataire principal. Dans cette optique d'un usage maximal, il y a également lieu d'adopter des salles de répétition à la salle de concert, de manière à permettre à plusieurs groupes de préparer simultanément leur représentation. La Régie proposée veillera à l'allocation des salles et évitera qu'un groupe d'intérêts privés, que ce soit C-F ou l'OSM, ne s'approprie de cet investissement public et en assume lui-même la gestion pour en exclure les artistes et les groupes qui ne reçoivent pas son agrément.

Voilà pourquoi j'appuie sans réserve la récente décision du Comité exécutif de la ville de Montréal, que j'attribue à l'intégrité et à l'expérience des personnes qui le composent, de même qu'à l'engagement des conseillers municipaux sur lesquels il s'appuie.

Pierre FONTAINE, avocat
Montréal

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
		Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
RÉDACTION	285-7070		
PROMOTION	285-7100		
COMPTABILITÉ		GRANDES ANNONCES	
Grandes annonces	285-6892	Détailants	285-7202
Annonces classées	285-6901	National, Télé-Presse	285-7306
		Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Québec a sous-évalué ses dépenses de \$221 millions

■ QUÉBEC — À cause des règles comptables pas toujours orthodoxes qu'il utilise, le gouvernement québécois a sous-évalué l'an dernier son déficit de \$221,6 millions.

ROBERT LEFEBVRE
de la Presse canadienne

Ce déficit aurait dû s'établir à \$3,3 milliards plutôt qu'à \$3,1 milliards, révèle le vérificateur général du Québec, Rhéal Chate-lain, dans son rapport annuel qui a été déposé hier devant l'Assemblée nationale.

M. Chate-lain a relevé cinq points des états financiers de la province que le gouvernement a mal évalués: les créances irrécouvrables, les comptes à payer, le passif actuariel des régimes de retraite, la dette de la Société d'aménagement de l'Outaouais et les investissements dans les entreprises d'État.

Ainsi, l'augmentation de la provision pour les mauvaises créances, d'une année à l'autre, devrait être inscrite dans la colonne des dépenses et dans ce cas, le déficit aurait été supérieur de \$61,2 millions.

Par ailleurs, le gouvernement a omis d'inscrire certains comptes à payer, en 1984 et en 1983, et la différence des montants de ces deux dernières années, \$567 millions, aurait eu pour effet cette fois de réduire d'autant les dé-

penses et le déficit pour l'exercice terminé le 31 mars 1984.

Régimes de retraite

M. Chate-lain a aussi relevé que le passif actuariel pour les régimes de retraite n'ont pas été comptabilisés dans les dépenses. « Si le gouvernement avait chargé aux dépenses de cette année le montant réel que cela représentait dans l'augmentation du passif, le déficit aurait été augmenté de \$1,2 milliard », a expliqué le vérificateur général.

En annulant, d'autre part, la dette de \$58,5 millions de la Société d'aménagement de l'Outaouais et qu'il n'a pas comptabilisé dans ses dépenses, le gouvernement a encore sous-évalué son déficit d'autant.

Enfin, le gouvernement inscrit les placements qu'il fait dans les sociétés d'État selon la valeur « au coût » sans tenir compte des résultats financiers de ces organismes, c'est-à-dire de leur performance. Si la valeur de ces placements avait été intégrée aux états financiers, le résultat net des opérations de tous ces organismes aurait constitué un surplus de \$532,2 millions, donc contribué à une diminution du déficit.

En faisant la somme de ces montants, on obtient un déficit redressé de \$3 333 600 000, alors que les états financiers font état d'un déficit de \$3 112 500 000.

M. Chate-lain souligne que bien d'autres éléments des états fi-

nanciers auraient pu révéler des déséquilibres. Dans son travail, il ne s'en est tenu qu'aux points les plus importants.

Laxisme

Cette année, le travail du vérificateur général a surtout porté sur l'étude des systèmes de contrôle informatique qu'il juge inadéquats dans bien des cas.

Il ne relève aucun cas précis de fraude mais il souligne que cela pourrait se produire si l'accès aux systèmes informatiques n'est pas mieux contrôlé.

Il souligne cependant quelques erreurs, notamment à la Régie des rentes et à la Direction générale de l'aide financière aux étudiants, où des paiements en trop ont été effectués.

Ainsi des étudiants n'ayant droit qu'à des prêts maximum de \$1 500 ont bénéficié de prêts atteignant jusqu'à \$2 140. Au total, 144 étudiants se sont vus autoriser \$80 820 de prêts en excédent du maximum permis.

Dans plusieurs ministères, il a identifié des contrôles insuffisants des équipements et des inventaires. Dans de nombreux cas, il recommande des correctifs depuis plusieurs années, mais sans trop de succès.

« Ce n'est pas nécessairement de la mauvaise volonté, mais il y a un laxisme et un manque de motivation dans cette grande machine que constitue l'appareil gouvernemental », observe M. Chate-lain.



télephoto PC

Réunion spontanée

Un groupe de députés libéraux se sont réunis spontanément hier, dans un couloir du parlement, pour échanger des souhaits de Noël et écouter leur chef, John Turner, improviser quelques airs de circonstance au piano. Les membres de l'opposition libérale ont décidé, cette année, de consacrer les fonds prévus pour leur réception traditionnelle des fêtes à l'aide aux victimes de la famine éthiopienne.

Yves Duhaime vante le « nouveau climat d'aération » avec Ottawa

■ OTTAWA — Le nouveau ministre des Finances du Québec, Yves Duhaime, s'est montré satisfait hier de sa première rencontre avec son homologue fédéral, Michael Wilson.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

« J'ai le sentiment très net d'avoir été entendu », a déclaré M. Duhaime après sa réunion avec M. Wilson, qui a lieu dans la capitale fédérale.

Le ministre québécois a vanté la nouvelle attitude qui prévaut à

Ottawa depuis l'arrivée des Conservateurs au pouvoir. « Il y a un climat d'aération, un climat nettement meilleur ».

M. Duhaime a rappelé les querelles avec l'ancienne administration. « Quand on se rappelle que les Trudeau, Lalonde et Chrétien voulaient déstabiliser les finances du Québec et qu'ils voulaient déstabiliser notre économie ».

Comme preuve du nouveau climat, il a cité l'entente-cadre de développement d'une valeur de \$1,6 milliard, signé la semaine dernière.

Le ministre québécois a dit qu'il avait été question de péréquation avec M. Wilson. Il n'a pas voulu donner de chiffres sur la différence qui sépare la province avec le fédéral quant aux sommes qu'Ottawa devrait verser l'an prochain. Mais, un document fédéral, livré par erreur aux médias de Winnipeg faisaient état d'un manque à gagner de \$200 millions pour le Québec.

Pas de faveur

Le Manitoba réclame aussi \$72 millions d'Ottawa pour la prochaine année fiscale, soit 1985-86. « Nous ne voulons pas un traitement de faveur », a déclaré M. Duhaime, note position en est une d'équité ».

Le successeur de Jacques Parizeau a affirmé qu'il avait été décidé que les deux hommes se reverront au début de janvier. M. Duhaime a prévenu son homologue fédéral que le Québec rendrait public le 10 janvier prochain le livre blanc sur la fiscalité des particuliers. Dans le vaste débat public qui s'en suivra, le ministre Duhaime a convenu que des mesures d'harmonisation de l'impôt provincial devront être trouvées avec le fisc fédéral.

Par ailleurs, M. Duhaime a commenté très brièvement le jugement de la Cour suprême qui déclare inconstitutionnelle la loi 57 sur le financement des municipalités. « La Cour suprême a rendu son jugement ce matin, nous avons perdu, c'est dommage ».

Le gouvernement se soumettra à la décision de la plus haute cour, a-t-il souligné. Le ministre a dit également qu'il faudra évaluer rapidement l'impact du jugement sur la réforme de la fiscalité municipale comme l'impact sur les finances des municipalités.

Landry: les blessures ne sont pas cicatrisées

■ QUÉBEC (PC) — Tout en affirmant que la crise idéologique qui secoue le gouvernement ne l'a pas empêché de gouverner convenablement, le premier ministre intérimaire Bernard Landry a admis hier que les blessures ne sont pas cicatrisées.

« Nul n'essayera de dire que l'opération est totalement blanche. Le cabinet est reconstitué, oui; il est différent, oui. Mais nous ne devons pas minimiser le prix que doit payer un parti d'idées », déclare M. Landry. Il souligne du même souffle sa fierté d'appartenir à un parti animé « par une vie démocratique intense » par opposition au Parti libéral qui n'a, selon lui, qu'une seule idée, le pouvoir.

M. Landry, flanqué de ses collègues Jean-François Bertrand, Pierre-Marc Johnson et Michel Clair, faisait pour les besoins de la presse le bilan du segment autumnal de la session.

Ses propos contrastaient quelque peu avec ceux du leader parlementaire du gouvernement, M. Bertrand, selon qui le remaniement annoncé hier par M. René Lévesque juste avant de partir en vacances rendait le cabinet des ministres « plus uni et plus fort que jamais ».

Mais ces propos tranchaient surtout avec le bilan de la session fait par le chef du Parti libéral du Québec Robert Bourassa qui était, lui, accompagné des députés libéraux Gérard D. Lévesque, Michel Gratton, Michel Pagé et Yvon Picotte.

M. Bourassa considère qu'en 1984, les Québécois sont plus endettés, plus surtaxés et plus divisés qu'en 1983. « Nous aurons connu une des pires années politiques depuis très longtemps dans cette province à cause de cette impéritie, de ces contradictions, de cette incohérence et surtout de cette faiblesse dramatique de ceux qui nous gouvernent », juge-t-il.

De Cotret a porté à l'étranger le message auprès des investisseurs

■ ROME — Le gouvernement conservateur de Brian Mulroney poursuit, à l'étranger, l'opération de charme amorcée au pays au cours des six derniers mois. Discours optimiste, volonté de collaboration et de dialogue, voilà en peu de mots l'esprit des propos tenus devant des hommes d'affaires hier, à Rome, par le président du Conseil du Trésor, Robert de Cotret.

Le message

Le président du Conseil du Trésor a donc rencontré dans chacune de ces capitales des représentants des milieux bancaires, financiers et industriels. Il a livré partout l'inlassable message conservateur: nous voulons réduire le déficit, restaurer le climat de confiance nécessaire à l'investissement. Vous voulez investir. Nous voulons créer des emplois. « Venez au Canada, vous êtes les bienvenus ».

L'opération a porté ses fruits le 4 septembre dernier au plan national, peut-il en être de même à l'échelle internationale? Les résultats concrets ne sont bien entendu pas encore apparus mais M. de Cotret s'est déclaré impressionné par les indices de présence à ces déjeuners-débats. Neuf invités sur dix étaient au rendez-vous hier, à Rome. Dans plusieurs villes, confie-t-il, on s'est déplacé pour l'entendre. Des coups de fil de Londres et de Paris, visités dans la première partie de son périple en décembre, laissent déjà entrevoir des résultats significatifs.

Le président du Conseil du Trésor joue en quelque sorte un rôle de super-commissaire industriel. « Dans plusieurs de ces villes, c'était la première fois qu'un représentant du gouvernement se déplaçait pour expliquer ce que nous cherchons. A Zurich, on n'avait pas vu de mi-

nistre canadien depuis 10 ans. Je pense que le simple fait d'être sur place envoie un message qui ne peut pas se traduire par un telex ou une brochure. »

Visiblement satisfait des résultats de cette tournée, M. de Cotret a ajouté qu'il ne serait pas impensable que l'on songe à renouveler l'opération.

Second aspect de cette tournée, sur le plan politique, on avait noté une certaine inquiétude dans les milieux européens après l'annonce de la révision de la politique étrangère du pays. L'accent mis sur l'amélioration de nos relations avec les États-Unis n'avait en rien rassuré l'Europe sur les intentions du nouveau gouvernement. La démarche de M. de Cotret visait donc également à rassurer ses interlocuteurs gouvernementaux, ici à Rome, Giovanni Goria, ministre du Trésor, et Pierluigi Romita, ministre du Budget.

« Je leur ai expliqué qu'il fallait d'abord régler nos problèmes avec les États-Unis. On ne se parlait quasiment plus. » Au niveau des politiques budgétaires, ces rencontres ont offert l'occasion d'une première prise de contact et d'un échange de points de vue sur des questions techniques. « En Angleterre, j'ai eu, par exemple, un long entretien avec M. Moore sur les techniques et les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs de privatisation du gouvernement de Mme Thatcher. Cela m'a convaincu qu'on ne pouvait suivre l'exemple britannique ».



JEAN LAPIERRE
à Rome

collaboration
spéciale

Après la rencontre du premier ministre avec les milieux financiers de New York, M. de Cotret avait été chargé de porter le message économique du gouvernement à Francfort, Zurich et Rome dont il rentre aujourd'hui. Il s'était auparavant rendu à Londres et à Paris au début du mois.

« J'ai rencontré de 1 000 à 1 500 hommes d'affaires au cours de cette tournée européenne et j'ai été frappé par l'intérêt que l'on porte ici à tout ce qui se passe chez nous ». Tous ces déplacements n'ont qu'un objectif: rassurer la communauté internationale des orientations du nouveau gouvernement et surtout, si on pense aux priorités économiques, de restaurer, selon M. de Cotret, un climat de confiance économique



Joe Clark et le premier ministre japonais Yasuhiro Nakasone.

télephoto UPI

Joe Clark entreprend le côté touristique de son voyage au Japon

■ TOKYO (PC et AFP) — Le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, Joe

Clark, a entrepris hier, le côté touristique de son séjour de cinq jours au Japon après un dernier

entretien avec, cette fois, le premier ministre Yasuhiro Nakasone. Avant de quitter ce dernier, M. Clark lui a transmis une invitation à se rendre au Canada.

Après avoir fait le point sur ses pourparlers officiels avec les autorités nippones, M. Clark s'est dirigé vers la ville de Hakone, une station de villégiature située non loin de Tokyo et qui a la particularité d'être jumelée à la ville de Jasper, dans les Rocheuses albertaines, plus particulièrement dans le comté de Yellowhead, représenté aux Communes par M. Clark.

Au cours de sa conférence de presse au Cercle national des journalistes de Tokyo, le secrétaire d'État canadien s'est estimé satisfait de sa visite au Japon destinée notamment à inciter le second partenaire commercial du Canada à investir au Canada et à y effectuer des transferts de technologie.

Les conversations menées mercredi et jeudi avec son homologue Shintaro Abe, le premier ministre Yasuhiro Nakasone et le ministre du Commerce international et de l'Industrie, Keijiro Murata, ont été de valeur, riches et franches, a déclaré M. Clark.

Le secrétaire d'État a ajouté qu'il était venu présenter la politique d'ouverture aux capitaux étrangers menée par le gouvernement de M. Brian Mulroney. Il a souligné la haute priorité que le cabinet de M. Mulroney plaçait dans un renforcement des liens économiques et politiques avec son second partenaire commercial après les États-Unis.

M. Clark a communiqué au premier ministre japonais une invitation à se rendre en visite au Canada. M. Nakasone a donné son accord de principe et a ajouté qu'il souhaitait accueillir M. Mulroney au Japon. M. Clark avait choisi le Japon pour son premier voyage en Asie. Il est d'ailleurs le premier membre du gouvernement conservateur issu du scrutin du 4 septembre à se rendre au Japon.



télephoto UPC

Tutu encouragé

À l'issue de l'entrevue d'une demi-heure qu'il a eue hier à Ottawa avec le premier ministre Mulroney, l'évêque sud-africain Desmond Tutu, prix Nobel de la paix, s'est dit encouragé par l'attitude de son hôte relativement à la politique ségrégationniste du gouvernement de Pretoria.

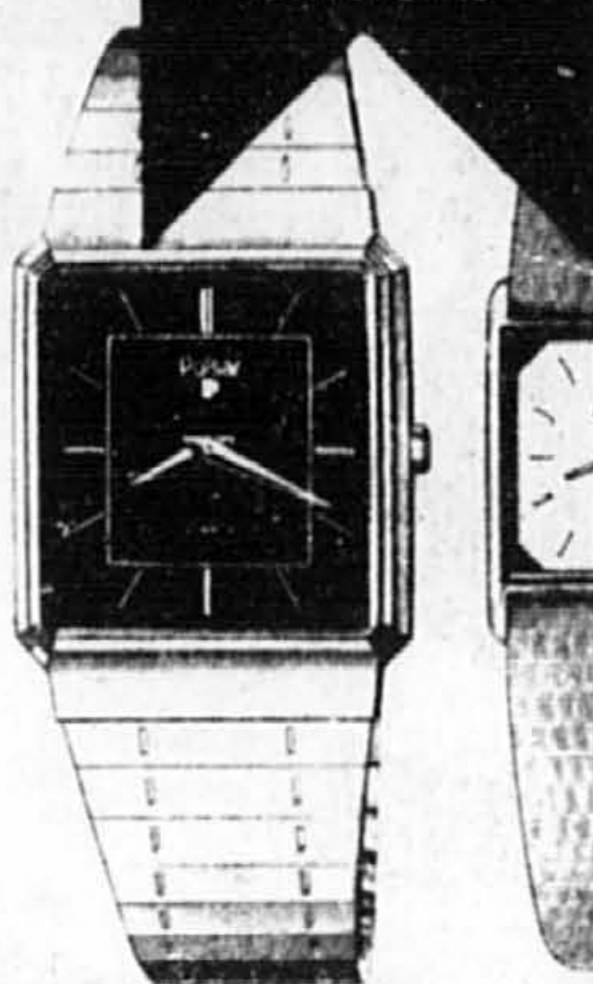
Pulsar Quartz

L'HEURE D'ÉCONOMISER!

Conçues par les fabricants de la montre Seiko, les PULSAR QUARTZ marient qualité, élégance et prix très abordable. Et comme C.M. Michaud vous les offre cette semaine à 25% d'escompte sur les prix suggérés, c'est plus que jamais l'heure d'économiser!

Venez vite trouver la montre qu'il vous faut, à un prix qui vous convient... sur mesure.

25%
d'escompte sur
plus de
70
modèles différents



CM
MICHAUD

À VOUS DE
CHOISIR VOTRE
Pulsar Quartz

"Mon Bijoutier"

Plan mise de côté

Une seule adresse:

937 est, rue Bélanger, Montréal (Québec) H2S 1G9
(514) 279-4527

Accusé de nouveau, Morgentaler se livre à la police torontoise

■ TORONTO (d'après CP) — Le docteur Henry Morgentaler est retourné à Toronto, hier soir, pour faire face à une nouvelle accusation liée à la clinique d'avortement qu'il dirige dans la capitale ontarienne.

Peu après son arrivée à l'aéroport international Pearson, venant de Montréal, il a été conduit en taxi à un poste de police, où un mandat d'arrêt devait lui être servi sous une accusation de conspiration pour procurer un avortement.

Le spécialiste, qui semblait détendu et de bonne humeur, a été accueilli à sa descente d'avion par de nombreux partisans, ainsi que par un collègue, le docteur Robert Scott, qui fait déjà l'objet d'une accusation identique et qui est en liberté sous caution.

Avant de monter dans son taxi, le docteur Morgentaler a déclaré aux journalistes qu'il était heureux d'être de retour à Toronto, parce qu'il savait que 95 pour cent des habitants de la ville l'appuyaient. Il a affirmé que l'accusation dont il devait faire l'objet n'avait aucune raison d'être: «Il est parfaitement inutile de revenir encore une fois sur cette charade», a-t-il dit.

Comme on lui demandait s'il exigerait un procès dans les plus brefs délais sous cette nouvelle inculpation — ainsi que l'avait laissé entendre son avocat, Me Morris Manning —, le médecin, qui avait été acquitté il y a six semaines en même temps que le docteur Scott et un autre associé, a répondu: «Pourquoi un nouveau procès? Je ne veux pas de procès: la question a déjà été tranchée».

On sait que l'acquittement prononcé par le jury a été porté en appel par le procureur général de l'Ontario, Roy McMurtry.

M. McMurtry avait annoncé, il y a deux semaines, qu'il allait saisir la Cour d'appel de l'Ontario de cet acquittement, et mercredi, il a souligné que la dernière accu-

sation ne ferait l'objet d'un procès que lorsque l'appel aurait été entendu.

Bien que la police de Toronto ait demandé l'avis du bureau du procureur général dans cette affaire, M. McMurtry a souligné que ni son personnel, ni lui-même n'avaient quoi que ce soit à voir dans la décision de porter ces nouvelles accusations contre Morgentaler et Scott. Il a révélé qu'il avait

demandé au docteur Morgentaler de fermer volontairement sa clinique torontoise jusqu'à ce que l'affaire ait été réglée par la Cour d'appel, mais que ce dernier avait refusé.

Hier, le directeur de la police de Toronto, Jack Marks, avait fait savoir qu'il n'avait d'autre choix que de mettre Morgentaler et Scott en accusation une nouvelle fois. La loi stipu-

lant que l'avortement doit être effectué dans un hôpital accrédité est toujours en vigueur, a-t-il dit, et la clinique de Morgentaler n'entre pas dans cette catégorie.

Entre-temps, une employée de la clinique, Mme Wendy Taylor-White, a souligné qu'aucun avortement ne serait pratiqué à la clinique jusqu'au 4 janvier, mais que le bureau demeurerait ouvert

pour enregistrer les demandes.

«Le mouvement en faveur du libre choix se charge de transférer à la clinique de Montréal toutes les femmes qui avaient des rendez-vous pour aujourd'hui et demain, ainsi que pour le 24 décembre», a-t-elle ajouté, en précisant que la clinique montréalaise demeurerait ouverte durant tout le week-end pour s'occuper des fem-

mes qui avaient des rendez-vous à Toronto.

Dans l'intervalle, à Ottawa, le député néo-démocrate Michael Cassidy a soutenu que le gouvernement devrait porter la cause du Dr Morgentaler devant la Cour suprême, afin que la question de l'avortement soit tranchée une fois pour toutes par le plus haut tribunal du pays.

«MON ONCLE D'AMÉRIQUE»



Minuit! Comme à chaque année, le cœur et les bagages pleins de douceurs, mon oncle d'Amérique descend à l'Auberge.

Dans sa chambre, il enfle son habit et son bonnet rouges, ses bottes, sa ceinture et ses mitaines; et hop! un dernier coup de brosse à sa barbe blanche avant d'aller fêter à la mode d'autrefois.

Profitez de notre forfait des Fêtes

39\$ Sherbrooke, Gaspé, Rimouski, Sept-Îles, Trois-Rivières, Chicoutimi, Gatineau, Val D'Or, Matane, Joliette

49\$ Québec Centre-Ville et Sainte-Foy

Tarifs par chambre, par nuit pour une occupation jusqu'à 4 personnes. Du 21 décembre 1984 au 6 janvier 1985, tarifs en vigueur tous les jours. La disponibilité est limitée pour les groupes.

Différente à plus d'un titre...



**AUBERGE
DES GOUVERNEURS**
Réservations sans frais:
1-800-463-2820

PROBLÈME avec L'ALCOOL?

Si vous voulez être aidé,
appelez tout de suite au:
PAVILLON DU NOUVEAU
Point de Vue
652-3981

Nos conseillers vous aideront à retrouver le bonheur dans une sobriété permanente. Nous sommes situés à Varennes ou bord du fleuve à 20 km de Montréal.

Jusqu'à
50%
de rabais

sur
les
décorations
de Noël



30%
de rabais
*Excepté les plantes fleuries



**sur
toutes les plantes
de maison**

Venez choisir parmi
l'immense et merveilleuse
variété que notre maison
vous propose.

- Plantes tropicales
- Cactus et succulents
- Plantes à suspendre
- Arbres de maison, etc.



515, boul. Labelle, Chomedey, Laval 332-3610

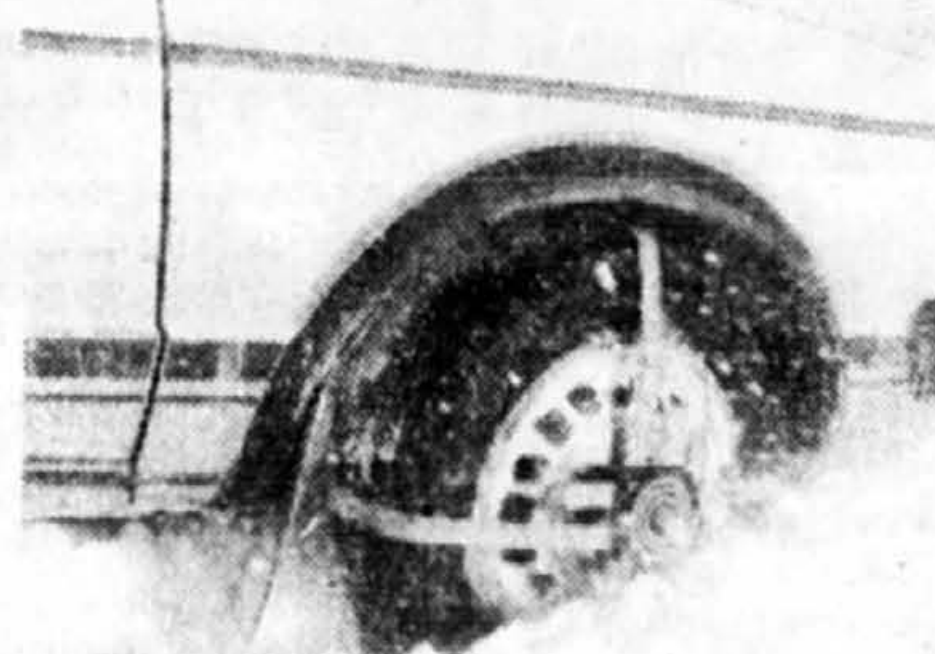
w.h.perron

LUN. au VEND.
9:00 à 21:00 h.
SAMEDI
9:00 à 17:00 h.

**KNIPETAK
Snowgrip**

**LA MEILLEURE
TRACTION**
ROTATIVE DEPUIS LES CHÂÎNES

- 1- Comme KNIPETAK (prononcez K-NIPETAK) est fixé à la roue, FINI le besoin de replacer la traction à chaque gain de quelques décimètres. KNIPETAK demeure fixé à la roue le temps qu'il faut.
- 2- Installation facile et rapide. 120 @ 30 secondes!
- 3- Sécuritaire à cause de son dispositif spécial non éjectable!
- 4- De conception Scandinave, au-delà d'un million d'appareils ont été vendus dans plus de trente pays.
- 5- Recommandation particulière du club automobile AA de Grande-Bretagne à ses 5.200.000 membres, ainsi que par le laboratoire TÜV d'Allemagne de l'Ouest.
- 6- Maintenant disponible ici au Québec, chez un dépositaire de votre voisinage.



\$59.95

POUR INFORMATION: COMPOSEZ SANS FRAIS **1-800/567-3470**
BOMBARDIER SPORTS INC.

4135, RUE BARETTE SHERBROOKE, QC J1L 1K5 TEL.: 819/564-0717
* Franchises de distribution disponibles



M. Gorbatchev au volant d'une voiture Montego turbo de British Leyland.

REPÈRES

Gorbatchev mise sur la crainte d'une « guerre des étoiles »

Le sourire du numéro deux soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, a séduit les Britanniques. C'est du moins ce que s'entend à dire la presse outre-Atlantique. Même la « dame de fer », Mme Thatcher, aurait « succombé au charme » de ce jeune homme de 53 ans qui donne un nouveau visage aux traditions quelque peu austères de la diplomatie soviétique.

GILLES TOUPIN

L'opération Gorbatchev semble atteindre parfaitement l'objectif que s'est sans aucun doute fixé Moscou: implanter au cœur de l'OTAN quelques irritants qui éloigneraient les Européens des alliés américains.

Non que l'alliance soit devenue plus fragile depuis la dernière tentative soviétique de division, voici une année, sur la question du déploiement des missiles de moyenne portée sur le théâtre de l'Europe de l'Ouest, mais plutôt que l'arme choisie cette fois par les stratèges du Kremlin est plus propice à susciter des scissions.

Avant même que ne débute à Genève le 7 janvier « les pourparlers à propos des pourparlers » entre MM. Gromyko et Shultz, Moscou annonce ses couleurs. Depuis son arrivée en Grande-Bretagne, M. Gorbatchev n'a cessé de mettre l'accent sur la nécessité d'interdire la militarisation de l'espace. Ce nouveau slogan n'a pas séduit cette fois des puissances mineures telles que les Pays-Bas ou la Belgique - ce qui fut le cas lors de l'offensive soviétique contre les Cruise et les Pershing - mais les alliés européens les plus importants: l'Al-

lemagne de l'Ouest, la France et la Grande-Bretagne.

En contrepartie, le président américain Ronald Reagan se fait un phare et un drapeau de son concept futuriste de « guerre des étoiles » qui consiste à mettre en place dans l'espace une ceinture de satellites ultra-perfectionnés qui réduiraient en poussière, à l'aide de puissants rayons lasers, tout missile nucléaire en provenance d'Union soviétique et de ses pays alliés.

Ainsi, plutôt qu'une dissuasion qui repose sur l'assurance de la destruction mutuelle, la « guerre des étoiles » garantirait la défense des États-Unis grâce à un parapluie protecteur impénétrable.

Jusqu'à ce jour, Washington a refusé que le concept de « guerre des étoiles » serve de monnaie d'échange au cours des négociations de Genève. Les Soviétiques - et M. Gorbatchev le clame tous les jours en Grande-Bretagne - tiennent mordicus à traiter de ce point. L'URSS affronterait avec de grandes difficultés économiques une nouvelle course aux armements où d'ailleurs la technologie américaine est fort en avance. De plus, Moscou se retrouverait à court terme en position stratégique vulnérable.

L'Europe occidentale, de son côté, devant la perspective d'une Amérique protégée par son « parapluie » défensif, voit avec horreur l'inéluctable déplacement de l'affrontement nucléaire sur son propre territoire.

Dans ce contexte, les sourires de M. Gorbatchev pourraient bien être porteurs d'une crise profonde au sein de l'OTAN.

Israël: la crise religieuse est réglée, mais une autre menace

d'après AFP, Reuter

La crise ouverte qui a sérieusement menacé d'éclater le gouvernement d'union nationale israélien a été surmontée hier, les formations politiques représentées au sein du gouvernement étant parvenues à un compromis. Mais ce différend pourrait n'être que le prélude à une autre bien plus grave sur le Liban.

Les dirigeants des deux grands partis ont réussi à régler le conflit entre deux petites formations religieuses qui menaçaient de faire éclater la coalition formée il y a trois mois sous la présidence du travailliste Shimon Peres. Le parti travailliste et le Likoud ont convaincu leurs partenaires du Parti national religieux (PNR) et du Chass (sépharade) d'accepter un compromis et de se partager le contrôle des affaires religieuses.

Le Chass, allié du Likoud à l'origine de la crise, a obtenu ce qu'il désirait: l'attribution du ministère de l'Intérieur à son chef, le rabbin Yitzhak Peretz, qui le représentait jusqu'ici sans portefeuille précis au sein du gouvernement.

Quant à son rival au sein de l'électorat religieux, le Parti national religieux, allié des travaillistes, qui refusait farouchement de céder sa « chasse gardée » traditionnelle du ministère de l'Inté-

rieur, il ne conservera plus désormais que le ministère des Cultes. Cependant, le Chass a dû accepter de céder au PNR le contrôle de 40 pc du budget alloué par le ministère de l'Intérieur aux conseils religieux du pays pour parvenir au compromis qui a sauvé la coalition. Ces conseils nomment les sacrificateurs rituels, les rabbins, etc.

Mais alors même que l'accord était négocié, M. Yitzhak Shamir, le chef du Likoud qui détient le portefeuille des Affaires étrangères, s'opposait publiquement à M. Peres sur la question du Liban.

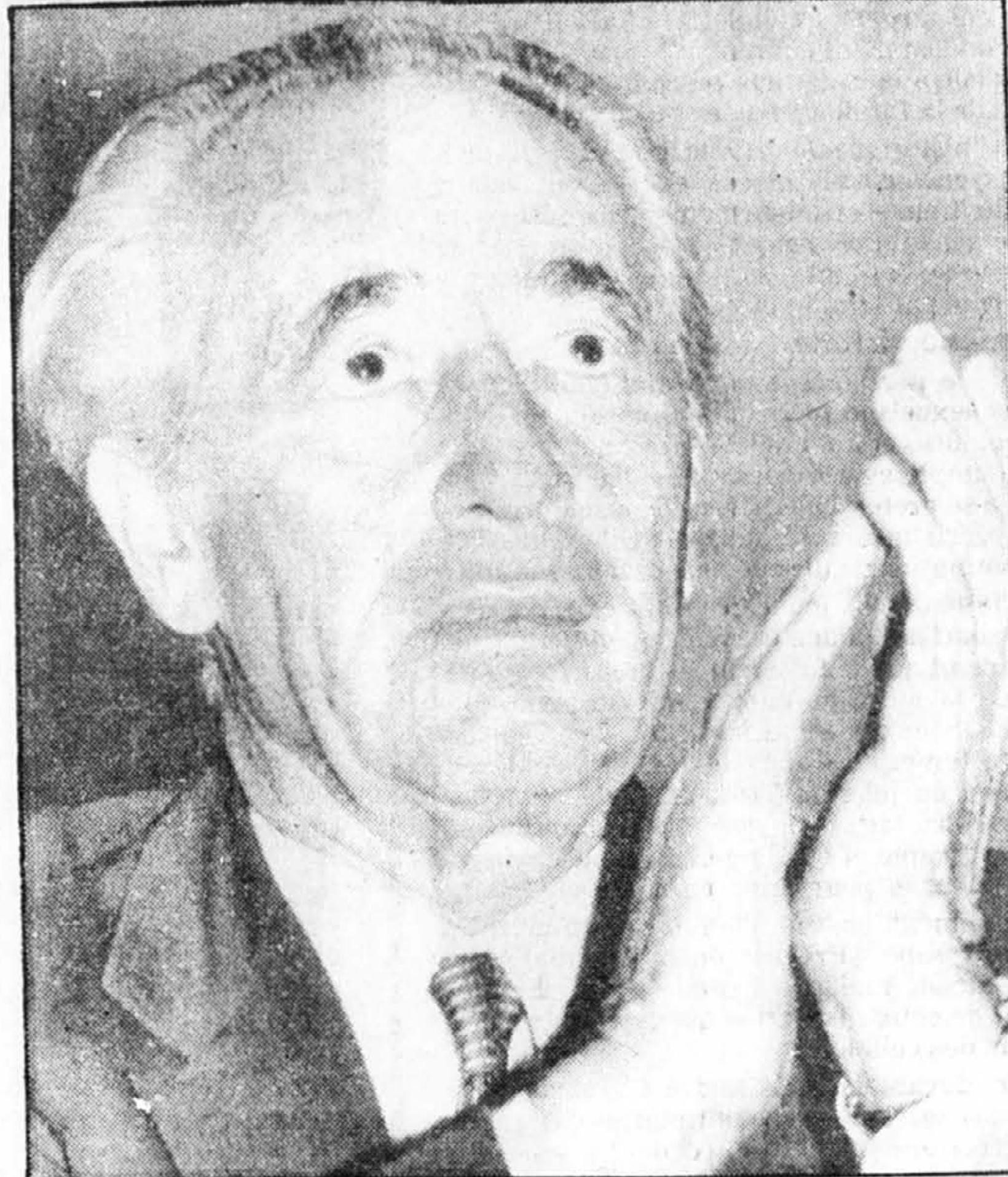
M. Shamir a en effet déclaré mercredi soir à la télévision que l'armée israélienne resterait au Liban jusqu'à la conclusion d'un accord de sécurité. A un journaliste qui lui rappelait que M. Peres était favorable à un retrait unilatéral, il a répondu: « Aucune décision ne sera prise par ce gouvernement sans mon accord et sans celui du Likoud ».

Et M. Shamir ajoutait: « Certains ministres seraient heureux de voir le Likoud quitter le gouvernement d'union nationale afin de pouvoir retirer sans conditions l'armée israélienne du Liban, d'abandonner la Judée et la Samarie (Cisjordanie) et le territoire de Taba (revendiqué par l'Égypte) ».

Certains titres de la presse is-

raélienne écrivaient hier que la crise sur le financement des activités religieuses était maintenant

résolue, mais qu'une autre menaçait, bien plus profonde, sur la situation au Sud-Liban.



Shimon Peres: d'une crise à l'autre?

Israël donne au Liban jusqu'au 7 janvier pour briser l'impasse

d'après AP, AFP, Reuter

Israël a clairement indiqué hier qu'il pourrait mettre fin aux négociations en cours avec le Liban, sur le retrait de ses troupes du Sud-Liban, si l'impasse actuelle n'est pas surmontée d'ici au 7 janvier prochain.

Israël s'oppose à ce que l'armée libanaise joue un rôle clé au Sud-Liban, occupé depuis juin 1982 par les troupes de l'État hébreu. Selon Jérusalem, les forces libanaises ne seraient pas en mesure d'empêcher les guérilleros arabes d'attaquer le territoire israélien.

De son côté, Beyrouth estime que satisfaire aux demandes de Jérusalem reviendrait à limiter la souveraineté du Liban sur son propre territoire.

Un communiqué militaire israélien remis à la presse à Nakoura, où ont lieu les pourparlers, soutient que le Liban a progressivement durci ses positions, au cours des dix premières séances, alors qu'Israël a fait preuve de souplesse.

Un document du gouvernement israélien remis aux journalistes accuse la Syrie, qui a des troupes au Liban depuis 1976, d'avoir fait pression sur le Liban pour qu'il rejette les demandes israéliennes.

La délégation israélienne rappelle qu'elle estime « indispensable » que le Liban étende la zone contrôlée par la Force intérimaire des Nations unies (FINUL) au nord et au sud de la rivière Litani et qu'elle attend à ce sujet « une

réponse en bonne et due forme » avant le 7 janvier.

De son côté, la délégation libanaise souligne que la position « inflexible » de l'État hébreu est apparue dans le « refus israélien d'accepter le déploiement de l'armée libanaise, secondée par la FINUL, sur son propre territoire », notamment entre la rivière Litani et la frontière internationale.

La partie libanaise affirme qu'Israël « a exprimé son attachement à des organisations armées non légales, qui reçoivent leurs ordres de l'armée israélienne ». Il s'agit d'une allusion à l'Armée du Liban-Sud, milice créée et financée par Israël.

Par ailleurs, l'armée libanaise a commencé hier à se déployer

en force à Tripoli (nord du pays), en vertu d'un accord de pacification de cette ville conclu entre toutes les milices locales en novembre dernier, sous l'égide de la Syrie. Les forces libanaises remplacent les combattants des milices et les troupes syriennes qui ont abandonné certaines de leurs positions dans ce secteur.

D'autre part, des centaines d'Israéliens, dont de nombreux partisans d'une organisation antiarabe clandestine, ont défilé hier en Cisjordanie occupée pour protester contre les violences arabes antijuives. Des dizaines de policiers surveillaient les manifestants, qui ont défilé du camp de réfugiés de Deheish, près de Bethléem, jusqu'à un monastère distant d'une quinzaine de kilomètres.

Maggie s'efforce de rassurer Hong Kong

d'après AFP, Reuter

Le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, s'est appliquée hier à rassurer les 5,3 millions d'habitants de Hong Kong en affirmant que la Grande-Bretagne est fermement engagée à faire appliquer l'accord sur signé mercredi à Pékin. En vertu de cet accord, le territoire reviendra à la Chine en 1997 mais gardera pendant au moins 50 ans son caractère capitaliste.

Dans un discours prononcé devant les conseils exécutif et législatif de Hong Kong réunis en session commune, Mme Thatcher a affirmé que la cérémonie de signature de l'accord de Pékin reflétait « l'engagement total » de la Chine et de la Grande-Bretagne à rendre cet accord effectif.

Pour le premier ministre britannique, il s'agit d'un bon accord, qui apporte des garanties détaillées et contraignantes pour le maintien du modèle capitaliste du territoire après 1997. « En conséquence, a-t-elle déclaré devant

un auditoire peu enthousiaste, le peuple de Hong Kong peut avoir confiance dans son avenir. Je vous apporte l'engagement le plus ferme du gouvernement de Sa Majesté: nous ferons de notre mieux pour assurer une bonne application de l'accord ».

Mme Thatcher a indiqué que les autorités chinoises l'avaient assurée de leur volonté de remplir fidèlement les conditions de l'accord. « Nous avons maintenant plus de 12 ans pour nous préparer ensemble aux changements qui nous attendent, a-t-elle déclaré. Je crois que nous pourrions relever le défi et que l'esprit et la prospérité de Hong Kong se développeront et survivront ».

Avant son discours, qui n'a pas soulevé d'applaudissements, Mme Thatcher avait visité le territoire et rencontré des responsables locaux. Elle devait quitter Hong Kong aujourd'hui pour se rendre aux États-Unis où elle s'entretiendra avec le président Reagan.



Mme Thatcher visite un projet d'habitations à Hong Kong en compagnie d'un fonctionnaire local.

Pakistan: l'opposition qualifie de « fraude » le référendum de Zia

d'après AP, AFP

L'opposition a qualifié de « fraude sans précédent » le référendum plébiscitaire tenu mercredi au Pakistan et au cours duquel, selon les résultats officiels annoncés hier, près de 98 p. cent des votants ont appuyé la prolongation pour cinq ans du mandat du général Zia Ul Haq à la présidence et son plan d'islamisation du pays.

Selon la commission électorale, 62 p. cent des 35 millions d'électeurs inscrits ont participé à la consultation et plus de 21 millions ont dit « oui » au général Zia. Il y a eu 316 000 « non » et 180 226 bulletins ont été invalidés.

Mais, selon le Mouvement pour la restauration de la démocratie (MRD), qui avait appelé au boy-

cottage du référendum, le pourcentage réel de ceux qui se sont rendus aux urnes se situe entre 5 et 10. Le MRD a appelé à une « journée de protestation » pour aujourd'hui.

Le coordonnateur du MRD, M. Malik Qasim, a affirmé que les statistiques officielles sur la participation ont été gonflées d'une façon « inimaginable ». L'opposition soutient que des urnes avaient été bourrées de bulletins en faveur du président bien avant le jour du référendum.

Les estimations sur le taux de participation établies par les correspondants de la presse étrangère tournent le plus souvent autour de 25 p. cent. Les observateurs indépendants ont fait état de nombreuses irrégularités. Ils ont es-

suré voir voter des personnes qui n'étaient pas inscrites et constaté l'absence d'isoloirs dans des bureaux de vote.

Selon les diplomates occidentaux, qui ont généralement bien accueilli l'appui accordé au général Zia, en raison de ses positions favorables à l'Ouest, le taux de participation n'a pas dépassé 40 p. cent.

Un porte-parole de la commission électorale, présidée par un juge de la Cour suprême, a indiqué que cet organisme « indépendant » n'avait reçu « aucune plainte d'aucun point du pays ». La consultation a constitué, a-t-il ajouté, « une bonne répétition » pour les élections législatives nationales et provinciales que le gé-

néral Zia s'est engagé à tenir dans les trois mois.

Cependant, le président a déclaré durant la campagne que les partis politiques qui avaient été interdits avant sa prise du pouvoir par un coup d'État militaire, en 1977, ne seraient pas autorisés à prendre part à cette course électorale.

De son côté, le gouvernement pakistanais a déclaré dans un communiqué que le référendum avait été un « immense succès populaire ». Les électeurs, a-t-il soutenu, ont donné un mandat clair au général Zia pour mettre pleinement en application son programme d'islamisation du Pakistan (dont 95 p. cent de la population est musulmane).

DÉPÊCHES

CHILI: le gouvernement chilien s'est refusé hier à négocier avec les ravisseurs du sous-directeur du quotidien gouvernemental La Nacion, M. Sebastiano Bertolone, enlevé mardi soir à Santiago. « La dernière chose à faire est de négocier », a affirmé l'amiral Jose Toribio Merino, commandant en chef de la marine chilienne et membre de la junte du gouvernement. « Négocier avec des ravisseurs ou des terroristes reviendrait à les mettre au même niveau que le gouvernement », a-t-il ajouté.

UNESCO: l'Unesco fera en sorte que les économies qu'elle devra faire l'année prochaine, à la suite du retrait des États-Unis de l'organisation, le 31 décembre, n'affecte pas ses programmes mais porte plutôt sur le recrutement de nouveau personnel. C'est ce qu'a déclaré hier à Paris M. Gerard Bolla, directeur général adjoint de l'Unesco au lendemain de la confirmation officielle à Washington du retrait des États-Unis de l'organisation.

USA - NAZI: un Ukrainien de 77 ans qui a servi pendant deux ans comme gardien au camp de la mort de Treblinka pendant la seconde guerre mondiale est en instance d'être expulsé vers l'Union soviétique. L'ancien « Kapo » de Treblinka, Feodor Fedorenko, sera le premier criminel de guerre nazi à être expulsé des États-Unis vers l'URSS.

SOMALIE: des troupes éthiopiennes, soutenues par des chars, de l'artillerie et l'aviation, ont attaqué plusieurs villes et villages de Somalie hier matin. Elles ont été repoussées après avoir subi de lourdes pertes, a annoncé Radio Mogadiscio, citant un communiqué du ministère de la Défense. La radio précise que ces attaques ont

eu lieu contre les régions de Togdheer et Audeh, dans le nord-ouest du pays, ainsi que contre plusieurs villes et villages le long de la frontière en territoire somalien.

AFRIQUE DU SUD: la police sud-africaine a restitué hier 31 des 33 vidéocassettes qu'elle avait saisies la veille à Johannesburg dans les bureaux de la chaîne de télévision britannique ITN, a annoncé un porte-parole de la chaîne. Selon ce dernier, les enregistrements conservés par la police concernent tous deux l'élection, en août dernier, de la chambre indienne au parlement sud-africain.

SALVADOR: le Front démocratique révolutionnaire (FDR) a accepté de rencontrer de nouveau des représentants du gouvernement salvadorien en janvier prochain, conformément à la proposition récente de l'Église catholique du Salvador, a annoncé hier à Mexico le président du FDR, M. Guillermo Ungo.

REAGAN: le président Ronald Reagan, qui n'a pas été vu en public depuis une semaine, « est vivant et va bien », a assuré hier son porte-parole, M. Larry Speakes, et on le verra accueillir au cours du week-end prochain le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher.

USA-URSS: une flotille de bâtiments de guerre soviétiques se dirigeant vers Cuba se trouvait à environ 700 km à l'est des Bermudes mercredi en route vers ce qui semble devoir être des manœuvres de routine dans les Caraïbes, a-t-on indiqué de source proche du Pentagone. Si ce déploiement suit la tradition des précédents, les navires vont sans doute croiser, après leur visite à Cuba, dans le Golfe du Mexique.

Cinq ans à un père incestueux

Un ouvrier spécialisé de 39 ans a été condamné à cinq ans de pénitencier pour inceste, hier, au Palais de justice de Montréal. Depuis 1976, il abusait sexuellement de ses deux filles qui, quand ces relations ont débuté, étaient respectivement âgées de huit et neuf ans.

MARIO ROY

Cette triste histoire constitue à tous égards un cas-type en semblable matière.

Jusqu'à son arrestation, le 12 septembre dernier, l'homme a ainsi lentement mais sûrement désagrégié la cellule familiale. L'affaire a atteint son point culminant le jour où le père a attribué à la cadette la responsabilité des démêlés de la famille avec les services sociaux.

Car l'historique de cette longue suite de sévices psychologiques et sexuels — tout cela a duré huit ans — comporte un épisode au cours duquel les organismes voués à la protection de la jeunesse ont tenté, sans succès, de régler le problème par la manière douce.

Lui-même victime

Bref, le père incestueux, lui-même victime d'abus sexuels et physiques dans son enfance, a eu maintes et maintes fois des relations sexuelles complètes avec ses filles, les forçant en outre à se prêter à des scènes de lesbianisme et de voyeurisme arrosées d'alcool; il y a aussi eu consommation de drogue par les deux enfants.

En 1980, la plus jeune des filles était hospitalisée, souffrant d'une grave dépression; c'est à ce moment que se faisaient les premières révélations, la mère prenant alors vraiment conscience de ce qui se passait chez elle. Pendant tout ce temps, les abus sexuels ont continué, même si un juge du Tribunal de la jeunesse, informé des faits, ordonnait que la famille entre en thérapie et que le père prenne les dispositions voulues pour vaincre son alcoolisme.

Ultimement, en 1984, l'homme était interné à l'Institut Albert-Prévost où on ne diagnostiquait aucune maladie mentale grave. Et il ne sortait de cette institution que pour prendre le chemin des cellules.

Hier, devant le juge André Chaloux, de la Cour des sessions, on a fait état de la crainte qu'entretennent à l'égard de l'accusé les membres de sa famille.

Économiquement, tout s'est écroulé pour eux: ils ont perdu leur maison et, bien sûr, leur soutien financier. Des procédures de divorce ont évidemment été entreprises. «C'est le désordre total», déclare Me Françoise Nault, qui agit en poursuite.

Polytoxicomane, psychologiquement troublé, le père incestueux a eu la décence de plaider coupable aux accusations portées contre lui. Il a ainsi évité à ses victimes le cauchemar du témoignage judiciaire, plaide pour sa part Me Pierre Marchand, qui ajoute que son client est résigné à suivre les traitements psychiatriques adéquats.

«Vous sortirez un jour du pénitencier, et vous demeurerez le père de ces enfants. Vous seul pouvez vous prendre en main et préparer un avenir meilleur», a conclu le juge Chaloux en rendant sentence.

■ Thomas Brigham, l'ancien combattant américain a-t-il tout simple-

LÉOPOLD LIZOTTE

ment prophétisé l'explosion de la bombe qui a fait trois morts à la Gare centrale le 3

Brigham, simple prophète ou poseur de la bombe ?

septembre dernier, ou bien l'a-t-il lui-même posée ?

Sans répondre directement à cette double question, le juge Claude Joncas

décidera aujourd'hui si le sexagénaire doit ou non subir un procès pour le meurtre des trois jeunes touristes français qui ont péri dans la déflagration.

Les procureurs de la Couronne et de la défense, Mes Claude Parent et Pierre Poupart, ont pour leur part résumé, hier, la preuve présentée pendant les dernières semaines, mais pour

soutenir des thèses absolument contraires.

Selon Me Poupart, si on a fait la preuve que son client avait expédié à gauche et à droite des tas de com-

muniés, on n'a aucunement démontré qu'il était capable de produire une bombe, qu'il l'ait effectivement produite ou qu'il soit allé la déposer dans le casier 132.

Me Parent, pour sa part, a soumis que c'est l'ensemble des «coïncidences» que l'on retrouve dans ses prédictions, ses déplacements et ses présences, que la cour doit retenir.

PASCAL ÉCONOMISEZ JUSQU'À

50%

SUR SÉLECTION DE JOUETS

Vente après-Noël chez Pascal maintenant! Hâtez-vous pour un meilleur choix!



Les articles disponibles ne sont pas identiques aux illustrations

QUI DIT QUINCAILLERIE... DIT PASCAL!

CENTRES COMMERCIAUX

- Place Versailles — 7505, rue Sherbrooke... 353-1150
- Boulevard Pie IX — Jean-Talon E... 722-4681
- Normandie — Boul. De Salaberry... 334-6311
- Dorval — 950 Herron Road... 631-4291
- Fairview — Pte Claire... 695-6655
- Greenfield Park — 473 Boul. Taschereau... 672-1771
- Le Carrefour Laval — 3055 Boul. Carrefour... 687-1220

MAGASINS

- 6825 Côte des Neiges... 735-2534
- 301 ouest rue St-Antoine... 878-5574
- 5742 av. du Parc... 878-5600
- 4833 ouest rue Sherbrooke... 878-5605
- 4050 Wellington Verdun... 878-5611
- 1493 ouest rue St. Catherine... 878-5566
- 1819 av. Dollard, Lasalle... 364-4442



LIVRAISON SANS FRAIS AVEC ACHATS DE 100.00\$ OU PLUS

LITS EN LAITON
Pur laiton garanti
Tous modèles et dimensions offerts à

50% de rabais

Nous fabriquons des lits en laiton et vous pouvez les acheter directement chez nous MOITIÉ moins cher qu'en boutique. C'est vrai, nous vous les vendons au prix de «gros». N'achetez pas avant d'avoir jeté un coup d'œil chez nous.

THE BRASS BED FACTORY
16356, boul. Gouin ouest
Pierrefonds

SAMEDI SEULEMENT DE MIDI À 17 H.

BELEC INC. 457-2755

ROYAL ALBERT

Une farandole couronnée de fleurs de porcelaine.

2700

BACCARAT

Amicaux de cristal pour servir de table.

5900

chacun

ORREFORS

Pour vos essences magiques.

9000

POUR VOTRE CAVALIER

Cette chaîne-bracelet en or 10 carats.

80000



À mettre dans le bas de Noël

Le matin de Noël est toujours aussi neuf et lumineux que l'était notre premier Noël ensemble. Et il m'a surprise encore une fois... Lorsqu'il m'a fait cadeau de toutes ces belles choses que j'avais découvertes chez Hemsleys. J'aurais dû m'en douter. Quand il m'avait dit de regarder au ciel pour voir passer le traîneau apportant les étreintes.

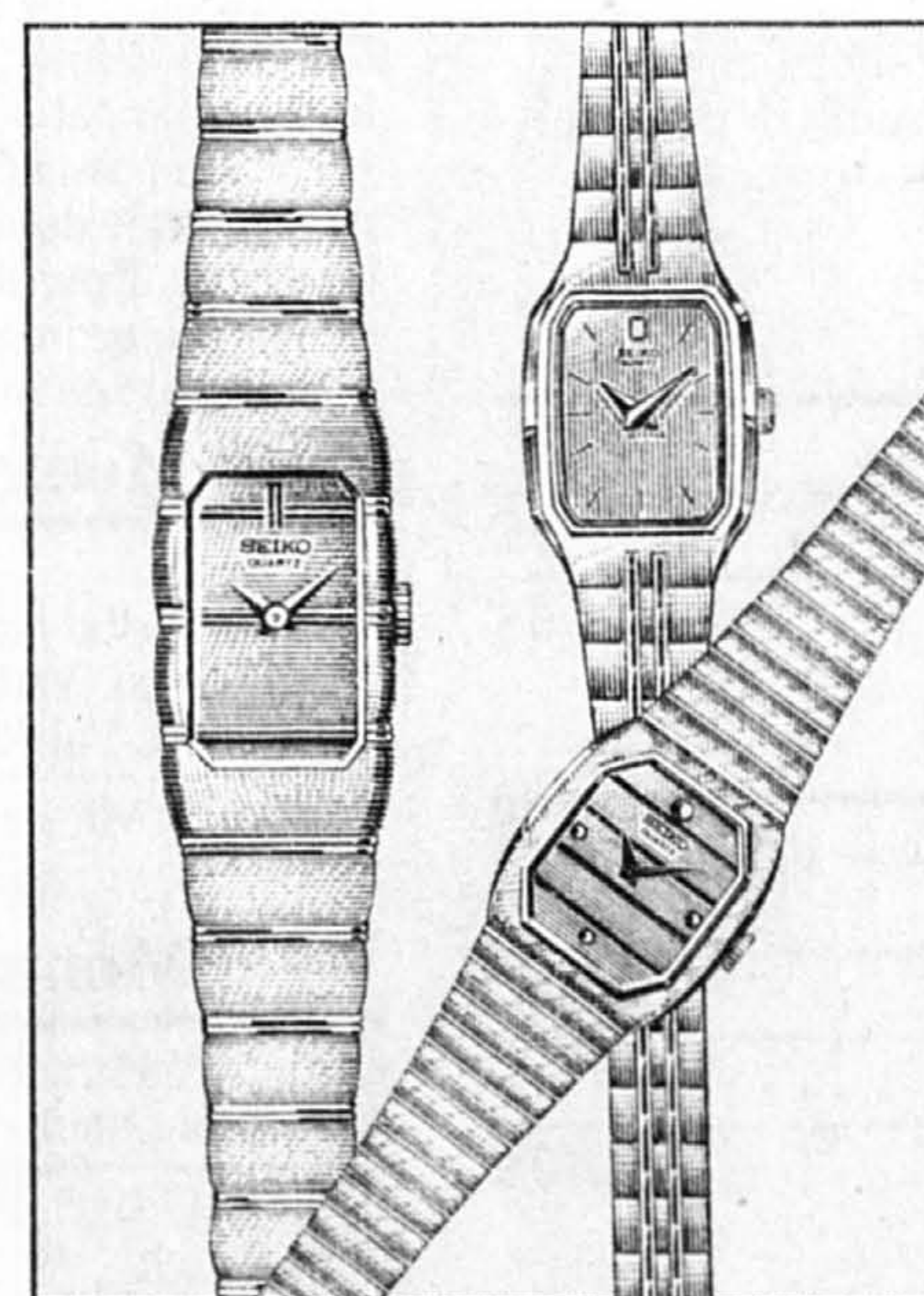
HEMSLEYS

Centre-ville

660 ouest, rue Ste-Catherine près Université 866-3706

Certificats-cadeaux disponibles. Livraison gratuite dans Montréal. Emballage-cadeau à titre gracieux. Commandes téléphoniques et cartes de crédits acceptées.

Chroniques de mode: Créations Seiko d'Automne 1984 pour elle à des prix sensationnels.



Vous êtes cordialement invités à assister à la plus élégante réunion de la saison. Voici rassemblées les nouvelles créations Seiko opulentes et élégantes. Vous serez surpris par la variété, la performance visant la perfection, l'imagination et surtout par ces excellents prix. Venez faire un bel achat d'une belle Seiko au quartz. Nous sommes à votre service—lequel sera attentif, soutenu—tout ce que mérite la montre qui est désormais le critère universel du temps.



937, rue Bélanger est, Montréal
Québec H2S 1G9
Téléphone: (514) 279-4527

PLUS DE 400 MODÈLES EN MONTRE AU MAGASIN.

REUNION

■ L'Association musicale latino-américaine présente tous les vendredis et samedis, à partir de 21 h, ses « **Nuits tropicales** » avec l'orchestre Ritmo de Colombia en alternance avec le populaire organiste Léopold Molière, à la salle La Bohémia, 3781, boulevard Saint-Laurent. Renseignements complémentaires: 287-9672.

ACTIVITES PHYSIQUES

■ Le Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin, 700, rue Drummond, à Granby invite la population à une **marche de nuit** dans le sentier « La Prucherie », le 21 décembre, de 18 h à 21 h. On pourra y découvrir, à la lumière de flambeaux, la nature hivernale. À l'intérieur du pavillon, la naturalistes proposeront diverses activités et offriront des breuvages chauds. C'est gratuit. Renseignements complémentaires: 514-375-3661.

■ Le Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal offre un **stage en soccer** pour les gardiens de but et leurs entraîneurs sous la direction de Jean-Marie Lawniczak, ex-gardien de but professionnel, les 27 et 28 décembre ainsi que les 29 et 30 décembre, de 9 h à 17 h, au complexe Claude-Robillard. Coût pour les membres de l'Association régionale de soccer Concor dia: 10 \$ pour les joueurs; 20 \$ pour les entraîneurs. Pour inscriptions: 722-3578.

■ Le Service des activités sportives de la Ville de Saint-Laurent offre au public des périodes de **patinage** pour tous, le dimanche, de 13 h 30 à 15 h 30 (de 14 h à 16 h lorsqu'il y a des rencontres du Collégial AAA), ainsi que les mercredis et samedis, de 19 h 30 à 21 h 30, au Centre sportif, 2345, boulevard Thimens. Coût: 1 \$ pour les adultes; 25 cents pour les enfants (moins de 14 ans). Pour les enfants de deux à cinq ans (accompa-

gnés d'un adulte), il y a patinage gratuit le mercredi, de 10 h à 12 h, au même endroit. Renseignements complémentaires: 744-7320.

■ Le Service des activités sportives de la Ville de Saint-Laurent offre des périodes de **bain libre** pour tous à l'école polyvalente Émile-Legault, 2395, boulevard Thimens, le vendredi, de 19 h 30 à 21 h 30; les samedis et dimanches, de 15 h à 17 h; pour les adultes seuls (18 ans et plus), à l'école Father McDonald, 2355, rue Decelles, du lundi au vendredi, de 19 h 30 à 21 h 30. C'est gratuit. Renseignements complémentaires: 744-7320.

FILMS, SPECTACLES

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente un **concert** intitulé « **Repercussion** », le 21 décembre, à 20 h, à la Maison de la culture Plateau Mont-Royal, 465 est, avenue Mont-Royal. L'entrée est gratuite; on doit cependant se procurer des billets à la Maison de la culture ou dans l'une des succursales de la Banque d'Épargne du quartier. Renseignements complémentaires: 872-2266.

■ Le groupe « La Zizanie » présente une pièce de théâtre pour enfants intitulée « **Noël c'est pas toujours un cadeau** », le 21 décembre, à 16 h, ainsi que le 22 décembre, à 14 h et 16 h, au 110 est, rue Sainte-Catherine. Entrée, 3 \$.

DIVERS

■ Le **Père Noël** reçoit les enfants de 13 h à 15 h 30, à la Maison de la Poste, 640 ouest, rue Sainte-Catherine, le 21 décembre.

■ La MACEM (Mouvement d'animation civique pour l'écologie, Montréal) organise un **bazar et une fête haïtienne de Noël**, le 21 décembre, de 12 h à 22 h, ainsi que le 22 décembre, de midi à 16 h, au 6 865, rue Christophe-Colomb.

■ La Banque d'emploi du Centre multi-ethnique Saint-Louis, 3553, rue Saint-Urbain, est un **centre de placement** pour ceux qui désirent effectuer divers travaux tels que: peinture, ménage, accompagnement, déneigement, gardiennage, déménagement. Les personnes qui désirent obtenir de tels travaux ainsi que celles qui désirent obtenir de l'aide sont invitées à communiquer avec les responsables au 842-8836.

DEMAIN

■ Rencontre-Jeunesse invite les jeunes de 15 à 35 ans à voir le film « **François et le chemin du soleil** » (couleur) de Fraco Zeffirelli, le 22 décembre, à 16 h 30, à la salle Saint-Louis de Gonzague, à l'angle des rues Rachel et Fullum (entrée 2320, Terrasse Mercure). Chaque rencontre comprend la projection d'un film, l'écriture et un bulletin. Tout est gratuit. Renseignements complémentaires: Léon D'Anjou, 844-6155.

■ Le **Café Chrétien Centre-Sud**, 1471 est, rue Sainte-Catherine, reçoit M. Serge Vincent qui interprétera les plus belles chansons de Noël et quelques unes de ses compositions, le 22 décembre, à 20 h 30. Entrée gratuite. Renseignements complémentaires: 522-7156.

■ Soeur Andrée Bessette, c.s.c., animera un **nuît de prière en préparation de Noël**, à l'intention des jeunes de 18 à 30 ans au Centre vocationnel, 827 est, rue Sherbrooke (mètre Sherbrooke), le 22 décembre, de 21 h 30 à 5 h du matin. Renseignements complémentaires: 526-9485.

■ Le Centre de formation ouvrière Jean-Paré invite la population à une **soirée des fêtes**, le 22 décembre, à 20 h, au 1710, rue Beaudry. M. Samuel Walsh, président du Parti Communiste du Québec, y donnera une causerie. Il y aura repas, danse et

spectacle. Entrée, 3 \$. Renseignements complémentaires: 524-2896.

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente un **spectacle pour enfants** intitulé « **Bouches décosuées** », le 22 décembre, à 14 h, à la maison de la culture de Notre-Dame-de-Grâce, 3755, rue Botrel. Entrée gratuite. On doit cependant se procurer des billets à la maison de la culture ou à l'une des succursales de la Banque d'Épargne du quartier. Renseignements complémentaires: 489-0842.

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente les activités suivantes le 22 décembre: « **L'histoire de Noël** » et « **Le bon éléphant** », avec la troupe du Gural, à 13 h 30, à la Bibliothèque Benny, 3465, avenue Benny (486-5377); « **La petite marchande d'étoiles** » avec le Théâtre ambulant des enfants, à 13 h 30, à la Bibliothèque Notre-Dame, 4700 ouest, rue Notre-Dame (872-2879); « **Noël en deux regards** », avec les clowns Boussolle et Poubelle, à 13 h 30, à la Bibliothèque Centrale, 2225, rue Montcalm (872-5923).

■ Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente le film « **La patrouille du cosmos** », le 22 décembre, à 14 h, à la maison de la culture Marie-Uguay, 6 052, boulevard Monk. Entrée gratuite. Billets disponibles à la Bibliothèque. Renseignements complémentaires: 872-2044.

■ La troupe de théâtre amateur « **Les jardiniers du ciel** » présente une pièce intitulée « **L'étoile d'amour** », pour enfants de cinq ans et plus, le 22 décembre, à 14 h 30, au 8305, rue Saint-André. La pièce sera précédée d'ateliers de bricolage, de chants et de rondes. Entrée libre. Renseignements complémentaires: Mme Madeleine Sauriol, 667 4209.

SPECTACLES

CINÉMA

ASTRE (1): « Le moment de vérité »: 12:30, 14:50, 17:10, 19:30, 21:50.
ASTRE (2): « The Cotton Club »: 13:00, 15:20, 17:40, 20:00, 22:15.
ASTRE (3): « La guerre des tuques »: 14:40, 18:05, 21:30. « La petite bande »: 13:00, 16:25, 19:50.
ASTRE (4): « Runaway »: 13:20, 15:25, 17:30, 19:40, 21:45.
BEAVER: « Blonde fire »: 12:10, 14:35, 17:00, 19:25, 21:50. « The Bire »: 11:00, 13:25, 15:50, 18:15, 20:40.
BERRI (1): « La Guerre des tuques »: Tous les jours: 10:00, 12:00, 13:50, 15:40, 17:20, 19:10, 21:00. Ven., mar.: 12:00, 13:50, 15:40, 17:20, 19:10, 21:00.
BERRI (2): « L'histoire sans fin ». Tous les jours: 10:10, 12:10, 14:05. Ven., mar.: 12:10, 14:05. « Kaos »: 16:00, 18:40, 21:20.

BERRI (3): « J'ai rencontré le Père Noël ». Tous les jours: 10:15, 12:00, 13:45, 15:30. Ven., mar.: 12:00, 13:45, 15:30. « Viva la vie »: 17:10, 19:20, 21:35.

BERRI (4): « Pinocchio ». Tous les jours: 10:00, 12:00, 14:00, 15:50, 17:40, 19:30, 21:20. Ven., mar.: 12:00, 14:00, 15:50, 17:40, 19:30, 21:20.

BERRI (5): « Le bon petit diable ». Tous les jours: 10:15, 12:15, 14:15. Ven., mar.: 12:15, 14:15. « Le bol »: 16:55, 19:10, 21:40.

BIJOU: « Filles à contrat »: 12:05, 14:50, 17:35, 20:20. « Délirs sexuels à l'inter-nat »: 13:25, 14:10, 18:35, 21:40.

BONAVENTURE (1): « Supergirl »: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.
BONAVENTURE (2): « The Terminator »: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

BROSSARD (1): « J'ai rencontré le Père Noël ». Tous les jours: 10:10, 11:50, 13:35, 15:15. Ven., mar.: 11:50, 13:35, 15:15. « Runaway »: 17:15, 19:15, 21:15.



SUR LA RIVE-SUD

Pierre Bellemare

Saint-Hubert ne peut pas geler ses taxes

■ M. Guy Desgroselliers, nouveau maire de Saint-Hubert, qui avait fait campagne l'automne dernier en s'engageant à geler les taxes s'il était élu, a été incapable de tenir sa promesse: les contribuables auront l'an prochain à payer en moyenne quelque \$50 de plus. Le budget de 1985, qui prévoit des revenus et dépenses de \$39,2 millions comparativement à \$37,7 cette année, comprend quatre postes particulièrement onéreux. Le coût de l'eau passe de \$2,7 à \$3 millions et celui du transport en commun, de \$1,6 million à \$1 640 000. L'enlèvement des ordures coûtera \$75 000 de plus, soit \$1 434 000. Enfin, une réserve de \$500 000 a été constituée en prévision du renouvellement des conventions collectives des employés municipaux, policiers et pompiers. La masse salariale de l'administration publique de Saint-Hubert s'établit à \$12 millions. La réserve de \$500 000 est en fonction d'une augmentation salariale éventuelle de 4 p. cent.

Un agriculteur opiniâtre

■ Un agriculteur de Saint-Hubert, M. Robert Robergé, a obtenu du juge Gilles-Y. Renaud, de la Cour supérieure, une injonction interlocutoire obligeant la Ville à enlever les mauvaises herbes sur les propriétés municipales qui voisinent sa ferme. Il y avait déjà deux ans que M. Robergé, sur les conseils de son avocat, Me Yves Meloche, avait résolu de recourir aux tribunaux pour que soit respectée une loi qui empêche tout propriétaire de laisser se multiplier les mauvaises herbes dans les environs d'un domaine agricole. Outre la Ville de Saint-Hubert, sont également impliqués une dizaine d'autres propriétaires de terrains avoisinants ainsi que le ministère des Transports. Celui-ci a toutefois remédié à la situation pendant que se déroulaient les procédures devant les tribunaux. Quant aux autres propriétaires, il est question qu'ils poursuivent la Ville, estimant que ce sont les propriétés de celle-ci qui ont contaminé tout le secteur. M. Robergé, qui vient de gagner la première manche, a intenté une poursuite de \$180 000 pour les pertes qu'il dit avoir encourues depuis deux ans. Il soutient qu'il est dans l'impossibilité de cultiver tant le mais que le sarrazin et qu'il lui faudra attendre deux ans encore avant de pouvoir se remettre à ses cultures. Ce jugement, estime-t-on, pourrait avoir d'importantes répercussions au Québec si d'autres agriculteurs, dans la même situation, décidaient d'emboîter le pas.

Le maire Olynyk sait compter

■ Le maire de Greenfield Park, M. Stephen Olynyk, a la réputation de savoir compter et il vient de le prouver une fois de plus en présentant un budget qui ne comporte aucune hausse de taxes. De \$8 129 000 qu'il était cette année, le budget passera à seulement \$8 165 000 l'an prochain. La taxe d'eau (\$35) et la taxe d'enlèvement des ordures (\$37) seront intouchées. Toutefois, la taxe d'affaires, qui était de \$9,06, s'établira à \$9,65 et la taxe sur les terrains vagues, fixée à 78 cents du \$100 d'évaluation, sera haussée à 90 cents. Pour le reste, aucune surprise désagréable. Mentionnons enfin que l'administration du maire Olynyk est toujours à la recherche d'un nouveau directeur de police par suite de la démission de M. Lajoie, démission qui a fait beaucoup de bruit il y a quelques temps.

Sainte-Julie: hausse minime de taxes

■ A Sainte-Julie, la nouvelle administration du maire Maurice Savaria, qui succédait en novembre dernier à celle de M. Normand Larin, a fait un beau cadeau de Noël aux contribuables en maintenant les taxes de 1985 à peu près au niveau de cette année. Exemple: pour une propriété évaluée à \$52 200, le compte de taxes sera majoré de \$7,61, soit une augmentation de 0,51 p. cent. La taxe foncière demeure inchangée à \$1,04 du \$100 d'évaluation, ainsi que la taxe d'eau qui se situe toujours à \$189 par propriété. La taxe d'enlèvement des ordures est cependant portée à \$58 alors qu'elle était de \$53 cette année. Le budget de Sainte-Julie atteindra en 1985 la somme de \$9,4 millions. Par ailleurs, à compter du 2 janvier prochain, les usagers du transport en commun qui étaient jusque-là desservis par la Commission de transport de la Rive-Sud, emprunteront les véhicules de la compagnie Deshaies. Le tarif unitaire sera de \$2, mais ceux qui utilisent régulièrement ce moyen de transport pourront profiter de l'abonnement mensuel au prix de \$58,80.

Ça barde à Châteauguay

■ La Chambre de commerce de Châteauguay est partie en guerre contre l'administration du maire Jean Bosco-Bourcier qui, dans son budget déposé cette semaine, propose d'augmenter la taxe d'affaires de 33 p. cent, la faisant passer de \$6 à \$8 du \$100 d'évaluation. M. Pierre-Paul Routhier, président de la Chambre, est en train de sensibiliser les hommes d'affaires en vue de renverser la décision du conseil municipal. D'autant plus, a-t-il souligné, que cette hausse devra se répercuter sur les consommateurs si elle se concrétise.

Cadeau de la CTRSM

■ La Commission de transport de la Rive-Sud, dont le président est M. Georges Molini, offrira son petit cadeau des fêtes cette année encore à ses nombreux usagers. À compter de 14 h lundi prochain jusqu'à 2 h dans la nuit du 25 décembre, le transport sera gratuit. Même scénario le 31 décembre jusque dans la nuit du jour de l'an. Si vous devez consommer de l'alcool ces jours-là, prenez donc l'autobus. C'est la meilleure façon d'éviter les accidents.

À tous les lecteurs de cette chronique, joyeux Noël et bonne et heureuse nouvelle année!

C.T.C.U.M.



La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal tient à rappeler aux usagers du transport en commun les nouveaux tarifs qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 1985.

Les titres de transport de janvier seront en vente aux nouveaux tarifs à partir du 26 décembre 1984.

Les usagers pourront utiliser les anciens tickets encore en leur possession; ils devront cependant payer la différence avec l'ancien tarif (5¢).

Tarif régulier

prix du passage	90¢
carnet de 15 tickets	11\$
C.A.M.	26\$

Tarif réduit

pour les écoliers et pour les gens de 65 ans et plus	
prix du passage	35¢
carnet de 10 tickets	3\$
C.A.M.	10\$

Trains de banlieue

Le tableau ci-dessous donne le prix de la C.T.A.M. (carte train-autobus-métro) pour les usagers qui habitent l'île de Montréal. Le prix d'un passage, réglé en monnaie ou en tickets, est le double de celui du métro ou de l'autobus. Pour les usagers qui habitent à l'extérieur du territoire de la C.U.M., l'augmentation globale du tarif est de 7,5%.

Ligne Montréal-Deux-Montagnes

	Régulier	C.T.A.M. Réduit
stations Portal Heights, Mont-Royal, Vertu, Monkland, Val-Royal	32 \$	16 \$
stations À-Ma-Baie, Roxboro	35 \$	17,50 \$

Ligne Montréal-Rigaud

	Régulier	C.T.A.M. Réduit
stations Westmount, Montréal-Ouest	32 \$	16 \$
stations Grovehill, Dorval, Pine Beach	35 \$	17,50 \$
stations Valois, Cedar Park	38 \$	19 \$
stations Beaconsfield, Beaurepaire, Baie d'Urfé, Sainte-Anne-de-Bellevue	41 \$	20,50 \$



L'équipe C.T.C.U.M.
À votre service,
chaque jour.

SPECTACLES

BROSSARD (2): «Le moment de la vérité». Tous les jours: 10:00, 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:30. Ven., mar.: 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:30.

BROSSARD (3): «La guerre des tuques». Tous les jours: 10:00, 12:10, 14:20. Ven., mar.: 12:10, 14:20. «The Cotton Club»: 16:30, 19:10, 21:40.

CARREFOUR (1) (Saint-Jérôme): «Cannonball 2». Ven., jeu.: 19:30. Mar., mer.: 15:25, 19:30. «Gremlins». Ven., jeu.: 21:30. Mar., mer.: 13:30, 17:25, 21:30.

CARREFOUR (2): «Le con de la classe». Ven., jeu.: 19:30. Mar., mer.: 13:00, 16:35, 20:10. «Le jumeau». Ven., jeu.: 21:10. Mar., mer.: 14:40, 18:10, 21:50.

CARRÉ SAINT-LOUIS: «Clinique pour femmes». 11:30, 14:55, 18:27, 22:00. «La fille à tout faire»: 12:33, 16:05, 19:35. «Initiation à l'amour»: 13:40, 17:10, 20:45.

CARTIER-LAVAL: «S.O.S. fantômes»: 12:00, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40. **CHAMBLY:** «Greystoke, Tarzan le seigneur des singes». «L'ossifrage». Lun., ven., 19:00.

CHAMPLAIN (1): «S.O.S. fantômes»: 12:00, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40. **CHAMPLAIN (2):** «Le moment de la vérité»: 12:00, 14:20, 16:40, 19:00, 21:30.

CHATEAUGUAY (1): «La nuit de l'évasion». Ven., 19:00. «Splash». Ven., 20:55. **CHATEAUGUAY (2):** «A Christmas Story». Ven., 19:00, 21:30.

CINÉMA V: «Alfred Hitchcock's to catch a thief». 19:00. «The Brother from another planet». 19:15. «Class of 1984». 21:45. «The Woman in red». 21:15.

CINÉMA CRISTAL: «Blame it on Rio». «48 HOURS». «Initiation à l'amour». **CINÉMA DE MONTRÉAL (1):** «La guerre des tuques». 13:15, 15:00, 16:45, 19:50, 21:40.

CINÉMA DE MONTRÉAL (2): «J'ai rencontré le Père Noël»: 13:40, 15:15, 16:50, 18:25, 20:05, 21:40. **CINÉMA DE PARIS:** «Runaway». 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

CINÉMA DU PARC (1): «Flamingo Kid»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15. **CINÉMA DU PARC (2):** «Beverly Hills Cop»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

CINÉMA DU PARC (3): «Beverly Hills Cop»: 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00. **CINÉMA DU VILLAGE:** «Just blondes»: 13:00, 14:30, 16:00, 17:30, 19:00, 20:30, 22:00.

CINÉMA RIVE-NORD (1) (Repentigny): «Prince Purple Rain». 21:15. «Académie de police»: 19:30, sauf lun., mar. **CINÉMA RIVE-NORD (2):** «Le jumeau»: 21:05. «2019 après la chute de New York»: 19:30, sauf lun., mar.

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: «Les deux Anglaises et le continent»: 18:35. «Histoire d'Adèle H»: 20:35. **CINÉPLEX (1):** «Pinocchio»: 13:15, 15:15, 17:15. «The Bostonians»: 19:00, 21:30.

CINÉPLEX (2): «Pinocchio»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15. **CINÉPLEX (3):** «A Soldier's Story»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10.

CINÉPLEX (4): «Comfort and joy»: 13:10, 15:15, 17:20, 19:30, 21:40. **CINÉPLEX (5):** «Pinocchio»: 13:15, 15:15, 17:15. «The fourth man»: 19:20, 21:20.

CINÉPLEX (6): «The fourth man»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20. **CINÉPLEX (7):** «Ghostbusters»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

CINÉPLEX (8): «Crimes of passion»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10. **CINÉPLEX (9):** «Runaway»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

COMMODORE: «Ardeurs perverses». «Fantasies des sens». «Adolescentes brûlantes». **COMPLEXE DESJARDINS (1):** «La dernière licorne»: 12:30, 14:15, 16:00, 17:45, 19:30, 21:15.

COMPLEXE DESJARDINS (2): «Les pirates de l'île sauvage»: 12:10, 15:50, 19:30. «Top secret»: 14:10, 17:50, 21:30.

COMPLEXE DESJARDINS (3): «Des filles à contrat»: 12:05, 14:55, 16:45, 20:35. «Délites sexuels à l'internat»: 13:25, 15:15, 19:05, 21:55.

COMPLEXE DESJARDINS (4): «Victor, Victoria»: 12:45, 15:20, 17:55, 20:30. **CRÉMAZIE:** «Le moment de vérité»: 12:15, 14:30, 16:50, 19:10, 21:30.

DAUPHIN (1): «Amadeus»: 13:20, 16:10, 19:00, 21:50. **DAUPHIN (2):** «Mario»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

DÉCARIE SQUARE (1): «Cotton Club»: 12:15, 14:30, 16:50, 19:15, 21:45. **DÉCARIE SQUARE (2):** «Johnny dangereusement»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

DORVAL (1): «Dune»: 13:20, 15:55, 18:30, 21:05. **DORVAL (2):** «Flamingo Kid»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

DORVAL (3): «City Heat»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10. **ÉLYSÉE (1):** «Les yeux la bouche»: 13:20, 15:20, 17:20, 19:20, 21:20.

ÉLYSÉE (2): «Les cinq derniers jours»: 13:25, 15:20, 17:15, 19:10, 21:05. **ESPACE 9:** «Pinocchio». Sam., dim., 13:30, 15:30.

EVE: «Aphrodite's diary»: 9:50, 12:05, 15:05, 17:45, 20:25. «Deep inside Annie Sprinkle»: 11:15, 13:55, 16:35, 19:10, 21:30.

FAIRVIEW (1): «Falling in love»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15. **FAIRVIEW (2):** «Beverly Hills Cop»: 13:05, 15:05, 17:05, 19:05, 21:05.

FANTAISIE: «L'événement de New York». Ven.: 21:05. «La maison près du cimetière». Ven.: 19:30.

GREENFIELD (1): «Gremlins»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15. **GREENFIELD (2):** «Le jumeau»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:05, 21:10.

GREENFIELD (3): «Beverly Hills Cop»: 13:05, 15:10, 17:20, 19:30, 21:40. **IMPERIAL:** «2010»: 12:20, 14:35, 16:50, 19:05, 21:20.

JEAN-TALON: «S.O.S. Fantômes»: 12:00, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40. **KENT (1):** «Beverly Hills Cop»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

KENT (2): «City Heat»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30. **L'AMOUR:** «Sesquipedales»: 12:00, 14:45, 17:30, 20:15. «Urban Cowgirls»: 13:20, 16:05, 18:50, 21:35.

LAVAL (1): «2010»: 12:20, 14:35, 16:50, 19:05, 21:20. **LAVAL (2):** «Gremlins»: 12:50, 14:55, 17:00, 19:05, 21:15.

LAVAL (3): «City Heat»: 12:25, 14:15, 16:10, 18:00, 19:50, 21:45. **LAVAL (4):** «Le jumeau»: 12:40, 14:50, 17:00, 19:10, 21:20.

LAVAL (5): «Beverly Hills Cop»: 13:10, 15:15, 17:15, 19:25, 21:35. **LOEWS (1):** «City Heat»: 12:20, 14:10, 16:00, 18:00, 19:50, 21:40.

LOEWS (2): «Protocol»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:15. **LOEWS (3):** «Falling in Love»: 13:00, 15:05, 17:10, 19:15, 21:20.

LOEWS (4): «Flamingo Kid»: 12:30, 14:30, 16:30, 18:30, 20:30. **LOEWS (5):** «Flamingo Kid»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

MASCOUCHE (1): «L'histoire sans fin»: 15:15, 21:30. «Cannonball 11»: 13:15, 19:30. **MASCOUCHE (2):** «Gremlins»: 15:00, 21:15. «Académie de police»: 13:15, 19:30.

MERCIER: «Pinocchio»: 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00, 22:00. **ODEON LAVAL (1):** «Le moment de la vérité». Tous les jours: 10:00, 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:30. Ven., mar.: 12:15, 14:30, 16:45, 19:00, 21:30.

ODEON LAVAL (2): «J'ai rencontré le Père Noël». Tous les jours: 10:00, 12:00, 14:00. Ven., mar.: 12:00, 14:00. «Johnny dangereusement». Tous les jours: 13:00, 15:00, 17:00. «Il était une fois l'Amérique»: 20:00, sauf lun.

OMÉGA (2): «Château de plaisirs»: 14:20, 17:00, 19:40, 22:20. Lun. 17:00. «Ploirs intimes»: 13:00, 15:40, 18:20, 21:00. Lun.: 15:40.

OUIMETOSCOPE: «Le pirate»: 19:30, 21:30. «Star 80»: 19:00, 21:00. **OUTREMONT:** «Les meilleurs films du festival du film érotique de New York»: 19:15. «Yentl»: 21:15.

PALACE (1): «Dune»: 11:30, 14:00, 16:30, 19:00, 21:35. **PALACE (2):** «The Killing fields»: 12:45, 15:30, 18:15, 21:00.

PALACE (3): «Beverly Hills Cop»: 12:00, 14:00, 16:00, 18:00, 20:00. **PALACE (4):** «Beverly Hills Cop»: 13:00, 15:00, 17:00, 19:00, 21:00.

PALACE (5): «Beverly Hills Cop»: 12:30, 14:30, 16:30, 18:30, 20:30. **PALACE (6):** «Beverly Hills Cop»: 13:30, 15:30, 17:30, 19:30, 21:30.

PAPINEAU (1): «Château de plaisirs»: 12:00, 14:40, 17:25, 20:05. «Ploirs intimes»: 13:20, 16:00, 18:45, 21:30. **PAPINEAU (2):** «L'initiation amoureuse de Rosalie»: 12:00, 15:05, 18:10, 21:20.

«Une mariée super experte»: 13:45, 16:50, 20:30. **PARADIS (1):** «Le moment de vérité»: 13:00, 15:20, 17:40, 20:00, 22:15.

PARADIS (2): «La guerre des tuques»: 14:40, 18:05, 21:30. «Juste un peu d'amour»: 13:00, 16:25, 19:50.

PARADIS (3): «Purple Rain»: 14:40, 18:10, 21:40. «Académie de police»: 13:00, 15:30, 20:00.

PARIS (1) (Saint-Hyacinthe): «Le marginal». Ven., jeu.: 19:00. Mar., mer.: 15:25, 19:15. «Le jumeau». Ven., jeu.: 20:55. Mar., mer.: 13:30, 17:20, 21:10.

PARIS (2): «Alice au pays des merveilles». Ven., jeu.: 19:00. Mar., mer.: 13:30, 16:20, 19:10. «Le petit prince». Ven., jeu.: 20:35. Mar., mer.: 15:05, 17:55, 20:45.

PARISIEN (1): «Fort Saganne»: 12:45, 16:30, 20:15. **PARISIEN (2):** «Gremlins»: 12:55, 14:50, 17:00, 19:05, 21:10.

PARISIEN (3): «Le jumeau»: 13:10, 15:15, 17:20, 19:25, 21:30. **PARISIEN (4):** «Joyeuses Pâques»: 12:15, 14:05, 15:55, 17:50, 19:50, 21:50.

PARISIEN (5): «Indiana Jones et le temple maudit»: 12:15, 14:30, 16:40, 19:00, 21:20.

PLACE DU CANADA: «Amadeus»: 13:20, 16:10, 19:00, 21:50. **PLACE LONGUEUIL (1):** «S.O.S. fantôme». Tous les jours: 10:00, 12:20, 14:40, 17:00, 19:20, 21:45. Ven., mar.: 12:20, 14:40, 17:00, 19:20, 21:45.

PLACE LONGUEUIL (2): «Pinocchio». Tous les jours: 10:00, 11:55, 13:50, 15:45, 17:40, 19:35, 21:20. Ven., mar.: 11:55, 13:50, 15:45, 17:40, 19:35, 21:20.

PLACE VILLE-MARIE (1): «Micki and Maudie»: 12:10, 14:35, 17:00, 19:25, 21:50.

PLACE VILLE-MARIE (2): «Micki and Maudie»: 13:10, 15:35, 18:00, 20:25.

PLAZA ALEXIS-NIHON (1): «Cotton Club»: 12:15, 14:30, 16:50, 19:15, 21:45.

PLAZA ALEXIS-NIHON (2): «Johnny dangereusement»: 12:30, 14:15, 16:00, 17:45, 19:35, 21:30.

PLAZA ALEXIS-NIHON (3): «Pinocchio»: 12:00, 13:45, 15:30, 17:15, 19:00, 20:45.

RIO (1): «Un après-midi érotique». «Caroline». «Partouze suédoise»: à compter de 13:00.

RIO (2): «L'étrangleur de New York». «Maison près du cimetière». «Le Mutant». «Les anges du mal»: à compter de 13:00.

SAINT-DENIS (1): «Top secret»: 13:55, 17:30, 21:10. «Les pirates de l'île sauvage»: 12:05, 15:35, 19:15.

SAINT-DENIS (3): «La dernière licorne»: 12:15, 14:05, 15:55, 17:45, 19:35, 21:25.

SEVILLE: «Top secret»: 19:30. «Pink Floyd, the Wall»: 21:30. «Heavy Metal»: 23:30.

VERDUN: «S.O.S. fantômes»: 12:00, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40. **VERSAILLES (1):** «Gremlins»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

VERSAILLES (2): «Le jumeau»: 13:10, 15:10, 17:10, 19:10, 21:10. **VERSAILLES (3):** «Indiana Jones et le temple maudit»: 12:30, 14:40, 16:50, 19:00, 21:10.

VILLERAY: «S.O.S. fantômes»: 12:00, 14:25, 16:50, 19:15, 21:40. **WESTMOUNT SQUARE:** «Protocol»: 13:15, 15:15, 17:15, 19:15, 21:15.

YORK: «Starmen»: 12:30, 14:40, 16:50, 19:00, 21:10.

DANSE

PLACE DES ARTS (Salle Wilfrid-Pelletier) — Les Grands Ballets Canadiens. Programme: «Casse-Noisette» (Nault / Tchakovsky): 19:30.

LA CHACONNE (342 e., Ontario) — Anthologie du Ballet espagnol avec Sonia del Rio: 21:00.

MUSIQUE

CHRIST CHURCH CATHEDRAL — Chœur du St. John's College de Cambridge, dir. George Buest: 17:00, 20:00. Entrée libre.

SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE — Ronald Turini, pianiste. Sonate K. 318 (Scarlatti), Sonate op. 10 no 3 (Beethoven), «Estampes» (Debussy), Toccata (Morawetz), Sonate op. 58 (Chopin): 20:00.

THÉÂTRE

CAFÉ DE LA PLACE (Place des Arts) — «Le fauteur de bascu», de Jean-Claude Brisville. Du lun. au sam., 20:30.

L'ESKABEL (1235, Sanguinet) — «Les Troyennes». Avec Catherine Bégin, Marie-Andrée Corneille, Angèle Coutu, Louise Danis, Béatrice Picard, Danielle Proulx, Marthe Turgeon et Elise Ménard: 20:30.

THÉÂTRE DE LA VEILLÉE (1371 e., Ontario) — «L'Idiot». Avec Gabriel Arcand. Du mer. au dim., 20:30.

LE FOU DU VERSEAU (1200, Saint-Hubert) — «Le Noeud», de Raymond Parent. Du mer. au sam., 21:00.

CENTAUR (453, Saint-François-Xavier) — «Salt-Water Moon», de David French. Du mar. au ven., 20:00. Dim., 19:00. Mar. som., 14:00.

DINER-THÉÂTRE LES MASQUES (Hôtel Régence Hyatt, 777, University) — «They're Playing Our Song», de Neil Simon. Mer., jeu., dim., 21:00.

THÉÂTRE MÉRIDIE (Complexe Desjardins, Basilaire 2) — «A City Call It... Collect!»: 20:30.

LE STAGE DINER-THÉÂTRE (7385, Décarie) — «Anglo», adapt. Joan Austen et Rod Hayward. Du jeu. au dim., 21:00.

HÔTEL KARUKERA (Salon privé, 311 e., Ontario) — «Agatha», de Marguerite Duras. Du jeu. au lun., 20:00; dim., 20:00, 22:30.

CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE (19, Saint-Laurent, Saint-Timothée) — «Les femmes et l'amour», d'après Sacha Guitry. Jeu., ven., 21:00; sam., 19:30, 22:30.

MAISON DU CITOYEN (25, Laurier, Hull) — «Les ballons enchantés»: 19:30.

POUR ENFANTS **CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN** (4303, Saint-Denis) — «Les trois petits cochons» et «La fleur enchantée». Sam., dim., 14:00.

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI (1297, Papineau) — «L'Umiak». Présentation du Théâtre de la Marmaille: 9:30, 13:30. (6 ans et plus).

THÉÂTRE DE LA GALERIE (6968, Saint-Denis) — «Chagrin d'ourson», de Monique Fournier. Sam., 14:00.

SALLE FRED-BARRY (4353 e., Sainte-Catherine) — «La marelle», de Suzanne Lebeau, 10:00, 13:30 (3 à 7 ans).

VARIÉTÉS **CLUB SODA** (5240, Ave. du Parc) — Les nuits de Montréal: 20:30.

AUX DEUX PIERROTS (104 e., Saint-Paul) — Robert Turbide et J.C. Lauzon: 20:00.

LE GRAND CAFÉ (1720, Saint-Denis) — Vic Vogel: 21:30, 23:30.

LE POURQUOI PAS (500 e., Rachel) — The Buzz Band: 22:00.

LE ROUGE ET LE NOIR (7151, Côte-des-Neiges) — Jean Marcoux: 22:00.

CAFÉ THÉLÈME (311 e., Ontario) — Jack Peaker: 21:00.

LE BLUE NOTE (40 e., St-Paul) — Casablanca: à compter de 21:30.

LE PUZZLES (333, Prince-Arthur) — Pierre Leduc, de 18:00 à 21:00. Sherril Vanelli, de 22:00 à 2:00.

LE BISTRO D'AUTREFOIS (1229, Saint-Hubert) — «Chicago, here I come», revue musicale de et avec Raymond Lévesque, Réjean Wagner et Jacqueline Poyette: 21:30.

LA CAVE À MOUSSE (121 e., Duluth) — Walter et son accordéon, Mousse, Bruno Deschênes, Claude Véziau et Jean Cus-teau: 21:00.

LA MANSARDE (3225 e., boul. Gouin) — Le groupe Stormbringer: 21:00.

LE GRAND BOCK (893 e., Sainte-Catherine) — Dream, 20:00.

L'AIR DU TEMPS (191 e., Saint-Paul) — Ed Curry et Ensemble Stan Patrick: à compter de 21:30.

LE STEPPE (5175, av. du Parc) — Gransulo: 20:00.

ARRÊTEZ

SIMPSON

SAMEDI SEULEMENT

RABAIS 25%

sur les prix ordinaires étiquetés!
Dressez votre liste d'achats et
rendez-vous chez Simpson demain!

RABAIS 25%

POUR ELLE

TOUS LES PEIGNOIRS
MATELASSÉS ET EN
TISSU ÉPONGELingerie 326/lingerie S.V.P. pour dames,
619.ROBES DE NUIT EN
FLANELLETTE ET NYLON
BROSSÉLingerie 326/lingerie S.V.P. pour dames,
619.TOUS LES SOULIERS DE
VILLE ET BOTTES À PRIX
ORDINAIRES

Chaussures pour dames, 276

TOUTES LES ROBES

Robes 307/robes S.V.P. pour dames, 616

TOUTES LES
SIMILIFOURRURES,
MANTEAUX ET
JAQUETTES
MATELASSÉSManteaux 301, manteaux S.V.P. pour
dames, 614TOUS LES COFFRETS À
BIJOUX

Accessoires mode pour dames, 225

TOUTES LES BLOUSES

Variations pour dames, 302

SÉLECTION DE MODES
ESPRIT

Variations pour dames, 302

TOUTES LES BLOUSES
LADY MANHATTAN ET
ÉLITE

Vêtements sport pour dames, 304

TOUTES LES BLOUSES

Vêtements sport S.V.P. pour dames, 617

RABAIS 25%

POUR LUI

TOUS LES COMPLETS À
PRIX ORDINAIRESComplets 260/complets S.V.P. pour
hommes, 639TOUS LES PARDESSUS
Manteaux 260/manteaux S.V.P. pour
hommes, 639TOUS LES MANTEAUX
COURTS, MANTEAUX ET
VESTES EN CUIR ET
SUÈDEManteaux 260/manteaux S.V.P. pour
hommes, 639

TOUS LES ANORAKS

Manteaux 260/manteaux S.V.P. pour
hommes, 639TOUS LES SOULIERS ET
BOTTES À PRIX
ORDINAIRES

Chaussures pour hommes, 285

TOUS LES GANTS

Accessoires 251/accessoires S.V.P. pour
hommes, 637

TOUS LES PYJAMAS

Accessoires 251/accessoires S.V.P. pour
hommes, 637

TOUS LES FOULARDS

Accessoires 251/accessoires S.V.P. pour
hommes, 637TOUS LES PEIGNOIRS ET
KILTS ASSORTISAccessoires 251, accessoires S.V.P.
pour hommes, 637TOUS LES CHANDAILS À
PRIX ORDINAIRES

Vêtements sport pour hommes, 264

TOUS LES PANTALONS
EN VELOURS CÔTELÉ À
PRIX ORDINAIRES

Vêtement sport pour hommes, 264

CHEMISES EN VELOURS
CÔTELÉVêtements sport S.V.P. pour hommes,
644TOUS LES PANTALONS
VARIATIONS EN COUTIL

Variations pour hommes, 278

TOUS LES VÊTEMENTS
D'EXTÉRIEUR POUR
GARÇONS ET FILLETES,
2-6X

Vêtements pour enfants, 335

TOUS LES VÊTEMENTS
D'EXTÉRIEUR POUR
FILLETES, 7-14

Vêtements pour fillettes, 336

TOUTES LES
PANTOUFLES BOUTS DE
CHOUX

Chaussures pour enfants, 283

RABAIS 25%

POUR VOTRE FOYER

TOUS LES ACCESSOIRES
DE SERVICE EN PLAQUÉ
ARGENT

Argenterie, 228

TOUS LES ACCESSOIRES
EN LAITON

Cadeaux, 228

SÉLECTION
D'ACCESSOIRES POUR
LE BAR

Porcelaine et cristal, 445

SÉLECTION DE VERRES
SUR PIED DANS BOÎTE

Porcelaine et cristal, 445

TÉLÉCOULEUR 48 CM (20
PO) C2065 DE JVC, AVEC
TÉLÉCOMMANDE

Divertissement au foyer, 395

TOUS LES
PURIFICATEURS D'AIR
GÉNÉRAL ÉLECTRIQUE
ET IONA, ET FILTRES DE
RECHANGE

Articles ménagers, 426

TOUS LES CADRES EN
STOCK

Cadres, 451

TOUS LES RÉVEILS ET
HORLOGES MURALES

Horloges, 227

Recherchez
cette affiche
à travers
les magasins
Simpson pour
d'autres
spéciaux non
annoncés.

POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT

Tous les magasins Simpson
ouverts ce soir et samedi jusqu'à

21h

Simpson
AUJOURD'HUI

